

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Édition 2010



Indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Édition 2010

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^{ème} trimestre 2010
ISBN 978-2-550-59964-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, septembre 2010

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Ce document est réalisé conjointement par :

Sophie Brehain
Guillaume Marchand

Service des statistiques sectorielles et du développement durable : *Yrène Gagné*
Direction des statistiques économiques et du développement durable.
Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401
ou
Sans frais : 1 800 463-4090
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Lise Barrette

Bureau de coordination du développement durable : *Luc Vézina*
Direction générale du développement durable.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Pour tout renseignement concernant le MDDEP s'adresser à :

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3830
ou
Sans frais : 1 800 561-1616
Site Web : www.mddep.gouv.qc.ca

Les auteurs remercient le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le ministère de la Sécurité publique du Québec, l'Agence de l'efficacité énergétique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère des Finances, le ministère du Conseil exécutif, le ministère des Transports, le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la Société d'habitation du Québec, et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les données sont celles en date du 31 juillet 2010.

Table des matières

Numéro	Fiches d'information	Tableaux de données
Objectif 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec		
3.1	Crédits versés et dépenses fiscales en vertu des incitatifs gouvernementaux à la R-D et à l'innovation	11 73
3.2	Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)	12 73
3.3	Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)	13 73
Objectif 4 : Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement		
4.1	Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes	14 74
4.2	Nombre d'intoxications d'origine environnementale	15 74
4.3	Proportion des individus ayant une incapacité.....	16 75
4.4	Nombre de lésions professionnelles	17 75
Objectif 5 : Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences		
5.1	Montants investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres.....	18 76
Objectif 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux		
6.5	Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes	19 77
6.6	Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003).....	20 77

Objectif 7 : Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

7.1	Consommation énergétique par habitant.....	21		78	
7.2	Intensité énergétique.....	22		78	
7.3	Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité	23		78	
7.4	Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant.....	24		79	
7.5	Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles.....	25		79	

Objectif 8 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

8.1	Nouvelle capacité de production d'électricité hydroélectrique et éolienne	26		80	
8.2	Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec.....	27		80	

Objectif 12 : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

12.2	Investissements privés non résidentiels.	28		81	
12.3	Investissements en machines et équipements du secteur manufacturier.	29		81	

Objectif 13 : Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

13.1	Indice synthétique de fécondité.....	30		82	
13.2	Solde migratoire total.	31		82	
13.3	Solde migratoire interrégional	32		83	
13.4	Taux de présence des immigrants admis au Québec	33		84	

Objectif 14 : Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle

14.1	Taux d'activités des mères d'enfant de moins de 6 ans.	34		85	
14.2	Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs.	35		85	
14.3	Taux d'utilisation du <i>Régime québécois d'assurance parentale</i>	36		86	
14.4	Taux de participation au <i>Régime québécois d'assurance parentale</i>	37		86	

Objectif 15 : Accroître le niveau de vie

15.1	Revenu personnel disponible par habitant.....	38	 87	
15.2	Taux d'emploi.....	39	 88	

Objectif 16 : Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

16.1	Taux de croissance de la productivité du travail au Québec.	40	 89	
------	--	----	----------	--

Objectif 17 : Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé

17.1	Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB.	41	 90	
------	---	----	----------	--

Objectif 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

18.3	Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.....	42	 91	
------	--	----	----------	--

Objectif 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

19.1	Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux.	43	 92	
19.2	Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés.	44	 92	
19.3	Nombre de produits de spécialités soutenus.	45	 93	
19.4	Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone.	46	 93	

Objectif 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

20.1	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis.	47	 94	
20.2	Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois	48	 95	
20.3	Achalandage du transport en commun	49	 95	

Objectif 21 : Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

21.1	Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel.....	50		96	
------	--	----	-------	----	--

Objectif 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

22.1	Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB	51		97	
22.2	Émissions de gaz à effet de serre.....	52		98	
22.3	Émissions de dioxyde de soufre (SO ₂)	53		99	
22.4	Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau	54		100	
22.5	Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau	55		100	
22.6	État d'avancement du nouveau régime forestier	56		100	

Objectif 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

24.1	Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat.....	57		101	
24.2	Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires	58		102	
24.3	Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales	59		103	

Objectif 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

26.1	Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail.....	60		104	
26.2	Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans.	61		104	
26.3	Nombre de logements communautaires et abordables.	62		105	
26.4	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique.....	63		105	
26.5	Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement.....	64		105	

Objectif 27 : Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

27.1	Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement.	65		106	
27.2	Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base.	66		106	
27.3	Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes.	67		107	

Objectif 28 : Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre

28.1	Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés.	68		108
28.2	Taux de participation globale à la formation formelle de la population totale de 25 ans et plus.	69		108
28.3	Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.	70		109
28.4	Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail.	71		109

Note aux lecteurs : les indicateurs administratifs ainsi que les indicateurs en cours de développement ne sont pas présentés dans ce document.

Fiches d'information

Indicateurs de suivi de la Stratégie
gouvernementale de développement durable
2008-2013

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

Cet indicateur correspond au soutien accordé par le gouvernement du Québec pour stimuler la recherche-développement (R-D) en sciences naturelles et génie ainsi qu'en sciences humaines et sociales, de même que l'innovation en sciences naturelles et génie. Il est constitué des:

- *crédits versés* sous forme de contrats, subventions, bourses et prêts accordés aux entreprises commerciales, aux réseaux de l'enseignement supérieur et de la santé, ainsi qu'aux organismes à but non lucratif en vertu des différents programmes d'aide à la R-D et d'aide à l'innovation technologique des différents ministères québécois;
- *dépenses fiscales* relatives aux crédits d'impôt octroyés par le gouvernement aux sociétés effectuant ou faisant effectuer des activités de R-D.

R-D : Investigation systématique effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques. La recherche est l'investigation initiale, tandis que le développement consiste à l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

Innovation : Les innovations technologiques de produit et de procédé (ITPP) couvrent les produits et procédés technologiquement nouveaux ainsi que les améliorations technologiques importantes de produits et de procédés qui ont été accomplis.

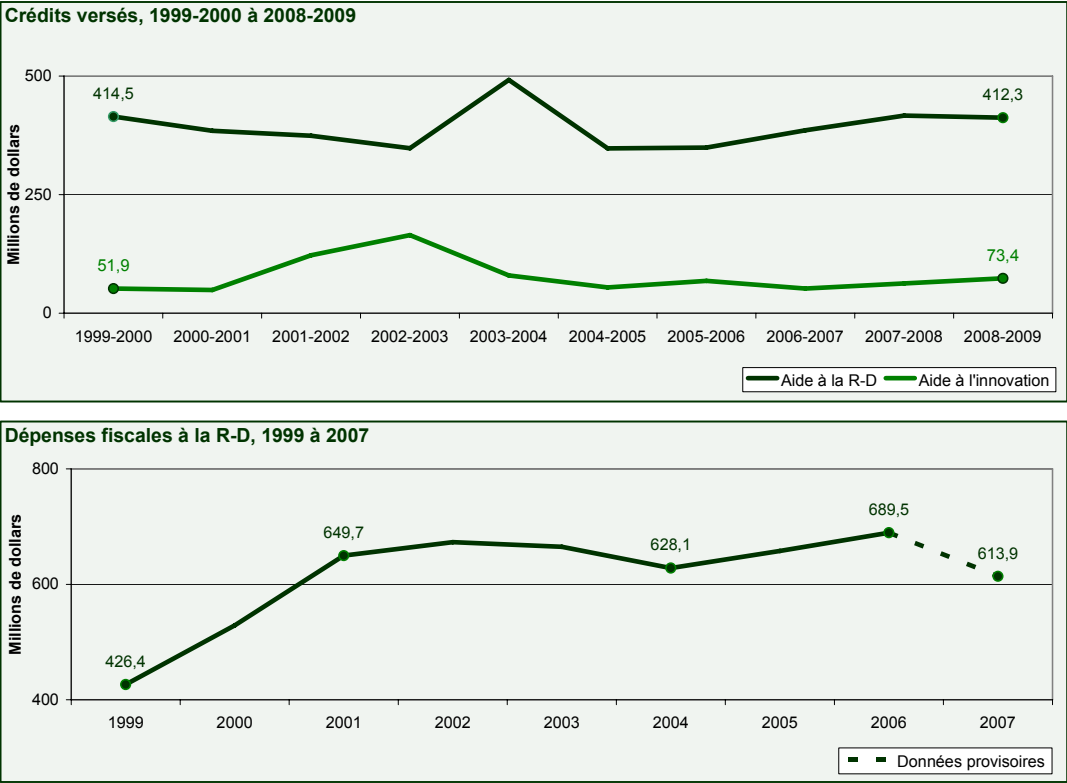
Précaution

Les dépenses de R-D donnant droit aux crédits d'impôt peuvent avoir été engagées par les entreprises canadiennes situées à l'extérieur du Québec, en autant que les dépenses aient été faites au Québec.

Seules les dépenses associées à des projets de R-D en sciences naturelles et génie sont admissibles aux crédits d'impôt.

Les données provisoires sont sous-estimées en raison des dossiers administratifs en attente.

Crédits versés et dépenses fiscales en vertu des incitatifs gouvernementaux à la R-D et à l'innovation



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Enquête annuelle sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise. Revenu Québec.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Les crédits versés sont calculés suivant l'année budgétaire. Les données provisoires sont sous-estimées en raison des dossiers administratifs en attente. Dernière donnée disponible : 2008-2009 (crédits versés) et 2007 (dépenses fiscales). Prochaine donnée : 2009-2010 (crédits versés) et 2008 (dépenses fiscales).

Analyse

Les crédits versés par le gouvernement du Québec pour le soutien à la R-D s'élevaient à 412,3 millions de dollars pour l'année budgétaire 2008-2009, ce qui représente une baisse de 0,5 % par rapport à 1999-2000. Pour leur part, les crédits versés dans les programmes d'aide à l'innovation s'établissaient à 73,4 millions de dollars en 2008-2009. Il s'agit d'une augmentation de 41,4 % par rapport au niveau de 1999-2000. Les dépenses en R-D du secteur privé québécois ont fortement augmenté entre 1999 et 2001, ce qui a entraîné une hausse considérable des dépenses fiscales pour la R-D qui sont passées de 426,4 millions de dollars en 1999 à 649,7 millions de dollars en 2001 (+52,4 %). Les dépenses fiscales se sont stabilisées entre 2001 et 2004 et ont augmenté par la suite pour atteindre 689,5 millions de dollars en 2006.

ORIENTATION 1

Informar, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La poursuite d'un développement durable passe par le soutien à la recherche menée en vue de concevoir de nouvelles technologies ou d'établir de nouvelles pratiques ou de nouveaux produits et services qui satisfont aux critères d'efficacité ainsi que de responsabilité sociale et environnementale. »¹

Dans un contexte où l'économie du savoir requiert des idées et l'application efficace de celles-ci, des connaissances et de la technologie, il s'avère déterminant de soutenir la R-D afin de contribuer au développement de pratiques en lien avec un développement durable. La capacité d'une société à développer de nouvelles idées et technologies contribue à stimuler la croissance de l'activité économique et à mieux découpler cette croissance des pressions qu'elle crée sur l'environnement.

Le soutien accordé pour la réalisation d'activités de R-D et d'innovation permet de maximiser les retombées au Québec en contribuant à l'augmentation des connaissances, à la prospérité économique et à la qualité de vie de la population, puisque ce domaine est généralement créateur d'emploi et offre de bonnes conditions salariales.

La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le *capital humain* de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de *capital produit* de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 24.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

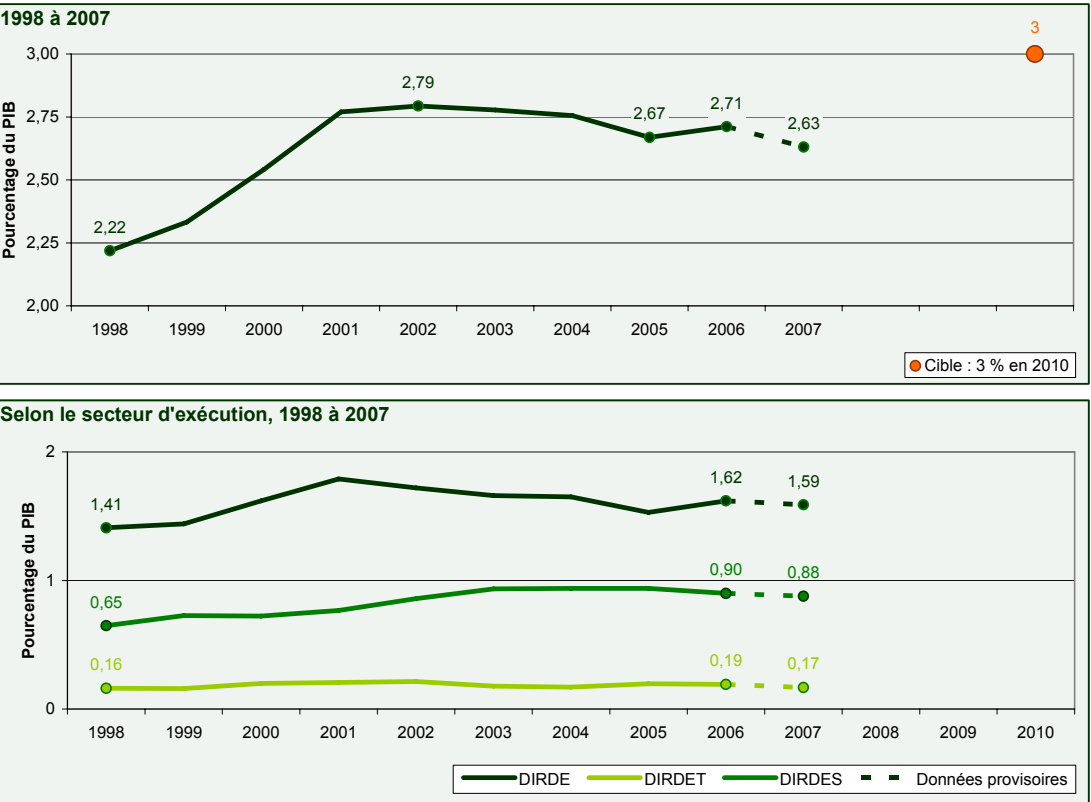
Cet indicateur correspond au pourcentage des dépenses totales attribuées à la dépense intra-muros de recherche-développement (DIRD) sur le produit intérieur brut (PIB). Il permet d'apprécier l'ampleur des investissements consentis par les différents secteurs de l'économie pour accroître leur compétitivité grâce à l'amélioration des connaissances et à leur mise en application.

DIRD : Dépense afférente aux travaux de recherche-développement exécutés sur le territoire national, pendant une période donnée, par les secteurs de l'administration publique (DIRDET), des entreprises commerciales (DIRDE), de l'enseignement supérieur (DIRDES) et des organismes sans but lucratif. Ces travaux peuvent avoir été financés par l'étranger, mais doivent avoir été exécutés à l'intérieur des frontières.

R-D : Investigation systématique effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques. La recherche est l'investigation initiale, tandis que le développement consiste à l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits sur un territoire donné durant une période d'un an.

Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)



Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001 Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2010; ISQ, Comptes économiques du Québec, 1er trimestre 2010, juin 2010.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Données révisées. Dernières données disponibles : 2007. Prochaines données : 2008.

Analyse

Les dépenses intra-muros de R-D du Québec ont augmenté beaucoup plus rapidement que le PIB entre les années 1998 et 2002. Pendant cette période, le ratio DIRD/PIB a progressé de 0,57 point de pourcentage, passant de 2,22 % à 2,79 %. La croissance des dépenses de R-D émanait des secteurs des entreprises commerciales et de l'enseignement supérieur.

L'éclatement de la bulle technologique a suspendu la progression du ratio DIRD/PIB au cours des années qui ont suivi. En effet, entre 2002 et 2005, le ratio DIRD/PIB s'est contracté de 0,12 point de pourcentage. Malgré une reprise des dépenses de R-D en 2006, en 2007, le ratio DIRD/PIB se situait en dessous du niveau de 2005 avec un taux de 2,63 %.

La cible de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* est d'atteindre 3% du PIB en 2010 et de maintenir ce taux par la suite.

ORIENTATION 1

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La créativité des citoyens, des entreprises et des organisations doit être développée et encouragée. Il est aussi essentiel de reconnaître leur contribution dans la résolution des problèmes qui les concernent, d'où la nécessité de soutenir et de diffuser les initiatives novatrices favorables au développement durable. »¹

La R-D et l'innovation permettent de générer un double bénéfice. D'une part, elles permettent d'améliorer l'efficacité des procédés et des technologies, contribuant ainsi à un développement durable. D'autre part, elles favorisent l'accroissement de la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises. La vitalité et la pérennité de l'économie québécoise reposent notamment sur la R-D et l'innovation. Dans un contexte d'économie du savoir, elles représentent des facteurs d'attractivité pour des chercheurs émérites et des entreprises innovantes.

« La recherche et l'innovation constituent des déterminants clés de la prospérité. Investir dans la recherche, c'est investir dans l'avenir. C'est miser sur la production et la valorisation des connaissances pour se doter d'avantages, créer des emplois et assurer la prospérité de la société québécoise. »²

La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le *capital humain* de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de *capital produit* de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.

2- *Un Québec innovant et prospère : Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, p. 66.

Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)

Description

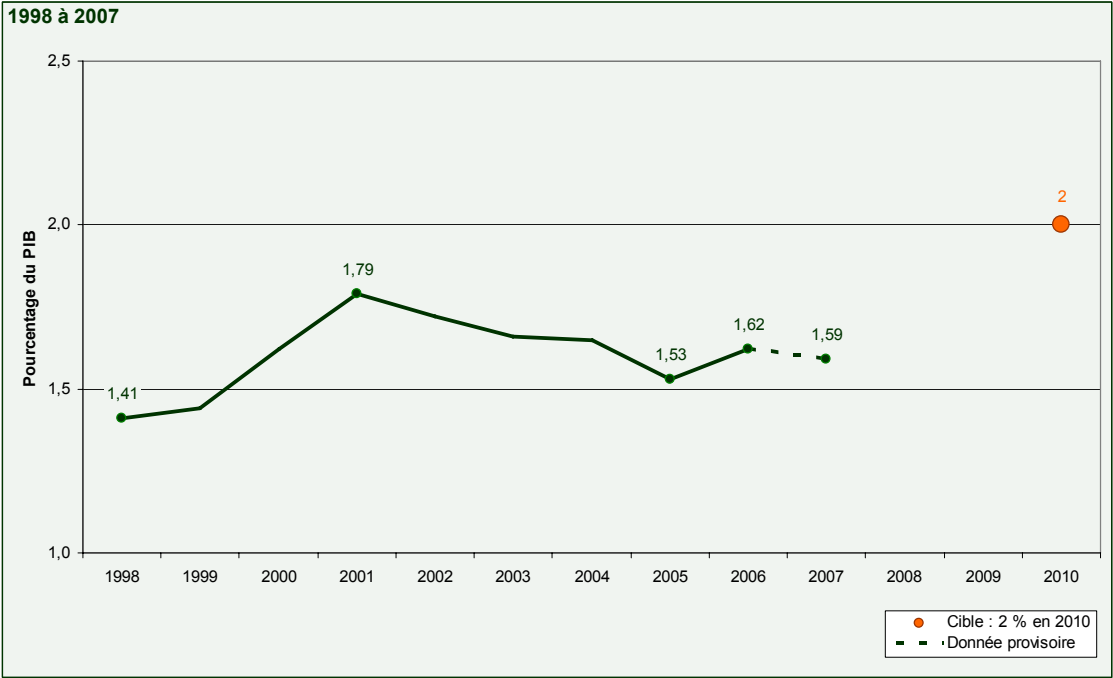
Cet indicateur renseigne sur la part des dépenses intra-muros de recherche-développement du secteur des entreprises (DIRDE) sur le produit intérieur brut (PIB). Il rend compte de l'effort déployé par les entreprises commerciales pour approfondir les connaissances et développer de nouveaux procédés.

DIRDE : Dépense afférente aux travaux de recherche et développement exécutés par les entreprises commerciales sur le territoire national pendant une période donnée. Ces travaux peuvent avoir été financés par le secteur de l'étranger, mais doivent avoir été exécutés à l'intérieur des frontières.

R-D : Investigation systématique effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques. La recherche est l'investigation initiale, tandis que le développement consiste à l'application de cette recherche pour créer des produits ou des procédés nouveaux ou nettement améliorés.

Entreprises commerciales : Toutes les firmes, organismes et institutions dont l'activité première est la production marchande de biens ou de services autres que l'enseignement supérieur. Ce secteur comprend également les institutions de recherche mises sur pied par des associations d'entreprises commerciales. Elles incluent aussi les entreprises publiques telles qu'Hydro-Québec.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits sur un territoire donné durant une période d'un an.



Source : Statistique Canada, Tableau 358-0001 Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, CANSIM, janvier 2010; ISQ, Comptes économiques du Québec, 1er trimestre 2010, juin 2010.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Données révisées à partir de 1999. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

La cible de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* est d'atteindre 2 % du PIB en 2010. Le taux de croissance annuel réel des dépenses de R-D des entreprises commerciales s'est avéré très élevé entre 1998 et 2001. Plusieurs secteurs d'activité ont contribué à cet essor. On retrouve notamment dans le secteur de la fabrication, les industries suivantes : produits aérospatiaux et pièces, produits informatiques et électroniques, produits pharmaceutiques et médicaments, de même que, dans le secteur des services, les industries suivantes : recherche et développement scientifiques, laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques, architecture, génie et services connexes, conception de systèmes informatiques et services connexes, télécommunications.

La croissance de la DIRDE excédant celle du PIB pendant ces années, le ratio DIRDE/PIB a constamment augmenté, passant de 1,41 % en 1998 à 1,79 % en 2001. La situation s'est inversée de 2002 à 2005 notamment à cause de la forte diminution des dépenses de R-D de l'industrie de la fabrication de produits informatiques et électroniques et de l'industrie des services d'architecture, de génie et de services connexes. Ainsi, en 2005, la valeur du ratio atteignait un creux de 1,53 % pour ensuite remonter à 1,62 % en 2006. L'estimation provisoire pour 2007 s'élève à 1,59 %, en baisse de 0,03 point de pourcentage.

ORIENTATION 1
Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF 3
Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'implication financière des entreprises en R-D s'avère importante, car le secteur privé est le moteur du développement économique. Les dépenses effectuées par les entreprises en recherche et développement sont un élément important pour le maintien de leur niveau de compétitivité et leur croissance future, puisqu'elles leur permettent d'enregistrer des bénéfices en termes de productivité, de connaissances et de leadership.

« La créativité des citoyens, des entreprises et des organisations doit être développée et encouragée. Il est aussi essentiel de reconnaître leur contribution dans la résolution des problèmes qui les concernent, d'où la nécessité de soutenir et de diffuser les initiatives novatrices favorables au développement durable. »¹

Davantage de R-D permet aux entreprises de s'adapter aux mutations engendrées par la mondialisation des échanges en établissant de nouvelles pratiques ou en développant de nouveaux produits et services qui peuvent contribuer à la démarche de développement durable.

« Les gains de compétitivité sont fortement tributaires de l'excellence en matière de R-D et d'innovation. »²

La R-D et l'innovation jouent un rôle majeur dans l'acquisition de connaissances, améliorant le *capital humain* de la société, que ce soit par l'apport d'éléments de nouveauté ou par la dissipation d'un doute scientifique ou technologique. De plus, la R-D et l'innovation augmentent le niveau de *capital produit* de la société en tant qu'actifs tangibles ou intangibles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.
2- *Un Québec innovant et prospère : Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, p. 9.

Description

L'indicateur de prévalence de l'obésité et de l'embonpoint de la population d'un groupe d'âge donné est une proportion de la population de ce groupe d'âge dont l'indice de masse corporelle est égal ou supérieur au seuil d'embonpoint.

L'indice de masse corporelle (IMC) est une mesure qui permet d'estimer le surplus de poids d'une personne. Il est le résultat du rapport entre le poids autodéclaré et la taille autodéclarée d'une personne selon la formule suivante :

IMC = Poids (kg)/(Taille (m))²

Selon Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé, pour les personnes âgées de 18 ans ou plus, les seuils établis sont :

- embonpoint : IMC supérieur ou égal à 25 et inférieur à 30;
- obésité : IMC supérieur ou égal à 30.

Afin de refléter leur croissance, les seuils de l'IMC qui servent à établir les niveaux d'embonpoint et d'obésité des jeunes âgés de 12 à 17 ans varient en fonction de l'âge et du sexe.

Précaution

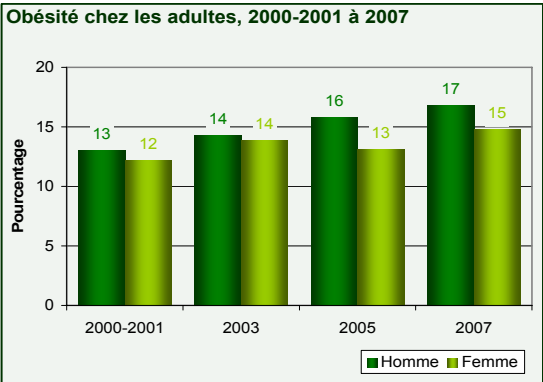
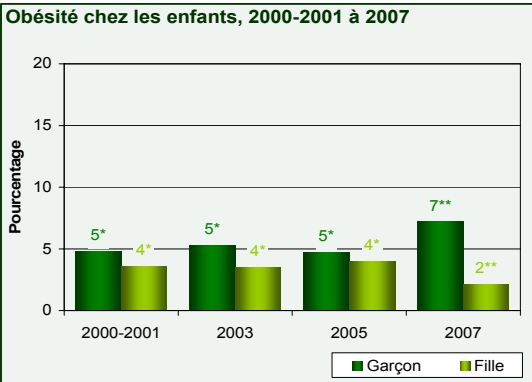
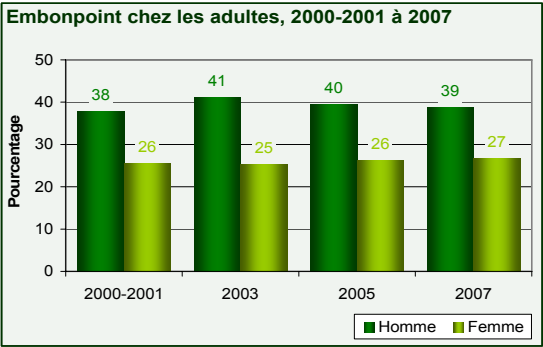
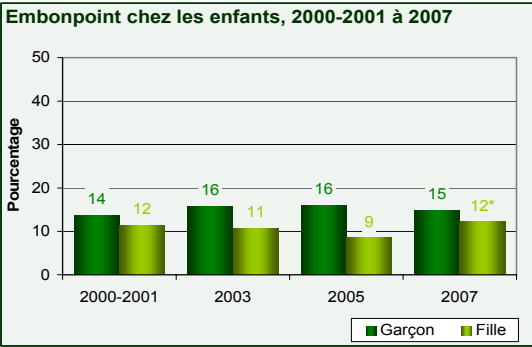
Santé Canada recommande la prudence dans l'interprétation des données lorsque l'on veut effectuer des comparaisons entre des populations. Un indice de masse corporelle (IMC) donné ne correspond pas toujours au même niveau de risque chez différentes populations. Santé Canada cite les facteurs, telle l'origine ethnique, parmi les facteurs responsables des différences observées quant à la prévalence des maladies associées à chaque catégorie de l'indice de masse corporelle (IMC) d'une population à l'autre. De plus, l'autodéclaration des données sur le poids et la taille tend à sous-estimer ces valeurs pour les populations ayant des indices de masse corporelle (IMC) inférieur à 18 ou supérieur à 25.

Des considérations méthodologiques affectent les comparaisons dans le temps, et ce, chez les adultes. Cependant, l'analyse de la présente fiche tient déjà compte de ces considérations.

La non réponse partielle pour les données de l'IMC chez les jeunes est élevée en 2003, 2005 et 2007 et peut entraîner des biais.

Les données pour 2007 proviennent de la mi-enquête, il se peut qu'elles diffèrent légèrement des données finales.

Prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de partage.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2009.
* : Précision passable, interpréter avec prudence. ** : Faible précision, fournie à titre indicatif seulement.

Analyse

En 2007, l'embonpoint et l'obésité touchent respectivement près de 33 % et 16 % de la population adulte (données non présentées), et on note que seule la prévalence de l'obésité s'est accrue de façon significative depuis 2000-2001. L'analyse montre également que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être concernés par l'embonpoint (39 % contre 27 % en 2007), alors que l'obésité n'affiche pratiquement pas de différence entre les sexes à l'exception de 2005 (16 % chez les hommes contre 13 % chez les femmes).

Chez les jeunes de 12 à 17 ans, les prévalences de l'embonpoint et de l'obésité en 2007 sont respectivement d'environ 14 % et 5 % (données non présentées). Aucun changement significatif depuis 2000-2001 n'a pu être détecté et l'analyse selon les sexes montre peu de différence significative, outre qu'en 2005, les garçons sont davantage marqués par l'embonpoint (16 % contre 9 % pour les filles).

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La santé des Québécois est une préoccupation majeure pour le gouvernement du Québec. L'adoption de saines habitudes de vie, en particulier la pratique régulière de l'activité physique et une bonne alimentation, est un facteur déterminant pour la santé. »¹

La prévention des problèmes reliés à la surcharge pondérale s'inscrit dans une approche globale qui vise, d'une part, à doter la société d'une population en santé et productive et, d'autre part, à diminuer les prestations de soins de santé.

Le suivi de cet indicateur peut éclairer la prise de décision en ce qui a trait à la mise en place et au maintien des mesures préventives et atténuantes nécessaires à l'atteinte de l'objectif.

Les problèmes reliés au poids peuvent avoir des répercussions graves sur la santé. Aussi, une baisse de la prévalence de l'obésité et de l'embonpoint chez les jeunes et les adultes pourrait contribuer à l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, et donc à l'amélioration de l'état du *capital humain*.

Nombre d'intoxications d'origine environnementale

Description

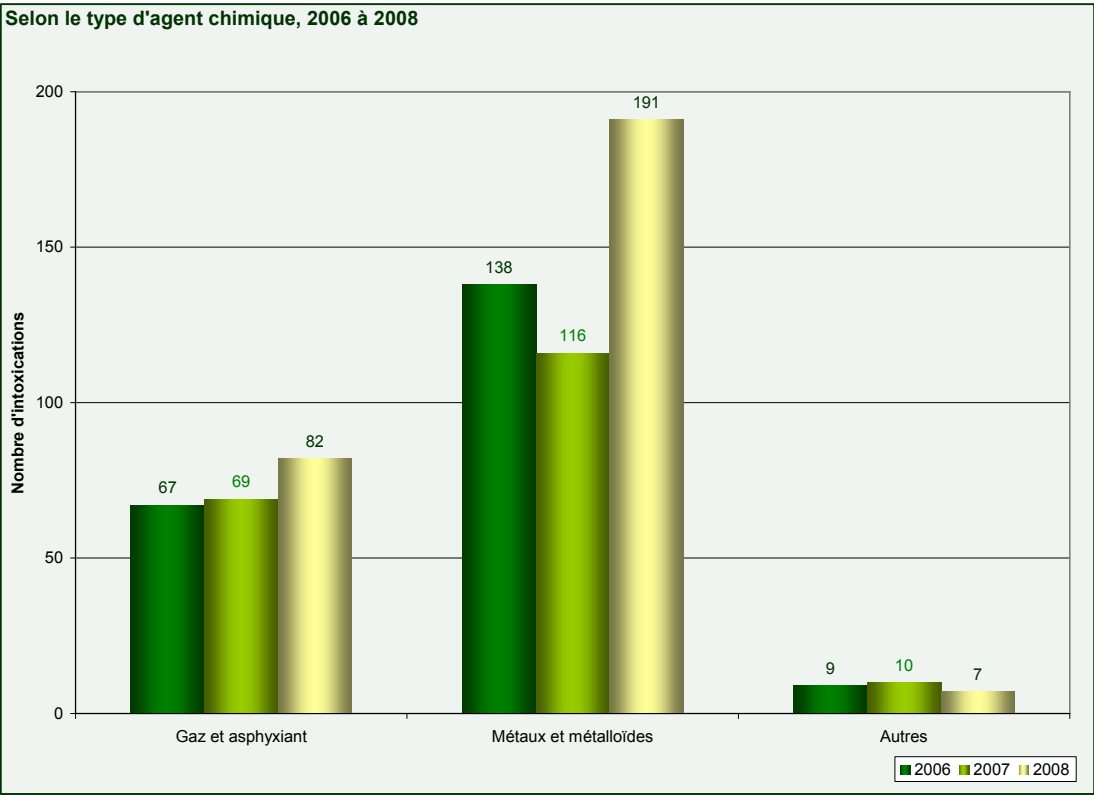
Cet indicateur rend compte du nombre d'épisodes déclarés d'intoxications non intentionnelles, d'infections et de maladies à déclaration obligatoire (MADO) d'origine environnementale relevant de la Loi sur la santé publique et qui concernent les intoxications reliées à une exposition à une substance chimique.

Un épisode correspond à la date de réception dans les directions de santé publique, d'une déclaration de MADO de la part d'un médecin ou d'un laboratoire médical.

Les principales intoxications d'origine environnementale sont causés principalement par les gaz et asphyxiants (tel le monoxyde de carbone) et les métaux et métalloïdes (tels que le plomb, le mercure total, le cadmium). Les sources de contaminations sont diverses allant des véhicules moteur, aux appareils de chauffage et électroménagers et aux activités reliées aux loisirs (exercices de tir, construction et rénovation).

Précaution

Il est à noter que les données débutent en 2006, la nouvelle banque MADO-chimique ayant été mise en place cette même année.



Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuable à un agent chimique ou physique (Système MADO – chimique)

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée: 2009.

Analyse

Le nombre d'intoxications liées aux gaz et asphyxiants est demeuré relativement stable entre 2006 et 2007, passant de 67 cas à 69 cas. En 2008, ce chiffre représentait 82 cas.

Par contre, le nombre de cas attribué aux métaux et métalloïdes a fortement fluctué entre 2006 et 2008. Ce nombre est passé de 138 cas en 2006 à 116 cas en 2007, soit une baisse de 15,9 %. En 2008, ce chiffre s'élevait à 191 cas après une hausse de 64,7 % par rapport à 2007.

Les cas provenant de sources d'intoxications autres que les gaz et asphyxiants et les métaux et métalloïdes n'ont pas subi de grandes fluctuations entre 2006 et 2008, leur nombre variant entre 7 et 10 pour cette période.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

La prévention des cas d'intoxications d'origine environnementale s'inscrit dans une démarche de développement durable, car celles-ci constituent un risque potentiel pour la santé. Outre leurs impacts sur la santé, les intoxications d'origine environnementale peuvent avoir un effet sur la productivité de la main-d'œuvre. Afin d'établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement, le gouvernement s'affaire à établir des actions visant à prévenir ou à réduire ce type d'intoxication.

« L'amélioration de la santé et de la sécurité est une préoccupation fondamentale pour toute société. Dans une perspective de développement durable, elle requiert une approche globale de la gestion des risques et nécessite des efforts intégrés de promotion et de sensibilisation qui interpellent toutes les couches de la société. »¹

Dans l'optique d'une gestion des risques et de protection de la santé, le suivi de l'évolution du nombre d'intoxications d'origine environnementale peut constituer une source d'information pertinente pouvant aider les décideurs à adopter des mesures préventives et atténuantes.

Une diminution du nombre d'intoxications d'origine environnementale réduit d'autant les problèmes de santé qui y sont associés et contribue par le fait même à préserver la qualité du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 27.

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de la population de 12 ans et plus ayant une incapacité dans les ménages privés et collectifs non institutionnels.

On établit l'incapacité d'une personne à partir de ses réponses à deux questions, l'une portant sur les difficultés rencontrées dans les activités de la vie quotidienne, l'autre sur la réduction des activités pouvant être faites à la maison, au travail ou à l'école. Ces questions font référence aux états physiques ou mentaux et aux problèmes de santé qui ont duré ou qui sont susceptibles de durer six mois ou plus.

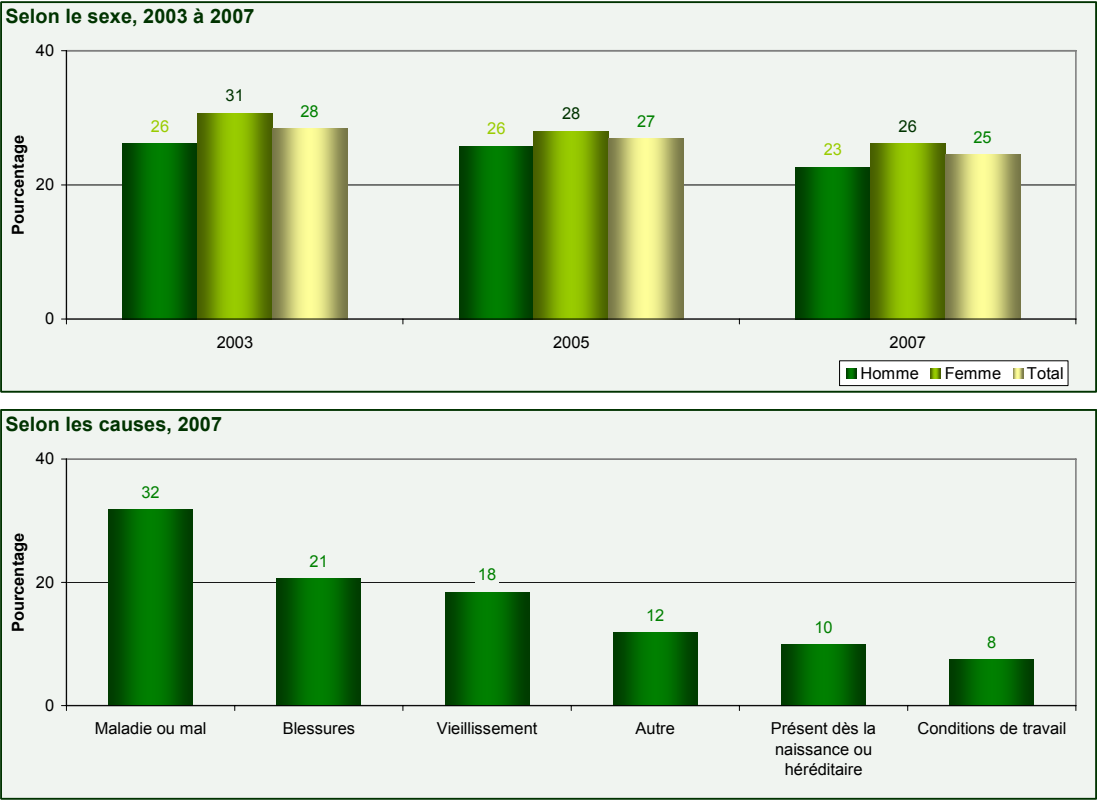
On considère qu'une personne souffre d'incapacité si elle a de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables. C'est également le cas de toute personne dont la quantité ou le genre d'activités qu'elle peut faire à la maison, au travail, à l'école ou dans les loisirs est réduit à cause de son état physique ou mental ou d'un problème de santé de longue durée (six mois ou plus).

Précaution

Les données pour 2007 proviennent de la mi-enquête et il se peut qu'elles diffèrent légèrement des données finales.

Des considérations méthodologiques affectent les comparaisons dans le temps, principalement les causes de l'incapacité. Cependant, l'analyse de la présente fiche tient compte de ces considérations.

Proportion des individus ayant une incapacité



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD) pour 2003 et 2005, fichier de partage pour 2007.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ)
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

Près du quart de la population âgée de 12 ans et plus présente une incapacité en 2007. On note que pour l'ensemble de la population, ce taux a diminué de façon significative depuis 2003. On observe également que pour toutes les années d'enquête, les hommes sont proportionnellement moins nombreux que les femmes à présenter une incapacité (23 % contre 26 % respectivement en 2007). Notons que les causes d'incapacité les plus fréquentes en 2007 sont la maladie (32 %), les blessures (21 %) et le vieillissement (18 %). Toutes proportions gardées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, en 2007, à mentionner la maladie comme cause d'incapacité (35 % contre 28 % respectivement) alors que l'inverse se produit concernant les blessures (15 % contre 27 % respectivement) (données non présentées). Des résultats similaires étaient observés en 2003 et en 2005.

ORIENTATION 2
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 4
Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'incapacité résultant d'une limitation d'activité ou d'un problème fonctionnel peut engendrer des impacts considérables sur la qualité de vie des personnes tels l'isolement et la dépression. Afin de diminuer ces effets, il devient important de mettre en place des actions qui ont pour but de réduire le nombre d'individus ayant une incapacité et l'importance relative de ces incapacités sur leur fonctionnement normal.

« Il faut bâtir une culture de prévention et de l'amélioration continue pour réduire les risques d'accidents et de maladies et améliorer la qualité de vie. Tout effort dans ce sens sera bénéfique pour la santé, la sécurité et l'environnement des générations actuelles et futures. »¹

En contribuant à l'amélioration de l'état de santé et au mieux-être de la population, les efforts de prévention devraient avoir une incidence sur les différents coûts sociaux reliés à ces incapacités.

Par ailleurs, la diminution de la proportion d'individus ayant une incapacité pourrait améliorer à maints égards l'état du *capital humain*, du *capital social* et du *capital financier*. En effet, les personnes en meilleure santé sont susceptibles de vivre plus longtemps, d'être plus disponibles pour venir en aide à leurs concitoyens et d'être plus actives sur le marché du travail.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 27.

Nombre de lésions professionnelles

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de lésions professionnelles survenues au cours de l'année civile qui ont fait l'objet d'une indemnisation par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, qu'il s'agisse d'indemnités de remplacement de revenu, d'indemnités pour dommages corporels, d'indemnités de décès, de frais d'assistance médicale ou de frais de réadaptation.

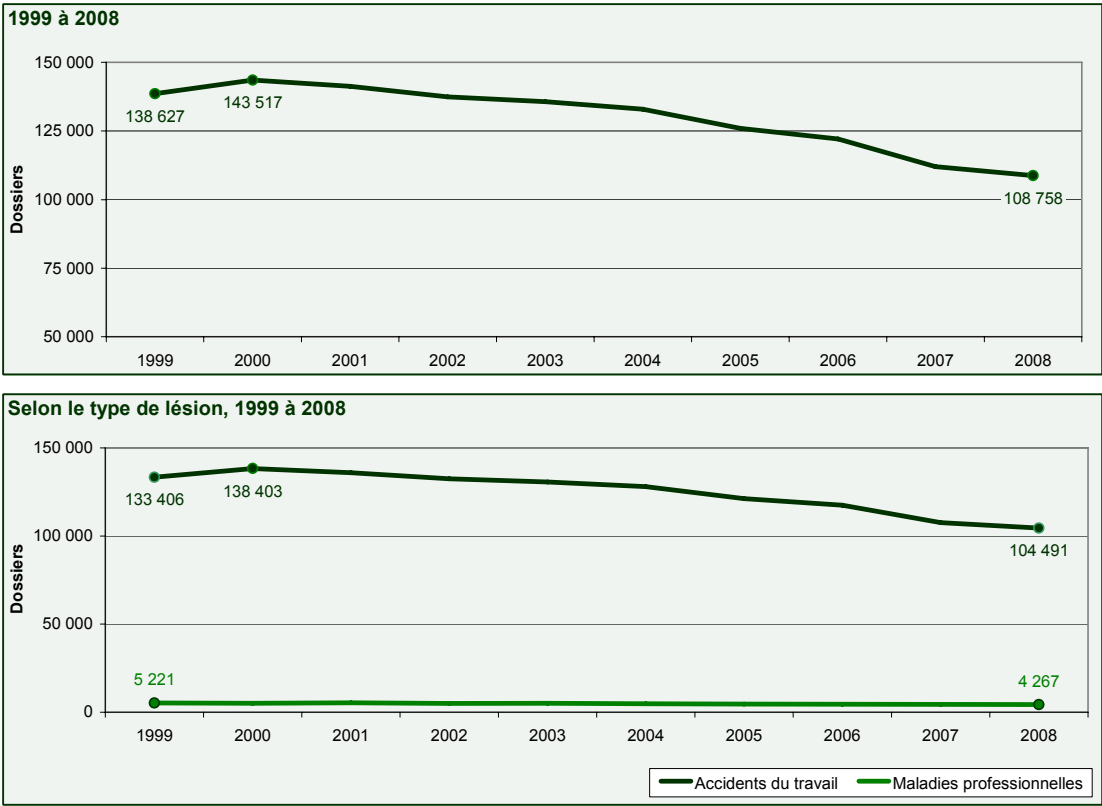
Lésion professionnelle : Selon la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, une lésion professionnelle est une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récédive, la rechute ou l'aggravation.

Maladie professionnelle : Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail.

Accident du travail : Événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle.

Précaution

Une attention particulière doit être apportée à l'influence du contexte économique global (activité économique, nombre d'heures travaillées) quant à l'interprétation des variations de cet indicateur.



Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Compilation : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

Le nombre de lésions professionnelles a diminué de 21,5 % au cours de la période s'étalant de 1999 à 2008, et ce en dépit d'une légère augmentation de 3,5 % entre 1999 et 2000. Cette augmentation entre 1999 et 2000 est due à la hausse du nombre d'accidents du travail qui a fait un bond de 3,7 % durant cette période. Depuis 2000, le nombre de lésions professionnelles a diminué passant de 143 517 à 108 758, une diminution de 24,2 %.

Depuis 2000, le nombre d'accidents du travail est en diminution. Après une augmentation de 4 997 cas entre 1999 et 2000, il est passé de 138 403 à 104 491 entre 2000 et 2008, ce qui représente une baisse de 24,5 %. Pour la période 1999-2008, le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ont respectivement diminué de 21,7 % et de 18,3 %.

ORIENTATION 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

La santé, un état de bien-être physique, mental et social, est intimement liée à la sécurité. La santé physiologique et psychologique peut être affectée par un environnement, des aménagements et des pratiques non sécuritaires. Il importe d'adopter une approche globale de la santé et de la sécurité fondée sur une connaissance, une surveillance, un suivi, un aménagement et une gestion appropriée des milieux de vie y compris le milieu de travail.

« En présence d'un risque connu, des actions, visant à prévenir ou à atténuer les effets potentiels du phénomène ou de l'événement redouté, doivent être mises en place, en priorité à la source, en utilisant les meilleures techniques disponibles et économiquement applicables. »¹

La diminution du nombre de lésions professionnelles attribuable à la prévention et à l'aménagement de lieux de travail sécuritaires contribue à préserver l'état du *capital humain*. En effet, elle permet à un plus grand nombre de travailleurs de vivre plus longtemps en santé et sans incapacité, ce qui a un effet bénéfique sur la qualité de vie et la productivité de la population en plus de réduire les coûts reliés aux prestations de soins de santé occasionnées par les lésions professionnelles.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 27.

Description

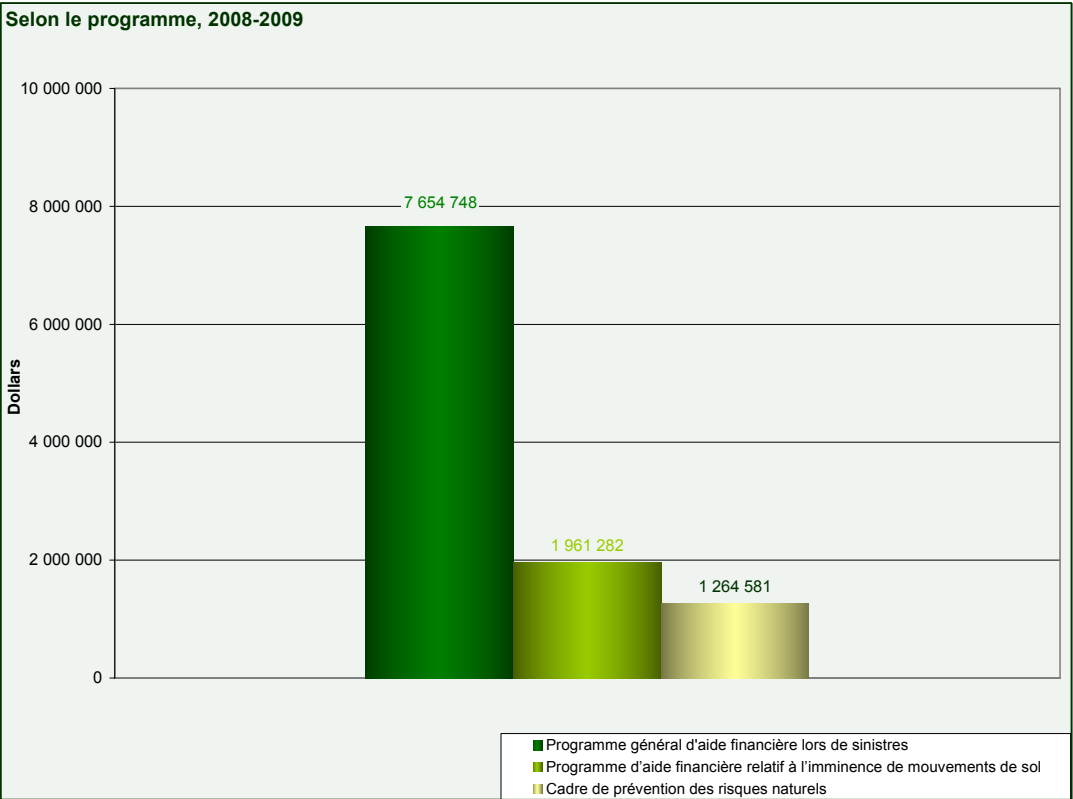
Cet indicateur rend compte des montants versés aux sinistrés par le gouvernement du Québec afin d’atténuer ou de prévenir les conséquences des sinistres dans les collectivités. Il correspond à la différence entre l’aide financière qui est versée pour réaliser les travaux relatifs à la démolition des propriétés situées dans les zones à risques ou lourdement endommagées, à leur déplacement dans des lieux sécuritaires, ou encore, à l’immunisation de leurs fondations et l’aide financière qui correspond aux travaux de réparation uniquement. Les sommes sont versées en vertu des trois programmes suivants :

- Programme général d’aide financière lors de sinistres : Il permet de dédommager un particulier ou une entreprise pour l’immunisation ou le déplacement de sa résidence, ou encore, de lui verser une allocation de départ s’il procède à la démolition de sa résidence. Il permet également d’accorder une aide aux municipalités pour déplacer des routes municipales dans des secteurs où elles ne seront plus endommagées lorsqu’un nouveau sinistre surviendra.
- Programme d’aide financière relatif à l’imminence de mouvements de sol : Il permet de verser une aide pour le déplacement de la résidence d’un particulier ou une allocation de départ.
- Cadre de prévention des risques naturels : Il permet de rembourser aux municipalités les coûts d’analyses visant à identifier les risques naturels encourus. Un soutien financier peut aussi leur être accordé pour l’analyse des solutions potentielles identifiées de même que pour la réalisation d’activités ou de travaux susceptibles d’éliminer ou de réduire les risques de sinistre ou d’en atténuer les conséquences.

Précaution

Les montants varient en fonction de la survenance des sinistres. De plus, la révision des programmes d’ici 2012 pourrait faire varier les sommes offertes aux sinistrés. L’aide financière peut être versée dans un autre exercice que celui au cours duquel est survenu le sinistre. La sommation des données relatives à ces programmes est effectuée sous cette forme pour la première fois en 2008-2009 et le sera par la suite.

Montants investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres



Sources : Ministère de la Sécurité publique (MSP), ministère des Transports du Québec (MTQ).
Compilation : Ministère de la Sécurité publique (MSP)
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

En 2008-2009, une somme totale de 10 880 611 \$ a été versée par le gouvernement pour la réalisation de travaux destinés à atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres. De cette somme, 7 654 748 \$, soit 70 % de la totalité de l’aide accordée, provenaient du *Programme général d’aide financière lors de sinistres*. Il est à noter qu’aucune municipalité n’a réclamé le remboursement de travaux admissibles à ce programme au cours de cette période. Une somme de 1 961 282 \$ a été allouée dans le cadre du *Programme d’aide financière relatif à l’imminence de mouvements de sol*.

Le montant alloué au Cadre de prévention des risques naturels a été de 1 264 581 \$.

ORIENTATION 2
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l’environnement

OBJECTIF 5
Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« La gestion concertée des risques [...] doit contribuer à réduire les risques et à accroître la résilience des collectivités aux sinistres et autres événements qui menacent l’équilibre social, économique et environnemental recherché. »¹

L’aide financière versée pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres constitue l’un des éléments de la gestion concertée des risques notamment parce qu’elle favorise la promotion d’une culture de prévention et qu’elle contribue à réduire les effets néfastes des sinistres, aux plans social, économique et environnemental.

Cette approche mobilisatrice, qui nécessite l’engagement des différents acteurs de la collectivité concourt au maintien de la qualité de vie des populations vulnérables. Elle suscite des comportements réfléchis, adaptés, solidaires et responsables qui seront bénéfiques pour la santé, la sécurité et l’environnement des générations actuelles et futures.

Les montants investis pour atténuer ou prévenir les conséquences des sinistres ont une incidence sur le *capital produit* de la société alors qu’ils permettent de réduire ou d’éviter les coûts liés aux catastrophes qui pourraient survenir.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p.28.

Description

Cet indicateur rend compte des résultats obtenus par les ministères et organismes gouvernementaux (MO) dans leur performance énergétique en matière de transports. Le taux de réduction de la consommation de carburant par les MO représente la différence en pourcentage entre la consommation unitaire de carburant (litres au 100 km) de l'année courante et l'année de référence.

Consommation unitaire de carburant : Quantité de carburant utilisée par la flotte de véhicules durant une année donnée pour chaque distance de 100 km parcourue par le personnel. La quantité de carburant est en fait une somme de tous les types d'énergie consommée (essence, diesel, éthanol, biodiesel, gaz naturel, propane, etc.) par les véhicules de la flotte (véhicules légers, lourds et spéciaux).

Distance parcourue par le personnel : Somme de tous les déplacements effectués par le personnel durant une année donnée. Cette somme inclut également la distance évitée par l'emploi de téléconférences ou autres mesures équivalentes de même que les distances en autobus et en taxi.

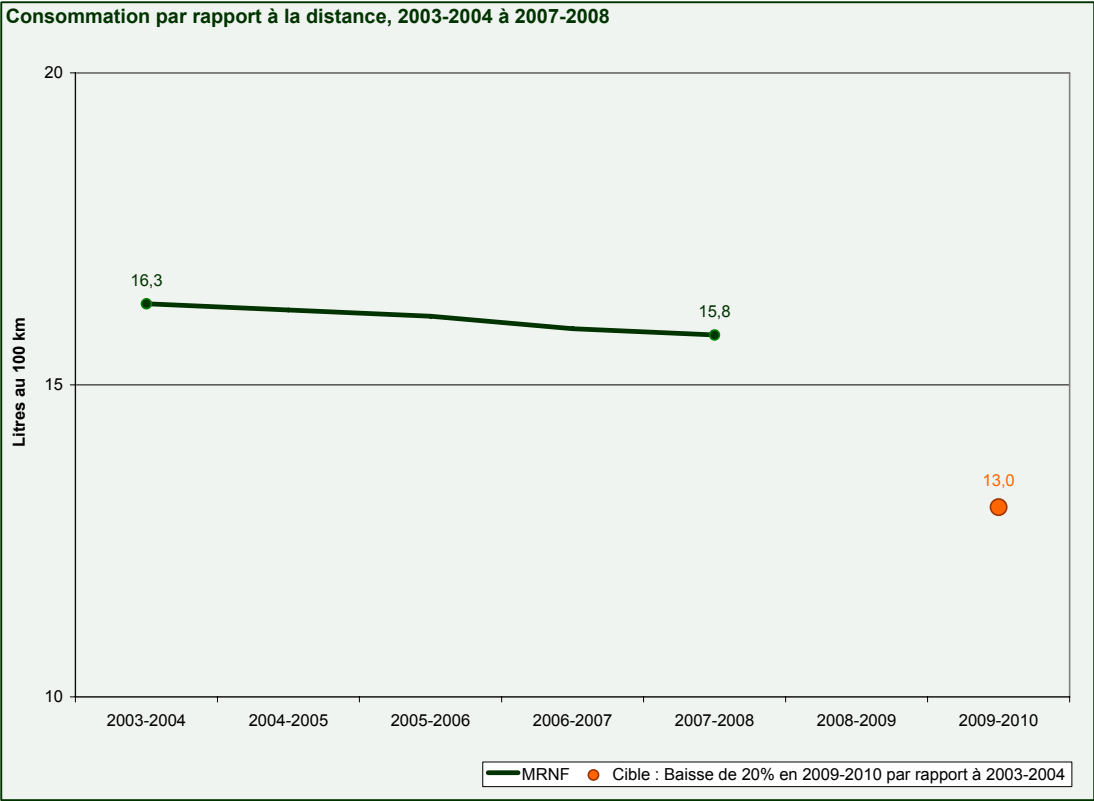
Année courante : Année pour laquelle les données énergétiques sont disponibles.

Année de référence : Année à partir de laquelle s'établit la comparaison de l'année courante. L'année de référence pour laquelle les taux de réduction ont été fixés est 2002-2003.

Précaution

La méthodologie pour calculer l'indicateur est en cours de développement. Les données présentées ne concernent que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Elles sont expérimentales et présentées à titre indicatif seulement.

Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes



Source : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
Compilation : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
Note : Les données du secteur Faune et du secteur Foncier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) n'ont été considérées qu'à partir de 2006-2007. Dernière donnée disponible : 2007-2008. Prochaine donnée : 2008-2009.

Analyse

Les données présentées ci-dessus sont partielles et ne permettent pas une analyse.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 6
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Grande consommatrice de biens et de services, l'administration publique joue un rôle moteur dans l'économie du Québec. Dans un souci d'efficience, elle donnera l'exemple en adoptant des pratiques écologiquement et socialement responsables. »¹

Les secteurs d'activités utilisant des produits pétroliers étant ceux où les gains en matière d'émissions de GES d'origine énergétique peuvent être les plus significatifs², il devient important de poser des actions et des gestes permettant de réduire ces émissions et, ainsi, de participer à la lutte contre les changements climatiques.

Au Québec, le secteur des transports étant celui qui émet la plus grande proportion de GES, la réduction de la consommation de carburant attribuable à l'utilisation de véhicules plus performants par les ministères et organismes, ainsi qu'à une conduite écoresponsable, concourt à l'effort de réduction des émissions de GES. Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité de l'air en diminuant les rejets atmosphériques, ce qui a une incidence positive sur la santé de la population.

Par ailleurs, ces actions permettent une diminution des dépenses en carburant et rendent possible la réallocation des ressources financières ainsi dégagées. Elle participe aussi à la réduction de la dépendance au pétrole qui doit être importé en totalité. La réduction des émissions de GES associée à la diminution de la consommation de carburant peut avoir un effet positif sur le *capital naturel*, notamment en contribuant à atténuer les impacts de l'activité humaine sur la qualité de l'air.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.
2- *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, p. 44.

Description

Cet indicateur mesure la performance énergétique des bâtiments publics au Québec. Le taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics représente la différence en pourcentage entre la consommation unitaire d'énergie (GJ/m²) de l'année courante et l'année de référence.

Bâtiments publics : Bâtiments appartenant à l'État.

Consommation unitaire d'énergie : Quantité d'énergie utilisée par le bâtiment durant une année donnée pour une unité de superficie de plancher (m²). Cette quantité est en fait une somme de toutes les formes d'énergie consommée (électricité, gaz naturel, mazout, propane, etc.) par le bâtiment et dont on a eu soin d'uniformiser l'unité de mesure en GJ (gigajoule). Par ailleurs afin de rendre les résultats comparables d'une année à l'autre, la quantité d'énergie utilisée pour chauffer les bâtiments est ajustée pour tenir compte des variations de température. C'est ce qu'on appelle la normalisation.

Superficie : Quantité d'espace de plancher chauffé mesuré en m². Cette quantité est calculée selon une méthodologie uniforme pour un réseau de bâtiments publics donné.

Année courante : Année pour laquelle les données énergétiques sont disponibles.

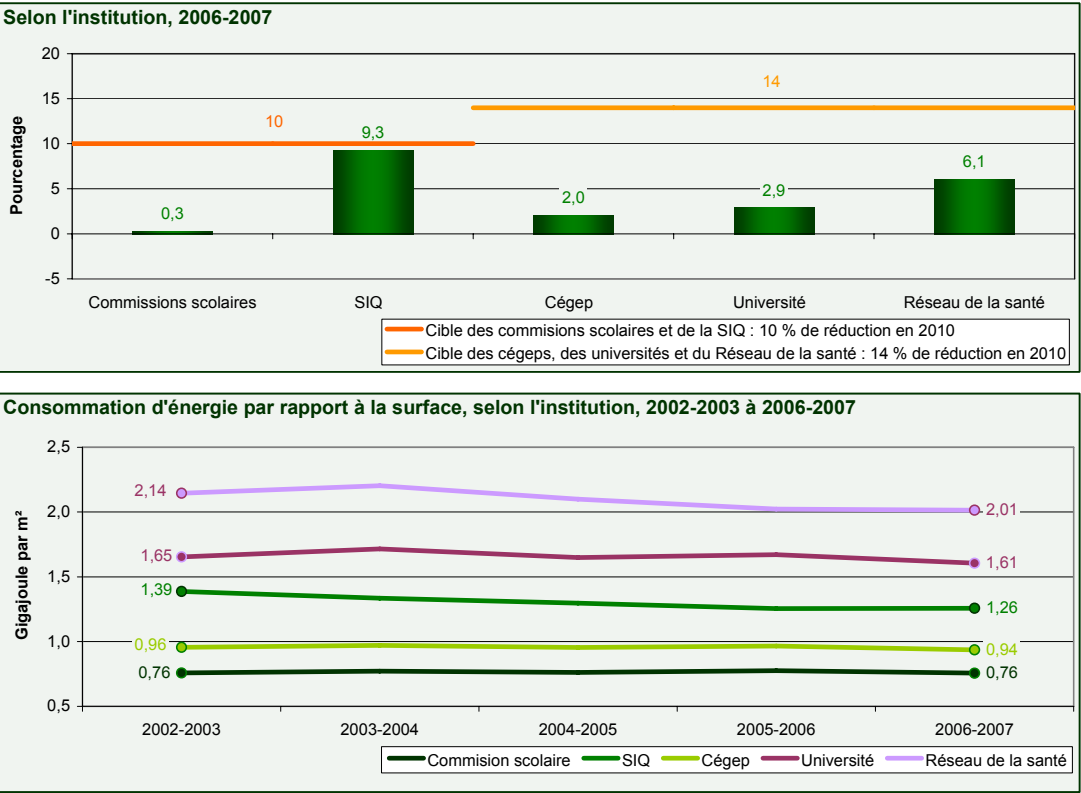
Année de référence : Année à partir de laquelle s'établit la comparaison de l'année courante. L'année de référence pour laquelle les taux de réduction ont été fixés est 2002-2003.

Précaution

Cet indicateur comporte plusieurs cibles de réduction d'énergie :

- 10 % pour les bâtiments de la Société immobilière du Québec et ceux des commissions scolaires;
- 14 % pour les bâtiments du réseau de la santé, des cégeps et des universités;
- 12 % pour les autres ministères et organismes gouvernementaux. Les données relatives à cette cible ne sont pas disponibles.

Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003)



Source : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
Compilation : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
Note : Dernière donnée disponible : 2006-2007. Prochaine donnée : 2007-2008.

Analyse

Entre 2002-2003 et 2006-2007 au Québec, la consommation d'énergie des cégeps, des universités et des commissions scolaires a diminué respectivement de 2,0 %, 2,9 % et de 0,3 %. Durant cette même période, la Société immobilière du Québec (SIQ) et le réseau de la santé ont amélioré leur bilan énergétique en réduisant leur consommation de 9,3 % et de 6,1 % respectivement.

En 2006-2007, les bâtiments du réseau de la santé demeurent les plus énergivores en termes de consommation d'énergie par rapport à leur superficie, avec une consommation de 2,01 gigajoules par m². Il faut toutefois noter que la plupart de ces bâtiments opèrent 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Pour les bâtiments des universités et de la SIQ cette consommation est respectivement de 1,61 et 1,26 gigajoule par m². Les cégeps et les commissions scolaires constituent les institutions les moins énergivores avec des consommations de 0,94 et 0,76 gigajoule par m². Il faut par contre noter qu'une institution comme la SIQ a des durées annuelles d'opération plus longues.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 6
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Le Québec est un grand consommateur d'énergie notamment en raison de sa structure industrielle, de l'importance de son territoire et de son climat. Cependant, des efforts en vue de diminuer cette consommation se multiplient alors que les économies d'énergie s'imposent comme un enjeu collectif.

« L'État joue un rôle primordial pour sensibiliser la population aux pratiques liées au développement durable et à leur intégration dans les mœurs. Les ministères et les organismes publics sont des acteurs privilégiés pour stimuler la participation active à des choix qui vont permettre de léguer aux générations futures un patrimoine environnemental, économique et social en bon état. »¹

Les différentes actions mises de l'avant pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics concourent à la performance du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, de même qu'à l'amélioration du bilan continental des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, elles rendent possible la réallocation des ressources financières dégagées par les économies réalisées sur la facture énergétique du secteur public.

La réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics peut également avoir un effet positif sur le *capital naturel* notamment sur le niveau des stocks de ressources non renouvelables.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 29.

Description

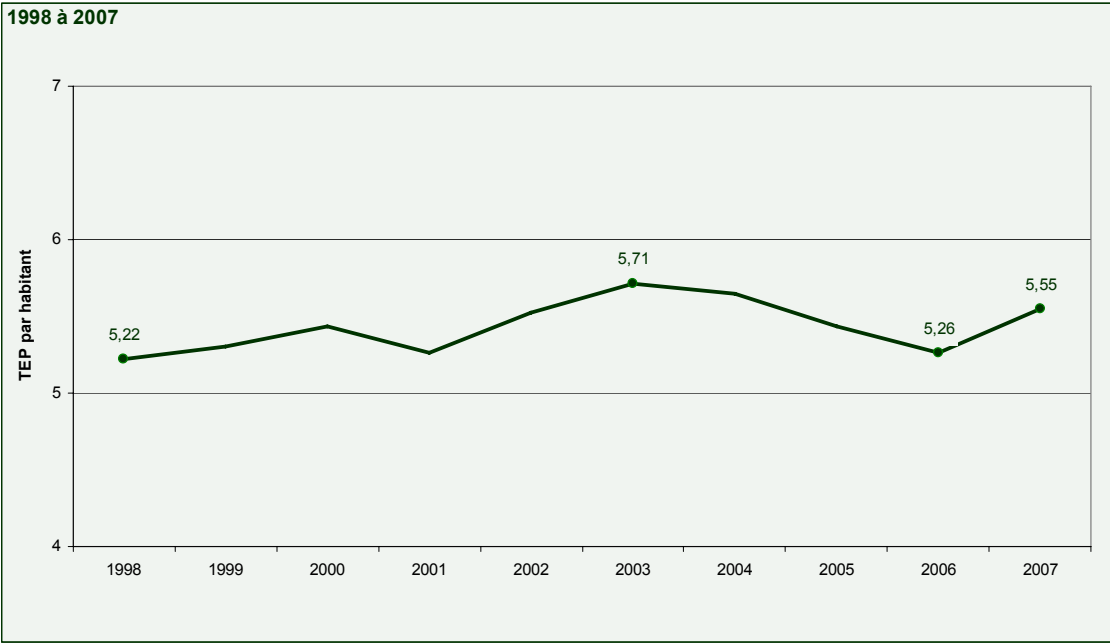
Cet indicateur est une mesure de la consommation finale d'énergie par habitant. Il est obtenu en calculant le rapport entre la consommation finale d'énergie, mesurée en tonne équivalent pétrole (TEP), et la population estimée au 1^{er} juillet. Les valeurs mesurées incluent la consommation finale québécoise d'électricité, de gaz naturel, de pétrole, de charbon et de biomasse.

Consommation finale d'énergie : Quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont alors exclus de la consommation finale de produits pétroliers, cependant l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Précaution

Plusieurs facteurs, reliés ou non, peuvent influencer la consommation énergétique par habitant, notamment les variations de température, les changements structurels ou conjoncturels dans l'économie, l'efficacité énergétique, les changements de comportement, etc.

Consommation énergétique par habitant



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

La consommation finale d'énergie par habitant au Québec a passablement fluctué au cours de la période s'étalant de 1998 à 2007. De 1998 à 2003, la consommation a augmenté de 9,4 %. Après 2003, la consommation par habitant a diminué graduellement pour atteindre un niveau proche de celui de 1998, passant de 5,71 TEP en 2003 à 5,26 TEP en 2006 (baisse de 7,9 %). Finalement, en 2007, la consommation par habitant se chiffrait à 5,55 TEP, une hausse de 5,5 % par rapport à 2006.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7
Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales et sociales à la gestion des activités de production. Cette approche mise entre autres sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables [...] »¹

L'énergie est essentielle au développement de la société. Toutefois, sa consommation peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie. Une réduction de la consommation énergétique par habitant résultant de l'application de mesures d'écoresponsabilité peut atténuer ces effets négatifs potentiels.

« Les économies d'énergie sont au centre de la stratégie énergétique. [...] Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée. Pour cela, il faut que les comportements soient de plus en plus porteurs de changements, qu'ils soient davantage responsables vis-à-vis de l'avenir de la planète. »²

Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche visant une production et une consommation socialement responsables peut exercer un effet positif sur l'état du *capital naturel*. En favorisant notamment la préservation des ressources non renouvelables et des écosystèmes, une telle approche contribue à assurer aux générations actuelles et futures un environnement propice à leur développement.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.
2- *Stratégie énergétique du Québec 2006-2012 : L'énergie pour construire le Québec de demain*, p. 6.

Intensité énergétique

Description

L'intensité énergétique fournit une indication de la quantité d'énergie utilisée par millier de dollars de production pour une année donnée. Elle correspond au rapport entre la consommation finale d'énergie, mesurée en tonne équivalent pétrole (TEP), et le produit intérieur brut (PIB) établi en milliers de dollars de production. Les valeurs mesurées incluent la consommation finale québécoise d'électricité, de gaz naturel, de pétrole, de charbon et de biomasse.

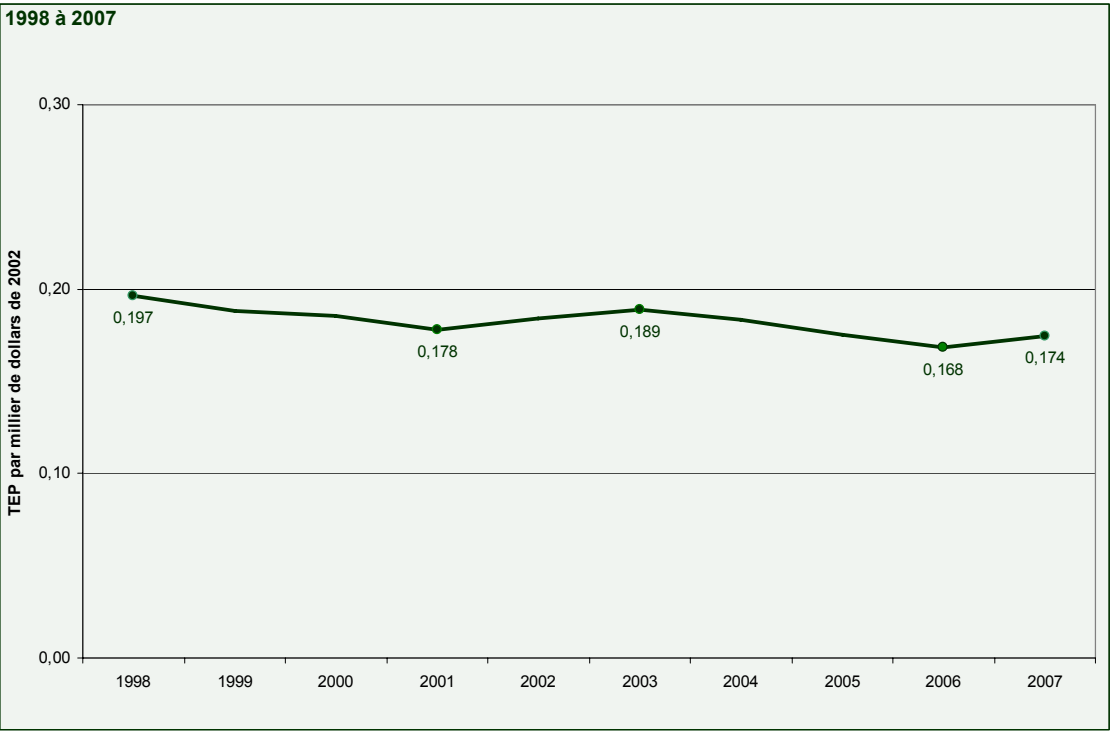
Consommation finale d'énergie : Quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont alors exclus de la consommation finale de produits pétroliers, cependant l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an.

Précaution

Une intensité énergétique élevée correspond à une économie plus gourmande en énergie pour un niveau de production donné, tandis qu'une faible intensité correspond à une économie moins gourmande en énergie pour un niveau de production donné.

Toutefois, les variations de l'intensité énergétique ne sont pas nécessairement ni uniquement dues à un changement au plan de l'efficacité énergétique. En effet, des variations de température ou même des changements structurels ou conjoncturels dans l'économie peuvent également influencer l'intensité énergétique de l'économie d'un pays.



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF).
Note : Valeurs en dollars enchaînés de 2002. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

La quantité d'énergie finale consommée par l'économie québécoise relativement au PIB a globalement diminué entre 1998 et 2007. En effet, malgré une hausse de 6,2 % entre 2001 et 2003 ainsi qu'une hausse de 3,6 % entre 2006 et 2007, l'intensité énergétique est passée de 0,197 TEP par millier de dollars de production en 1998 à 0,174 TEP par millier de dollars de production en 2007, constituant ainsi une baisse globale de 11,7 %.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable
OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'écoresponsabilité consiste à intégrer des préoccupations environnementales et sociales à la gestion des activités de production. Cette approche mise entre autres sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables [...] »¹

La réduction de l'intensité énergétique de l'économie québécoise s'inscrit, tout comme la diminution de la consommation énergétique par habitant, dans une approche d'écoresponsabilité qui mise entre autre sur l'efficacité énergétique.

« Le Québec est un grand consommateur d'énergie, ce qui s'explique notamment par sa structure industrielle, sa géographie et son climat. Cette énergie doit être mieux utilisée. Il faut optimiser l'énergie consommée pour une utilisation donnée. »²

Facteur de production incontournable, l'énergie représente pour le Québec un avantage comparatif propice au développement et au soutien de sa base industrielle. Toutefois, la consommation d'énergie peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie.

Dans une perspective de développement durable, l'adoption d'une approche visant une production et une consommation socialement responsables peut exercer un effet positif sur l'état du *capital naturel*. En favorisant notamment la préservation des ressources non renouvelables et des écosystèmes, une telle approche contribue à assurer aux générations actuelles et futures un environnement propice à leur développement.

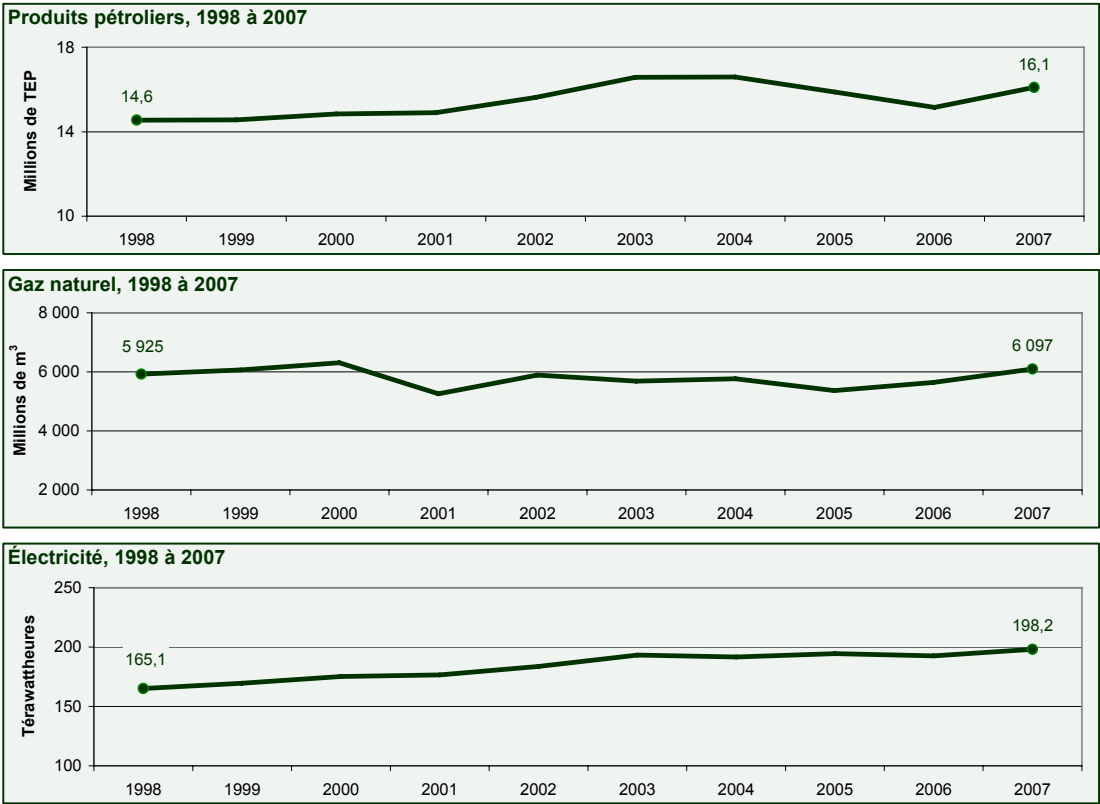
1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.
2- *Stratégie énergétique du Québec 2006-2012 : L'énergie pour construire le Québec de demain*, p. 6.

Description

Cet indicateur rend compte de la consommation finale d'énergie en termes de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité. Il permet d'observer de quelles sources provient l'énergie consommée au Québec.

Consommation finale d'énergie : Quantité d'énergie consommée par l'utilisateur final. Elle exclut les quantités utilisées dans les procédés de transformation d'énergie, les quantités autoconsommées et les quantités utilisées à des fins non énergétiques. Par exemple, si de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers, les produits pétroliers utilisés dans les procédés de transformation d'énergie sont alors exclus de la consommation finale de produits pétroliers, cependant l'électricité produite apparaît dans la consommation finale d'électricité.

Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d'électricité



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF),

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Entre 1998 et 2007, la consommation de produits pétroliers au Québec a connu une augmentation de 10,3 % passant de 14,6 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP) à 16,1 millions de TEP.

En 1998, la consommation de gaz naturel au Québec s'établissait à 5 925 millions de m³. Elle est passée à 6 097 millions de m³ en 2007, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 1998.

Finalement, la consommation d'électricité a augmenté de 20,0 % entre 1998 et 2007 au Québec. Elle se chiffrait à 165,1 térawattheures en 1998 et à 198,2 térawattheures en 2007.

L'objectif national de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 est de réduire d'ici 2015 la consommation de produits pétrolier de 2 millions de TEP, la consommation de gaz naturel de 350 millions de m³ et de réduire la consommation d'électricité de 11 térawattheures.

ORIENTATION 3

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'énergie joue un rôle majeur dans le développement des sociétés et sur le niveau de vie de la collectivité, notamment en réduisant l'incidence de la pauvreté.

« En fait, le niveau de vie des Québécois est en partie tributaire de la bonne performance de son secteur énergétique. »¹

Bien que l'énergie fournisse un précieux apport au développement du Québec, sa consommation peut générer des impacts sur l'environnement, sur la santé de la population et sur la sécurité des approvisionnements en énergie.

« L'efficacité énergétique tient une place importante dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Chacun sera interpellé, aussi bien dans son milieu de travail, dans ses achats, dans ses déplacements qu'à la maison, pour faire du Québec un modèle en matière de saine gestion de l'énergie consommée. »²

Ainsi, dans une perspective de développement durable, une consommation et une production socialement et économiquement responsables sont souhaitables dans l'optique où ces changements permettront au Québec d'optimiser l'utilisation des ressources et de favoriser le développement de la société.

1- Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012, p. 15.

2- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 31.

Description

Quantité de matières résiduelles éliminées par rapport au produit intérieur brut (PIB) et par rapport à la population. Cet indicateur témoigne en partie de l'intensité matérielle de l'économie.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Cette définition exclut cependant les matières dangereuses autres que domestiques, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement et les matières gazeuses.

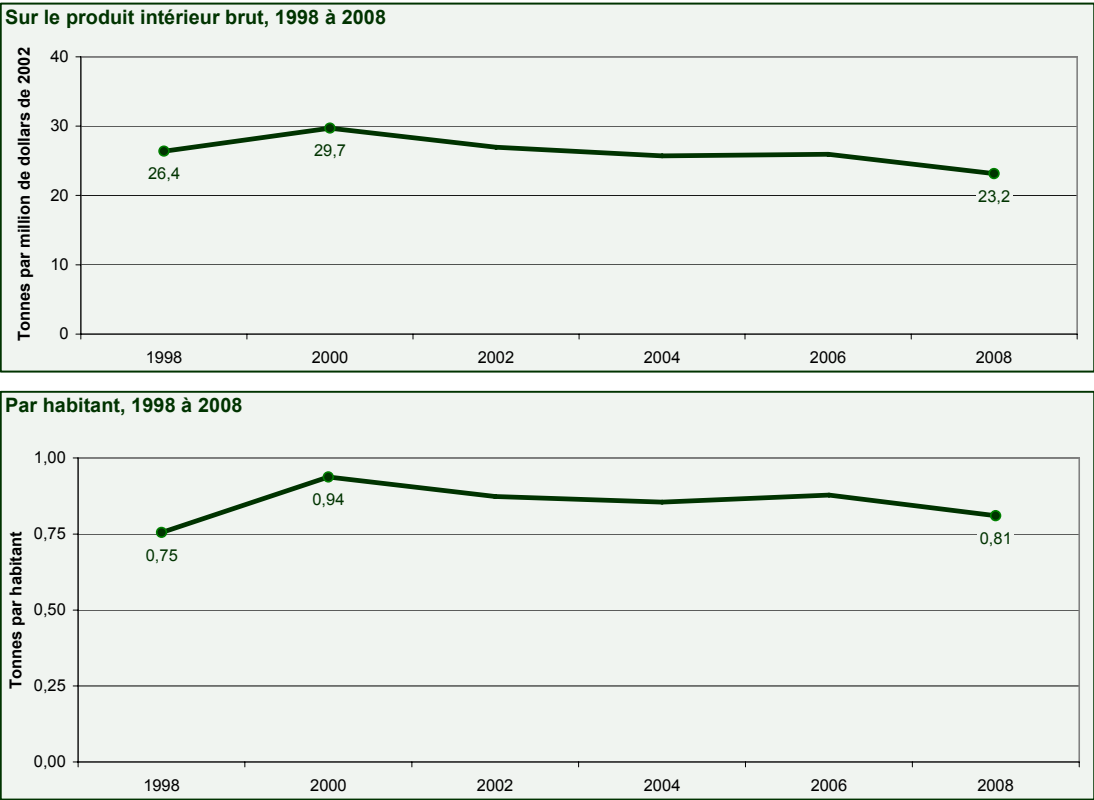
Élimination : Toute opération visant le dépôt ou rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an.

Précaution

Les données concernant les matières résiduelles éliminées proviennent d'une enquête menée auprès des installations d'élimination (lieux d'enfouissement et incinérateurs). La méthodologie de cueillette des données a évolué au cours des dernières années, et apporte des taux de réponse qui ont été variables selon les enquêtes. Toutefois, depuis 2006 les installations ont l'obligation, par règlement, de fournir au MDDEP leurs données sur les quantités de matières éliminées.

Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant



Source : RECYC-QUÉBEC. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : RECYC-QUÉBEC.
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010.

Analyse

Entre 2000 et 2008, le ratio de matières résiduelles éliminées sur le PIB a connu une diminution de 21,9% passant de 29,7 à 23,2 tonnes par million de dollars de production. Après une hausse, entre 1998 et 2000, due notamment à une forte augmentation de la quantité de résidus générés, le ratio est descendu progressivement sous la valeur de 1998.

Entre 1998 et 2000, la quantité moyenne annuelle de matières résiduelles destinées à l'élimination, par habitant, a crû fortement passant de 0,75 à 0,94 tonne métrique, soit une augmentation de 25,3 %. Toutefois, depuis 2000, elle connaît un léger fléchissement, s'établissant à 0,81 tonne par personne en 2008. Cette diminution est en partie attribuable au détournement vers la récupération de certaines matières auparavant destinées à l'élimination.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7
Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] la production de biens et de services consomme des ressources naturelles, rejette des matières résiduelles et génère parfois des risques d'accidents qu'il est possible de prévenir et de réduire en appliquant certaines mesures de gestion environnementale [...] »¹

À cet égard, le Québec s'est doté d'une politique qui a notamment pour orientation de prévenir ou de réduire la production de matières résiduelles et de promouvoir la récupération et la valorisation de celles-ci.

L'enfouissement ou l'incinération des résidus de transformation et de consommation créent des pressions non négligeables sur l'environnement, sur la santé de la population, sur l'aménagement des territoires et sur l'économie.

Produire et consommer de façon responsable implique entre autres de revoir la manière dont sont utilisées les ressources afin de limiter les résidus destinés à l'élimination. Une diminution de l'intensité matérielle de l'économie peut avoir un impact substantiel sur l'état du *capital naturel* et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 29.

Taux de récupération et de valorisation
des matières résiduelles

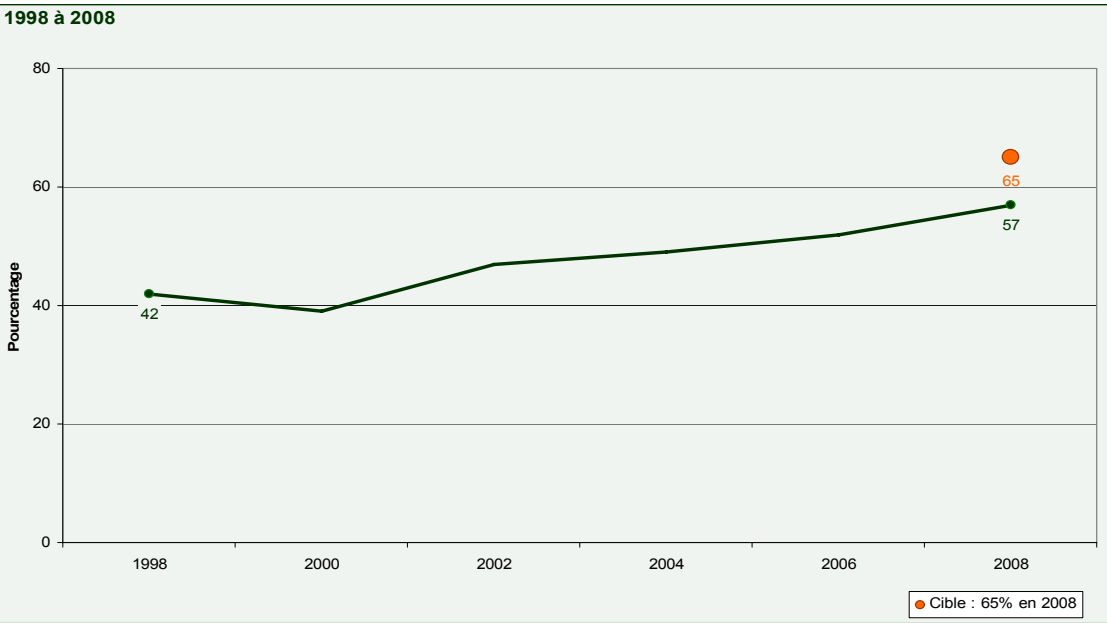
Description

Cet indicateur rend compte du rapport, exprimé en pourcentage, entre la quantité de matières résiduelles récupérées et valorisées et la quantité de matières résiduelles potentiellement valorisables générées sur un territoire. Il permet d'apprécier l'effort de détournement des matières résiduelles de l'élimination.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon. Cette définition exclut cependant les matières dangereuses autres que domestiques, les déchets biomédicaux, les résidus miniers, les sols contaminés qui contiennent des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celle fixée par règlement et les matières gazeuses.

Récupération : Opération qui consiste à récupérer, par voie de collecte, de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières mises au rebut en vue de leur valorisation.

Valorisation : Toute opération visant par le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie.



Sources : RECYC-QUÉBEC. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : RECYC-QUÉBEC.

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010.

Analyse

Entre 1998 et 2008, le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles a crû de 15 points de pourcentage au Québec, passant de 42 % à 57 %. Cette progression s'explique notamment par une augmentation importante des quantités de matières résiduelles récupérées et valorisées par le secteur municipal (+126 %) et par le secteur de la construction, rénovation et démolition (+178 %).

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 7
Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'évolution des habitudes de consommation et des modes de production ont engendré au fil des ans une augmentation significative des matières destinées à l'élimination. L'enfouissement ou l'incinération de ces matières résiduelles créent des pressions non négligeables sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé de la population et sur l'aménagement des territoires. À cet égard, le Québec s'est doté d'une politique visant, entre autres, à circonscrire les impacts négatifs des matières résiduelles par une saine gestion.

« Le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation contribuent également à réduire le volume des matières résiduelles destinées à l'élimination. Ces pratiques doivent être encouragées. »²

Une saine gestion des matières résiduelles est souhaitable, car elle permet de diminuer l'utilisation des ressources naturelles par la réintroduction de certaines matières dans les processus de production et de restreindre les émissions polluantes provenant de l'incinération et de l'enfouissement. En permettant de réduire le volume de déchets ultimes, la récupération et la valorisation rendent possible la prolongation de la durée de vie des sites d'enfouissement. De plus, elles contribuent au développement économique et social de certaines régions en générant des emplois, notamment dans des entreprises d'économie sociale. Elles se veulent donc une solution durable ayant comme résultante potentielle de découpler les effets de l'évolution démographique, de la croissance économique et de la génération de déchets.

Un plus haut taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles entraînera une amélioration du *capital naturel* alors que moins de matières premières seront requises pour la fabrication de produits et de services.

2- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 53.

Nouvelle capacité de production d'électricité
hydroélectrique et éolienne

Description

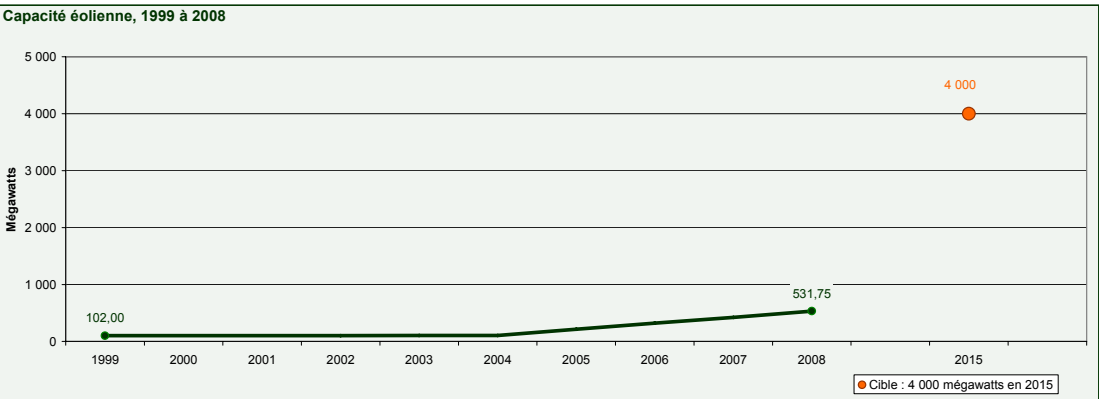
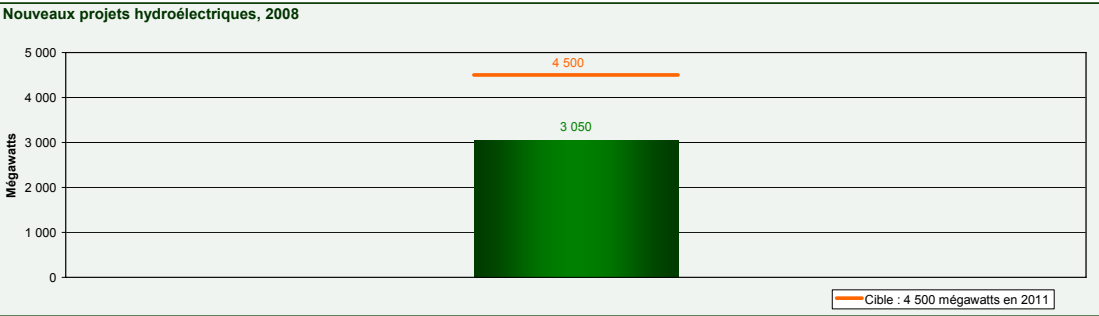
Cet indicateur démontre les efforts déployés afin de mettre en œuvre des projets de production d'énergie de sources hydroélectrique et éolienne qui contribuent à assurer la sécurité énergétique du Québec. Il est constitué :

- du nombre de mégawatts (MW) associés aux grands projets hydroélectriques identifiés par Hydro-Québec avec leur puissance projetée respective;
- du total cumulatif de MW de source éolienne ajoutés au réseau de distribution d'Hydro-Québec, à la suite de l'implantation de projets éoliens.

Précaution

1- Les études préliminaires concernant les différentes variantes du projet Petit-Mécatina sont actuellement en cours. La puissance installée du projet (environ 1 200 MW) pourrait être inférieure à celle initialement prévue (1 550 MW).

2- Des petits projets hydroélectriques privés ainsi que de cogénération à partir de biomasse sont actuellement en élaboration. Ces projets contribueront également à augmenter la capacité de production d'électricité d'origine renouvelable au Québec.



Sources : Hydro-Québec et les producteurs privés d'énergie éolienne.
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a comme objectif national la constitution d'une liste de projets hydroélectriques de 4 500 mégawatts à l'horizon 2010. Les premiers éléments de la liste sont les projets de la Romaine et de Petit-Mécatina avec une puissance totale de 3 050 mégawatts. Cette Stratégie a également comme objectif national d'intégrer 4 000 mégawatts de capacité éolienne au réseau d'électricité, d'ici 2015. En 2008, la capacité éolienne du Québec se situait à 531,75 mégawatts.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 8
Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Afin de répondre à la hausse de la demande d'énergie au Québec et, plus globalement en Amérique du Nord, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie qui vise entre autres à augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique, notamment les énergies hydroélectrique et éolienne.

« ... ainsi que le recours aux énergies renouvelables constituent des exemples d'actions qui stimulent une consommation écoresponsable et contribuent entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. »¹

La production de ce type d'énergie ayant des impacts moindres sur l'environnement et le climat que celle provenant d'autres sources, comme le charbon et le pétrole, elle contribue à la protection de l'environnement, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air dans le Nord-est américain, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, l'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique et éolienne concourt à la sécurité d'approvisionnements en électricité des Québécois tout en renforçant la capacité de livrer sur les marchés voisins une énergie propre.

Ainsi, la réalisation de projets visant à accroître la production d'énergie renouvelable favorise l'amélioration de l'état du *capital produit*, notamment en augmentant la quantité et la qualité des infrastructures.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.

Description

Cet indicateur rend compte de la quantité d'énergie renouvelable produite au Québec de sources hydroélectrique et éolienne en vue de la vente aux consommateurs québécois, de l'exportation et de l'autoproduction pour usage industriel.

Précaution

- (1) Les données ne comprennent pas les importations d'électricité et l'entente avec Terre-Neuve concernant la production de la centrale des chutes Churchill.
- (2) La production hydroélectrique est dépendante de l'hydraulicité (apports en eau) et la production éolienne est dépendante des vents, ce qui peut expliquer certaines variations au fil des ans.

Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Statistique Canada (SC).
Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
Note : Les données excluent la production de la centrale des chutes Churchill. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée disponible : 2008.

Analyse

La production d'énergie de source hydroélectrique fluctue légèrement depuis 1999. Étant de 164 397 millions de kilowattheures (kWh) en 1999, la production d'hydroélectricité disponible s'est accrue de 16 227 millions de kWh pour s'établir à 180 624 millions de kWh en 2007, soit une augmentation de 9,9 %.

La production d'énergie de source éolienne a connue une forte croissance à partir de 2004, passant de 187 à 667 millions de kWh en 2007. La mise en service de divers parcs éoliens sur le territoire québécois explique cette croissance de la production.

ORIENTATION 3
Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF 8
Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« ... ainsi que le recours aux énergies renouvelables constituent des exemples d'actions qui stimulent une consommation écoresponsable et contribuent entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. »¹

Le Québec, par sa structure industrielle, son climat et l'étendue de son territoire, est un grand consommateur d'énergie. Or, la consommation de certaines sources d'énergie, spécialement celles qui sont non renouvelables comme le charbon et le pétrole, peut avoir des répercussions significatives sur l'environnement. Aussi une augmentation de la production d'énergie de sources hydroélectrique et éolienne peut contribuer à diminuer le recours aux sources d'énergie plus dommageables pour l'environnement et de ce fait, à améliorer les performances du Québec en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

En somme, par ses incidences moindres sur l'environnement, le recours aux énergies renouvelables constitue un exemple qui stimule la consommation responsable et qui peut préserver la qualité du *capital naturel* du Québec en atténuant notamment les impacts négatifs sur le climat.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 32.

Investissements privés non résidentiels

Description

Cet indicateur correspond aux dépenses en immobilisation non résidentielle effectuées par les entreprises du secteur privé. Il permet d'apprécier les sommes investies par le secteur privé dans de nouvelles infrastructures ou dans la rénovation des infrastructures existantes permettant de prolonger la durée de vie des infrastructures.

Dépenses en immobilisation : Les dépenses en immobilisation sont constituées du coût d'acquisition, de construction et d'installation d'infrastructures (bâtiments et travaux de génie) et de machinerie (machines et outillage). Sont aussi inclus les dépenses immobilisées servant, par exemple, à payer des études de faisabilité, des honoraires d'architecte, d'avocat ou d'ingénieur ainsi que les coûts d'emprunt.

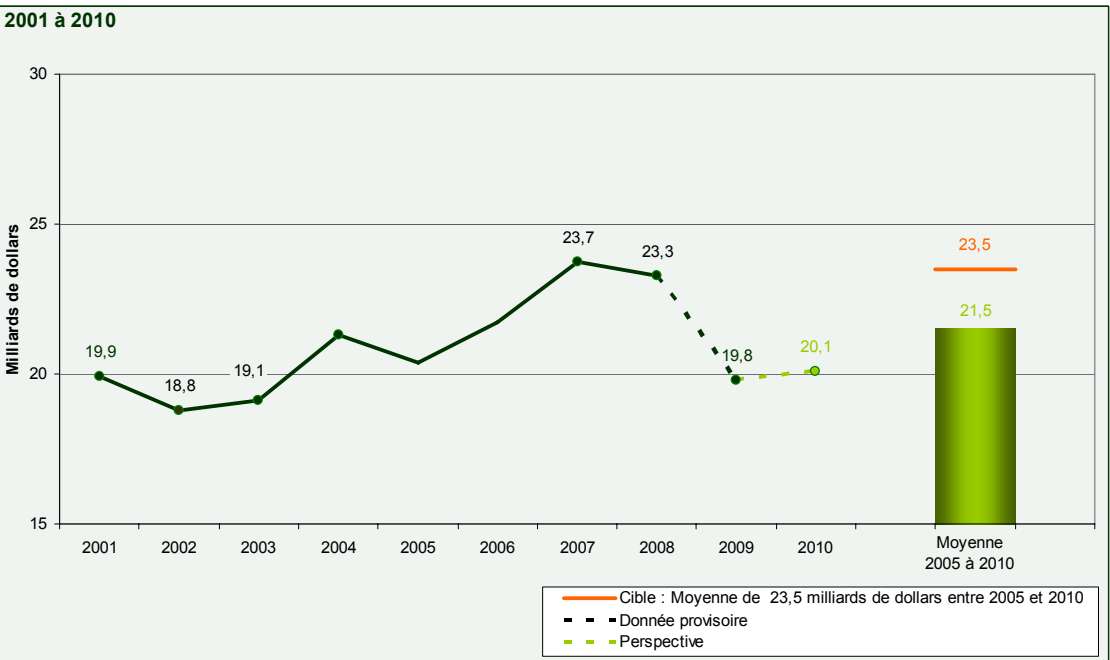
Bâtiments : Constructions permanentes comportant des murs et un toit qui protègent des biens ou des personnes d'une réalité sociale ou physique. Ces constructions peuvent inclure les abris mobiles ou temporaires, ainsi que les annexes. Le matériel et l'outillage faisant partie intégrante de la structure et servant, par exemple, à la plomberie, aux installations électriques, à la climatisation ou aux ascenseurs sont inclus dans le calcul de la valeur des bâtiments.

Travaux de génie : Ouvrages de génie civil servant directement ou indirectement au transport de personnes, d'équipement, de matériel, de gaz ou de signaux électriques. Ils comprennent les structures autoportantes (éclairage, signaux lumineux), les ponts, les routes, les aqueducs, les systèmes d'égouts, les barrages, les chemins de fer et les pipelines.

Machines et outillage : Biens matériels durables utilisés pour accomplir un travail ou, s'ils sont statiques, pour faire partie du milieu de travail, tels que les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices.

Précaution

Il faut être prudent dans l'interprétation des résultats de 2009 (donnée provisoire) et de 2010 (perspectives), car ils seront révisés ultérieurement.



Analyse

Selon les perspectives 2010, les investissements privés non résidentiels repasseraient le cap des 20 milliards de dollars. En 2009, ces investissements étaient en deçà de ce niveau pour une première fois depuis 2003, suite à une baisse importante de 3,5 milliards par rapport à 2008. Malgré la croissance attendue de l'année 2010, le niveau des investissements privés non résidentiels demeure plus faible que la moyenne de 2005 à 2010, en raison des niveaux exceptionnellement élevés atteints en 2007 et 2008.

Le poids des investissements privés non résidentiels dans les investissements totaux était de 53,0 % en 2001 comparativement à 32,0 % attendus en 2010. Cette diminution s'expliquerait par une plus forte croissance des deux autres composantes de l'investissement total, soient les investissements publics et les investissements dans le secteur résidentiel.

L'Avantage québécois : *stratégie de développement économique* fixe une cible qui consiste à porter la valeur moyenne de l'investissement privé non résidentiel à 23,5 milliards de dollars pour la période 2005-2010.

ORIENTATION 4
Accroître l'efficacité économique

OBJECTIF 12
Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le rôle du gouvernement est de créer un environnement propice à l'investissement et au développement des entreprises et de réaliser des actions structurantes et innovatrices. »¹

En mettant en place différentes mesures pour stimuler l'investissement, le gouvernement joue un rôle important dans le développement des infrastructures. De plus, il peut contribuer à la recherche d'un développement durable en intégrant des critères pour un investissement responsable.

Levier de développement économique, les investissements du secteur privé s'avèrent déterminants dans le contexte actuel de la mondialisation. Ils constituent un facteur clé de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, en favorisant notamment la modernisation des usines et l'accroissement de la productivité. Créateurs de richesse et d'emplois de qualité, ils peuvent contribuer à l'efficacité économique d'une société.

Par ailleurs, les investissements privés non résidentiels exercent un effet positif sur le *capital produit* en concourant à l'augmentation du stock net de capital fixe et au maintien du dynamisme économique. En contrepartie, le développement de nouvelles infrastructures peut porter atteinte à l'intégrité du *capital naturel* notamment en accentuant le morcellement du paysage.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 37.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

Cet indicateur correspond aux dépenses en immobilisation du secteur manufacturier en machines et équipement¹, utilisés dans le processus de production. Il permet d'apprécier l'évolution des investissements consentis dans ce secteur pour accroître la compétitivité.

Dépenses en immobilisation en machines et équipement : Coûts d'acquisition et d'installation de machines et équipement durables, que ce soit ou non à des fins de remplacement ou de location. Sont aussi incluses les dépenses immobilisées servant, par exemple, à payer des frais d'installation, la valeur des biens immobilisés implantés par une entreprise, ainsi que les frais d'intérêt.

Machines et équipement : Biens matériels durables utilisés pour accomplir un travail ou, s'ils sont statiques, pour faire partie du milieu de travail, tels que les automobiles, les fournitures de bureau et les génératrices.

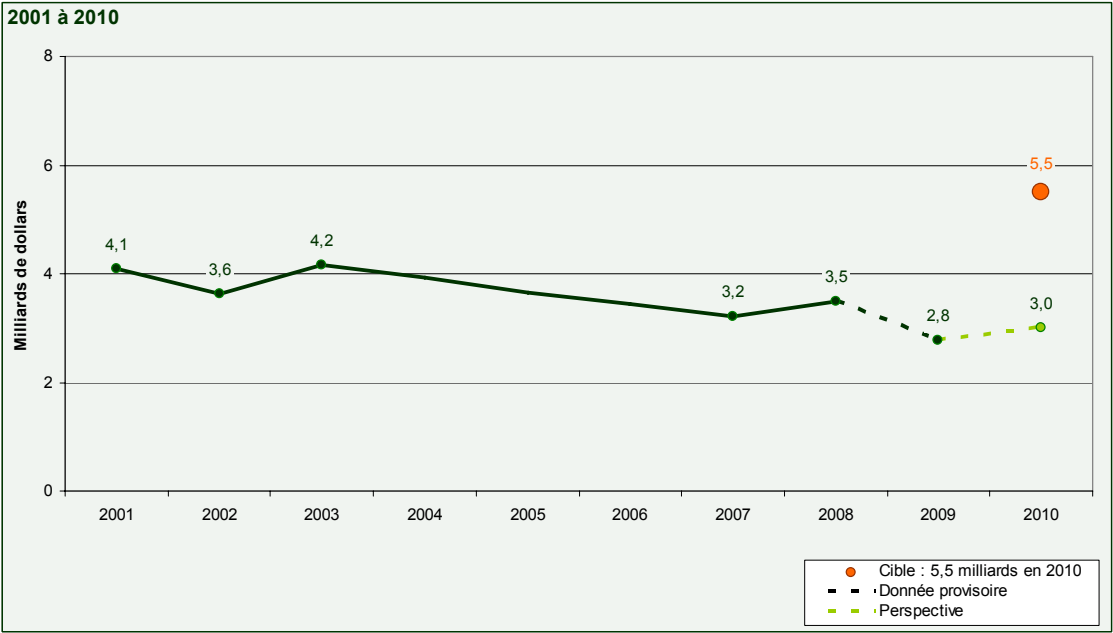
Secteur manufacturier : Comprend les établissements du secteur de la fabrication (Codes 31 à 33 du SCIAN) dont l'activité principale est la transformation de matières ou de substances en nouveaux produits par des procédés mécaniques ou physiques.

¹ Les termes « machines et équipement » et « matériel et outillage » ont la même signification. Statistique Canada utilise le terme « matériel et outillage » alors que le MDEIE utilise « machines et équipement » dans sa stratégie de développement économique.

Précaution

Il faut être prudent dans l'interprétation des résultats de 2009 (donnée provisoire) et de 2010 (perspectives), car ils seront révisés ultérieurement.

Investissements en machines et équipement du secteur manufacturier



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernières données disponibles : donnée provisoire (2009), perspectives (2010). Prochaines données : donnée provisoire (2010), perspectives (2011).

Analyse

Selon les perspectives 2010, les investissements en machines et équipement du secteur manufacturier atteindraient 3,0 milliards de dollars, en hausse de 247,5 millions de dollars par rapport à 2009. Entre 2003 et 2007, quatre baisses consécutives ont été observées, faisant passer les investissements en machines et équipement du secteur manufacturier de 4,2 milliards de dollars à 3,2 milliards de dollars. Malgré la hausse en 2008, le recul de 2009 (-717,6 millions de dollars) fait de cette année un nouveau creux historique.

En 2010, les investissements les plus importants se retrouveraient dans le sous-secteur de la fabrication des produits du pétrole et du charbon (365,0 millions de dollars) et dans celui de la première transformation des métaux (598,9 millions de dollars). Ces sous-secteurs représenteraient à eux seuls 32,0 % du total des investissements en machines et équipement du secteur manufacturier. Le sous-secteur de la fabrication du papier qui atteignait un sommet historique de 1,1 milliard de dollars en 2003, ne représenterait plus que 8,4 % du total (253,7 millions de dollars), en 2010.

L'Avantage québécois : Stratégie de développement économique fixe une cible qui consiste à porter la valeur des investissements en machines et équipement à 5,5 milliards de dollars en 2010.

ORIENTATION 4
Accroître l'efficacité économique

OBJECTIF 12
Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La croissance économique est largement tributaire de la présence d'entrepreneurs privés qui décident d'investir, de prendre des risques, de créer des entreprises et de les faire croître. »¹

L'investissement en machines et outillage constitue un levier de développement économique qui peut s'avérer déterminant pour assurer la prospérité d'une société.

La productivité des entreprises du secteur manufacturier s'appuie en partie sur les investissements consentis pour améliorer les procédés de fabrication. De plus, les nouveaux procédés ou machines plus efficaces peuvent entraîner des gains environnementaux et énergétiques, au chapitre des ressources utilisées.

Les investissements en machines et outillage exercent un effet sur le stock de capital d'une société alors qu'ils contribuent à l'augmentation du stock net de capital fixe.

Par ailleurs, les investissements en machines et outillage exercent un effet positif sur le *capital produit* en contribuant à l'augmentation du stock net de capital fixe.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 37

Description

L'indice synthétique de fécondité (ISF) est calculé en faisant la somme, pour une période donnée, des taux de fécondité par âge. Largement utilisé, cet indice permet, d'apprécier la capacité de renouvellement naturel des générations. Pour assurer ce renouvellement, l'indice doit être d'environ 2,1 enfants par femme dans les pays développés.

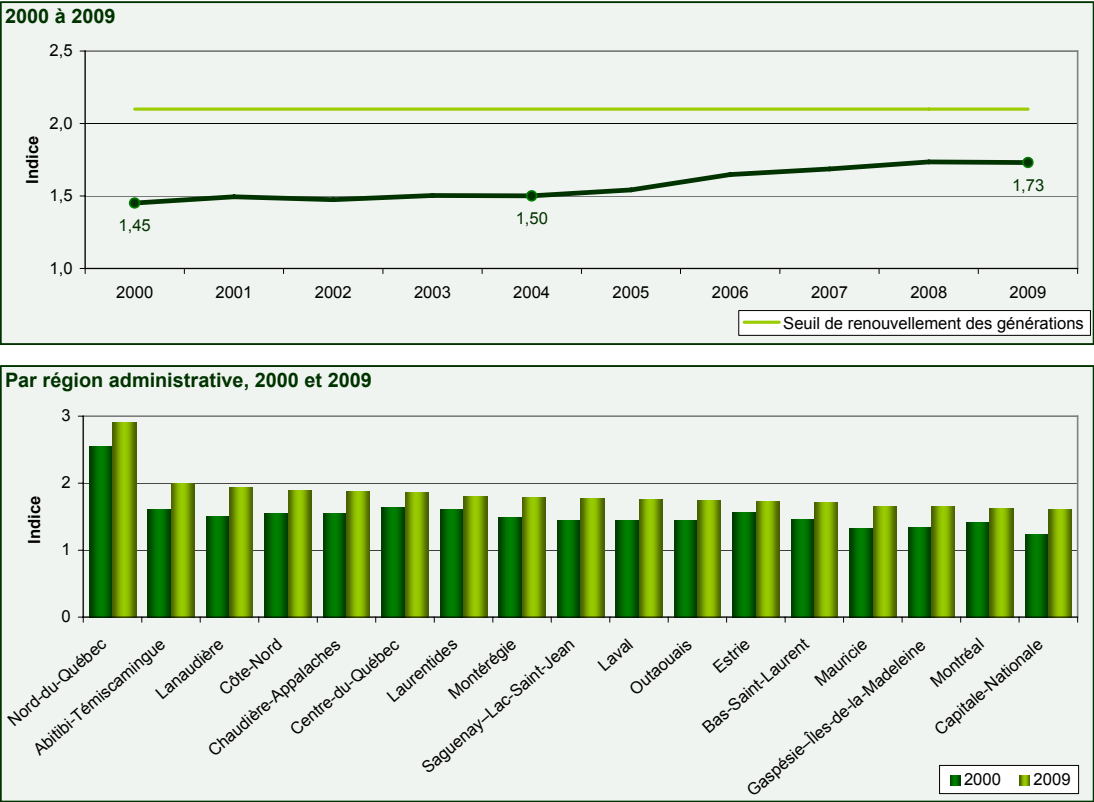
ISF : Estimation du nombre moyen d'enfants qu'une femme peut s'attendre à avoir au cours de sa vie reproductive (15-49 ans), si les taux de fécondité par âge, pour une année donnée, étaient reconduits tout au long de sa vie.

Taux de fécondité par âge : Rapport entre le nombre de naissances vivantes issues de mères d'un âge donné et la population féminine du même âge pour une période donnée.

Précaution

L'ISF mesure le niveau de la fécondité enregistré une année donnée. Si le calendrier de la fécondité subit des modifications (report ou devancement dans le temps), cet indicateur peut s'écarter de la descendance finale des générations.

Indice synthétique de fécondité



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Fichier des naissances vivantes.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ)
Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Entre 2000 et 2004, l'indice synthétique de fécondité a oscillé entre 1,45 et 1,50. À compter de 2005, il a graduellement augmenté pour atteindre 1,74 en 2008. En 2009, l'indice s'est maintenu à un niveau semblable à celui de l'année précédente avec 1,73.

En 2009, les régions administratives du Nord-du-Québec (2,90), de l'Abitibi-Témiscamingue (2,00), de Lanaudière (1,93) et de la Côte-Nord (1,89) présentaient les indices synthétiques de fécondité les plus élevés au Québec. À l'inverse, les régions de la Capitale-Nationale (1,61), de Montréal (1,62), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1,65) et de la Mauricie (1,65) figurent parmi les régions affichant les indices synthétiques de fécondité les plus bas du Québec.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 13
Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La population du Québec pourrait diminuer à compter de 2032 sauf si un relèvement important du taux de natalité survient ou que le solde migratoire augmente. »¹

Au Québec, comme c'est également le cas dans la majorité des pays développés, le vieillissement de la population constitue une préoccupation majeure. Ce phénomène, occasionné par le déclin de la fécondité et la prolongation de l'espérance de vie, génère des coûts sociaux importants, notamment la diminution de la force potentielle de travail. Ainsi, un faible indice synthétique de fécondité peut affecter sensiblement les possibilités de développement des régions les plus touchées.

Le Québec mise donc, entre autres, sur le renouvellement naturel des générations pour répondre à ces enjeux démographiques. À cet égard, l'implantation de politiques publiques favorables à la famille, comme par exemple les services de garde à contribution réduite, conjuguée aux perceptions positives qu'ont les personnes d'un contexte économique, familial ou autre, peut contribuer à maintenir ou à hausser l'indice synthétique de fécondité et, ainsi, concourir à l'amélioration du bilan démographique du Québec et de ses régions.

En raison de son impact sur le *capital* humain, la hausse de l'indice synthétique de fécondité apparaît essentielle à la poursuite d'un développement durable, au Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39.

Description

Le solde migratoire total résulte de la sommation du solde migratoire international et du solde migratoire interprovincial. L'indicateur illustre les mouvements migratoires avec l'extérieur du Québec et il témoigne en partie de son pouvoir attractif sur les autres provinces ou pays.

Solde migratoire international : Nombre d'immigrants internationaux admis au Québec une année donnée moins le nombre estimé d'émigrants internationaux.

- Immigrant international (immigrant admis) : Ressortissant étranger à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résidence permanente.
- Émigrant international : Citoyen canadien ou résident permanent qui a quitté le Québec pour s'établir dans un pays étranger.

Solde migratoire interprovincial : Nombre estimé d'entrants interprovinciaux moins le nombre estimé de sortants interprovinciaux du Québec.

- Entrant et sortant interprovincial : Citoyen canadien ou résident permanent quittant une province pour s'établir dans une autre.

Précaution

(1) Les immigrants admis au Québec une année donnée comprennent :

- les ressortissants étrangers à qui le statut de résidence permanente a été octroyé au moment de leur entrée physique au pays;
- les demandeurs d'asile déjà présents au pays à qui le statut de résidence permanente a été octroyé à la suite de démarches formelles;
- les personnes admises initialement pour un séjour temporaire qui, pour des raisons particulières, ont obtenu le statut de résidence permanente sans avoir à effectuer les démarches de l'étranger, comme le requiert normalement la procédure légale.

(2) Le solde migratoire international tient compte des citoyens canadiens et des résidents permanents qui :

- reviennent s'établir au Québec après avoir émigré dans un autre pays;
- vivent temporairement à l'étranger et ne possèdent plus de lieu habituel de résidence au Québec.

Solde migratoire total



Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Les données de 2006, 2007 et 2008 ont été révisées. Dernière donnée disponible : provisoire (2009). Prochaine donnée : provisoire (2010).

Analyse

Entre 2000 et 2009, le solde migratoire total a fortement progressé, passant de 11 963 à 39 400 personnes. Cette croissance fut possible grâce à la hausse du solde migratoire international, qui est passé de 23 196 à 44 734 pendant la même période.

À ces gains nets internationaux s'est conjuguée une amélioration du solde migratoire interprovincial jusqu'en 2003, moment où il atteignait - 221. Le nombre de sorties du Québec vers le reste du Canada a été en effet particulièrement faible entre 2001 et 2003 et cela s'est poursuivi jusqu'en 2005 permettant de maintenir les déficits interprovinciaux dans des ordres de grandeur inférieurs à - 10 000 par année. Toutefois, entre 2006 et 2008, l'ampleur des déficits atteignait à nouveau les - 10 000, notamment en raison d'une forte hausse des sorties vers l'Alberta. En 2009, le déficit s'est à nouveau réduit, étant estimé, selon les données provisoires, à - 5 334 personnes.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 13
Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'amélioration du bilan démographique du Québec doit reposer sur une hausse de la natalité, un plus grand nombre d'immigrants et un solde migratoire interprovincial positif pour le Québec. »¹

Le Québec, comme d'autres sociétés, fait face à un vieillissement rapide de sa population. Ce phénomène, imputable à la dénatalité et à la prolongation de l'espérance de vie, peut à long terme provoquer une diminution de la main-d'oeuvre, si elle n'est pas compensée par une migration nette positive ou par une hausse de la natalité. Il représente un défi que le Québec se doit de relever afin de continuer à exercer son dynamisme et assurer son développement.

Les conditions socioéconomiques et politiques qui ont cours au Québec peuvent avoir une influence non négligeable sur les mouvements migratoires. À certains égards, ces mouvements illustrent le pouvoir attractif du Québec et de son rayonnement aux plans national et international. L'établissement de conditions favorables à l'intégration et à la rétention des immigrants peut donc avoir un impact substantiel sur le solde migratoire total.

Dans une optique de développement durable, le Québec doit conserver une certaine force de travail pour assurer sa prospérité économique. À cet égard, les mouvements migratoires exercent une influence non négligeable sur le stock de *capital humain*, et plus particulièrement l'immigration internationale, en raison de son apport direct de personnes jeunes et actives, dont la majorité a au moins 14 années de scolarité. Ainsi, la sélection de travailleurs qualifiés contribue à élargir l'expertise québécoise, la main-d'oeuvre immigrante apportant souvent avec elle un savoir-faire innovateur. De plus, l'apport des gens d'affaires favorise l'accès aux marchés étrangers et à l'entrepreneuriat.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 41.

Solde migratoire interrégional

Description

Le solde migratoire interrégional d'une région est égal au nombre d'entrants en provenance d'une autre région administrative du Québec, moins le nombre de sortants vers une autre région administrative québécoise. Cet indicateur rend globalement compte de la dynamique des régions et permet d'évaluer le potentiel d'attraction des régions les unes par rapport aux autres.

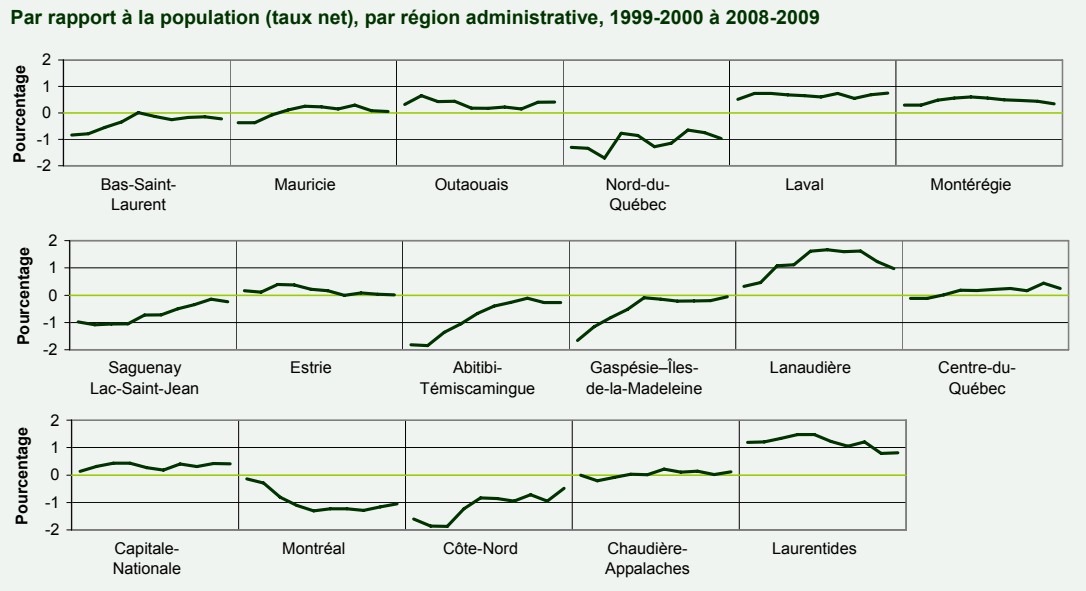
Entrant et sortant : À l'aide des fichiers d'inscription des personnes assurées (FIPA) et des fichiers de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) il est possible de comptabiliser les individus entrant ou sortant d'une région donnée au moyen de leur adresse postale.

Taux net de migration interrégional : Il correspond au solde migratoire interrégional d'une région donnée divisé par la population totale de cette région.

Régions administratives :

- 01 : Bas-Saint-Laurent
- 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 : Capitale-Nationale
- 04 : Mauricie
- 05 : Estrie
- 06 : Montréal
- 07 : Outaouais
- 08 : Abitibi-Témiscamingue
- 09 : Côte-Nord
- 10 : Nord-du-Québec
- 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 : Chaudière-Appalaches
- 13 : Laval
- 14 : Lanaudière
- 15 : Laurentides
- 16 : Montérégie
- 17 : Centre-du-Québec

Solde annuel, par région administrative, 2008-2009											
RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes	RA	Personnes
01	-456	04	121	07	1 437	10	-384	13	2 882	16	4 861
02	-659	05	40	08	-392	11	-61	14	4 390	17	577
03	2 761	06	-19 463	09	-452	12	463	15	4 335		



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

La région de Montréal présente le solde migratoire interrégional le plus négatif (-19 463 personnes en 2008-2009), mais elle compense en attirant la majorité des immigrants. Les régions qui entourent Montréal sont celles qui profitent le plus de la migration interrégionale, plus particulièrement les Laurentides et Lanaudière, qui montrent des taux nets respectifs de 0,81 % et 0,97 % en 2008-2009. En 2008-2009, mis à part Montréal (-1,05 %), une seule région a affiché un taux net de migration interrégional inférieur à -0,5 %, soit le Nord-du-Québec (-0,97 %).

La situation s'est améliorée dans plusieurs des régions éloignées depuis 1999, comme c'est le cas de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, où ce taux est passé de -1,66 % en 1999-2000 à -0,06 % en 2008-2009; de l'Abitibi-Témiscamingue, où il est remonté de -1,85 % en 2000-2001 à -0,27 % en 2008-2009 et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, où l'amélioration a été plus tardive, mais dont le taux net de migration interrégional, encore à -1,05 % en 2002-2003, était de -0,24 % en 2008-2009.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 13

Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le déclin démographique et le dépeuplement des régions sont des tendances lourdes sur lesquelles on ne peut agir qu'en intervenant simultanément sur plusieurs de leurs causes. »¹

Face à un futur déclin de la main-d'œuvre disponible, imputable au vieillissement de la population, les régions tentent d'influer sur les mouvements migratoires interrégionaux pour améliorer leur bilan démographique.

« La migration interrégionale permet à certaines régions de maintenir ou même d'accroître leur population, et ce, malgré une fécondité en deçà du seuil de renouvellement des générations. »²

Différentes variables liées de près au contexte économique régional ont un impact sur ces mouvements migratoires. Notons, entre autres, la diversification, la qualité et la disponibilité des emplois, la proximité des services publics et les conditions sociales (pauvreté, criminalité, etc.) qui ont cours dans une région.

La venue de nouveaux arrivants dans une région exerce un effet positif sur son *capital humain*, notamment parce qu'elle contribue à l'augmentation de la population active et des compétences disponibles.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 39.

2- Institut de la statistique du Québec. La situation démographique au Québec : la migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001, 2002, p. 21.

Taux de présence des immigrants admis au Québec

Description

Immigrant admis au Québec : Ressortissant étranger à qui les autorités de l’immigration ont accordé le droit de résidence permanente.

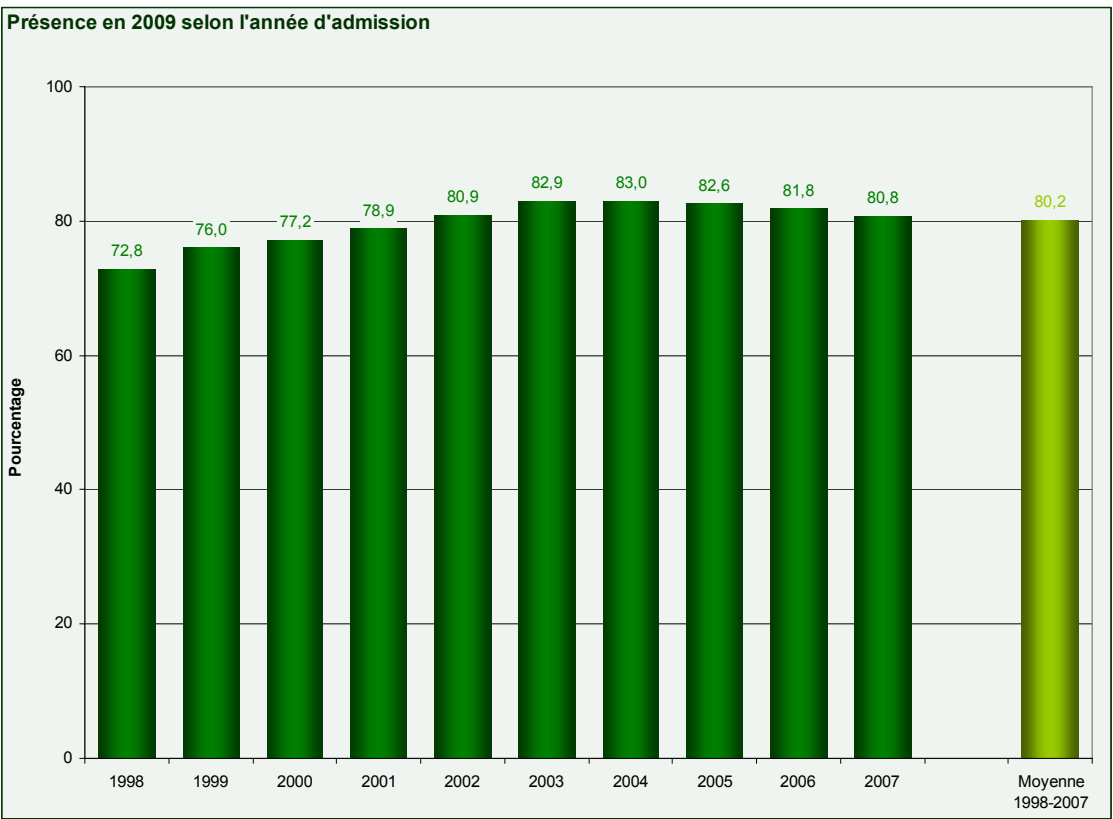
Personne immigrante présente au Québec : Personne qui, au moment de l’observation statistique, détient un statut valide d’admissibilité au régime de l’assurance maladie du Québec (RAMQ).

Taux de présence : Rapport entre le nombre de personnes immigrantes présentes et celui de l’ensemble des personnes immigrantes admises au cours de la période considérée. Il permet d’apprécier la capacité du Québec à retenir les immigrants qui y ont élu domicile.

Précaution

(1) Depuis l’introduction de la carte de résident permanent, les autorités fédérales consignent les changements de destination à la frontière. Cela touche particulièrement les immigrants investisseurs dont certains, bien que sélectionnés par le Québec, sont comptabilisés comme ayant été admis ailleurs au Canada. Auparavant, ils étaient enregistrés comme étant admis au Québec. Cela a un effet sur le taux de présence des cohortes arrivées après 2002 qui tend à être plus élevé que celui des cohortes antérieures pour une même durée de résidence.

(2) Il est possible qu’un immigrant soit présent au Québec et inscrit à la RAMQ, mais qu’il ne soit pas retracé dans le fichier de la RAMQ, en raison d’une difficulté d’appariement. Il est donc probable que les données sur la présence soient légèrement sous-estimées.



Source : Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Compilation : Ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Note : Dernière donnée : 1998-2007. Prochaine donnée : 1999-2008.

Analyse

En janvier 2009, les immigrants admis au Québec de 1998 à 2008 étaient présents à hauteur de 80,2 %. Les données confirment que les cohortes immigrantes admises récemment ont un taux de présence plus élevé que celles dont l’admission est plus éloignée dans le temps. La migration secondaire vers un autre pays ou une autre province ou encore le retour dans le pays d’origine et les décès expliquent cette baisse du taux de présence au fil des années.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 13
Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« [...] la croissance démographique dépendra davantage de l’immigration internationale au cours des prochaines années. Il est toutefois nécessaire de trouver un point d’équilibre entre les besoins liés à la conjoncture démographique du Québec et à sa capacité à intégrer avec équité les immigrants. »²

L’immigration est l’un des éléments de réponse aux enjeux soulevés par les changements démographiques qui ont cours au Québec. Elle peut contribuer à retarder le déclin de la population, voire à l’éviter en complémentarité avec une hausse de la natalité, par son apport direct d’effectif, auquel s’ajoute celui de sa descendance en sol québécois.

À cet égard, la mise en place d’un environnement propice à l’établissement et à l’intégration des personnes immigrantes revêt une importance déterminante. Divers facteurs d’ordre économique, social et politique influencent cette capacité de rétention notamment, l’accès à des emplois de qualité.

Dans une perspective de développement durable, l’immigration peut exercer un effet positif sur le *capital humain* en concourant au renouvellement des générations. De plus, dans un contexte d’interdépendance et de mondialisation des phénomènes économiques, écologiques et sociaux, l’immigration constitue un facteur d’enrichissement pour l’ensemble de la société québécoise.

2- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 41.

Taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans

Description

Le taux d'activité des mères est le rapport, en pourcentage, entre le nombre de mères faisant partie de la population active et le nombre total de mères. Cet indicateur peut refléter en partie l'un des effets des différentes mesures gouvernementales instaurées pour faciliter la conciliation travail-famille, notamment les services de gardes éducatifs.

Mère (monoparentale ou biparentale): Femme chef de famille ou conjointe âgée entre 25 et 54 ans habitant avec au moins un enfant d'âge préscolaire (moins de 6 ans). Les mères de moins de 25 ans ne sont pas considérées dans cet indicateur afin d'obtenir des données comparables à celles qui sont diffusées sur les mères habitant avec au moins un enfant d'âge scolaire. De plus, les femmes de 25 à 54 ans sont les plus susceptibles de faire partie de la population active.

Population active : Population civile, hors institution et hors réserve, occupée ou en chômage.

Personne occupée (en emploi) : Personne qui, au cours de la semaine de référence :

- avait effectué un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou son propre compte, ou
- avait effectué un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui, ou
- avait un emploi, mais n'était pas au travail (ex. congé parental).

Personne en chômage : Personne qui, au cours de la semaine de référence, était disponible pour travailler et :

- avait été mise à pied temporairement, mais s'attendait à être rappelée au travail, ou
- était sans emploi, avait activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, ou
- devait commencer un nouvel emploi devant débuter dans quatre semaines ou moins.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

Au Québec, le taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans a augmenté de façon régulière passant de 69,2 % en 1999 à 78,5 % en 2007. En 2008, on observe un léger fléchissement dans le taux d'activité qui retombe à 76,1 %. Les taux d'activités des mères d'enfant de moins de 6 ans dans les familles monoparentales et dans les familles biparentales se caractérisent par une tendance générale à la hausse entre 1999 et 2008.

Cependant la croissance de l'activité sur le marché du travail est plus forte chez les mères monoparentales (de 59,0 % à 71,7 %) que chez les mères de familles biparentales (de 70,6 % à 76,7 %). On note que malgré cette progression plus rapide du taux d'activité des mères d'enfant de moins de 6 ans chez les familles monoparentales, il demeure plus faible que chez les familles biparentales.

L'écart entre ces deux types de familles s'est toutefois amoindri, passant de 11,6 points de pourcentage en 1999 à 5,0 points en 2008.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Répondre aux changements démographiques consiste à favoriser une économie forte, tout en mettant en place des conditions essentielles pour faciliter la vie familiale, personnelle et professionnelle. »¹

Le manque de main-d'œuvre occasionné entre autres par les changements démographiques qui ont cours au Québec soulève de nouveaux enjeux, notamment la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

« Atténuer ou éliminer les contraintes et les obstacles présents dans le milieu familial, le milieu de travail ou le milieu de vie pour faciliter le projet de fonder une famille et de participer pleinement à la vie professionnelle, familiale et sociale est de ce fait prioritaire. »²

L'instauration de mesures favorables à la conciliation travail-famille devrait permettre aux femmes qui le désirent, de participer pleinement au marché du travail. Une présence accrue de ces dernières sur ce marché contribue à l'amélioration de l'état du *capital humain* et du *capital social*, notamment en accentuant le taux d'activité global de la population et en favorisant une plus grande égalité homme-femme.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 39.

2- Gouvernement du Québec : *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*, 2004, p. 9.

Description

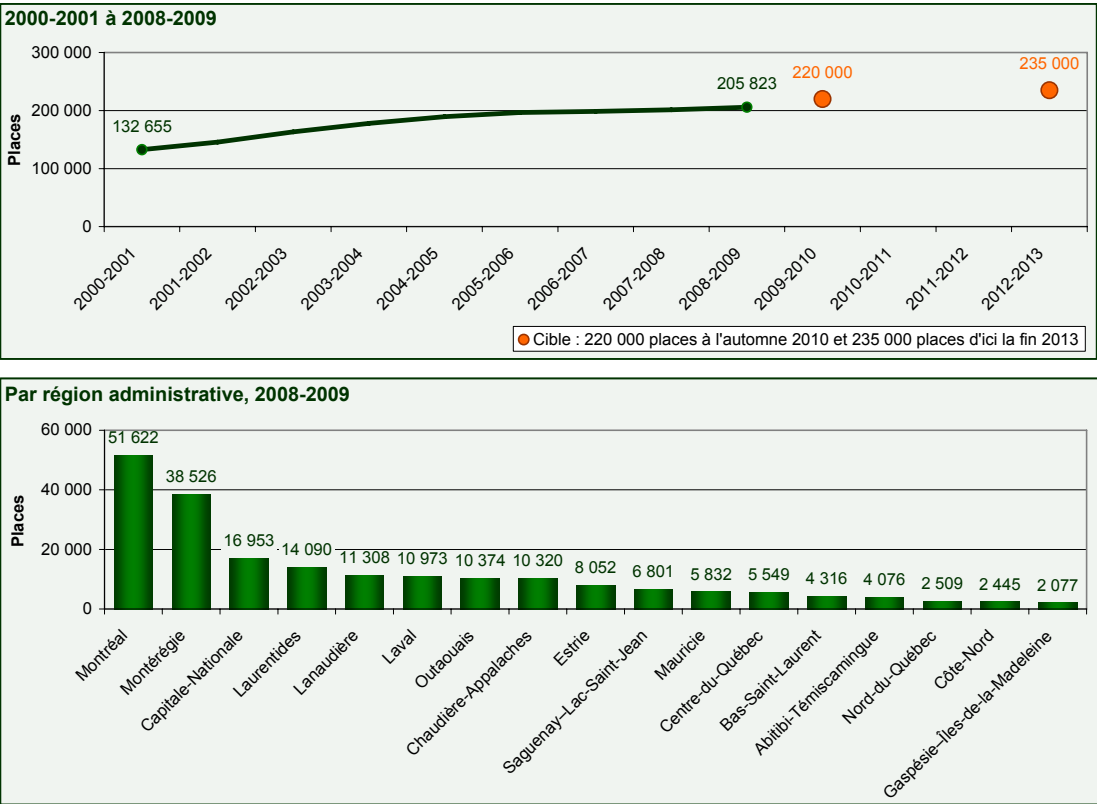
L'indicateur rend compte du nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs régis. Il témoigne des efforts du gouvernement visant à offrir des services de garde accessibles aux parents en vue de faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie familiale.

Place à contribution réduite : Place en service de garde éducatif régi pour un enfant de parent résident québécois qui, au 30 septembre de l'année de référence :

- est âgé de moins de 5 ans ou;
 - est âgé d'au moins 5 ans et ne peut pas être reçu dans un service de garde en milieu scolaire en raison de l'absence d'un tel service ou de place disponible;
- pour laquelle le parent qui y est admissible doit déboursier 7\$ par jour ou bénéficier de l'exemption des places à contribution réduite.

Service de garde éducatif régi : Organisme ou personne qui offre des services de garde régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Ils comprennent les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées ou non qui détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille et des Aînés, ainsi que les services de garde en milieu familial qui sont reconnus par un bureau coordonnateur.

Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs



Source : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).
Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

Depuis 2000-2001, le nombre de places à contribution réduite a augmenté de 55 % pour l'ensemble du Québec, offrant plus de 205 000 places en 2008-2009. L'objectif national du *Programme de places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs* est d'atteindre 220 000 places à l'automne 2010 et 235 000 places d'ici la fin 2013. Sur le plan régional, le nombre de places offertes par les services de garde éducatifs suit la répartition de la population. De ce fait, la région de Montréal dispose de près du quart des places, suivie par la Montérégie avec plus de 18 % des places. Ces deux régions et celle de la Capitale-Nationale cumulent plus de la moitié des places offertes.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14
Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« [...] instaurer des mesures pour permettre [aux adultes] de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socio-économiques favorables à la famille sont parmi les conditions qui pourraient favoriser la réalisation du désir d'avoir des enfants. »¹

La mouvance qui caractérise le contexte social et économique génère de nouvelles problématiques qui peuvent inciter certaines personnes à reporter ou à abandonner l'idée de fonder une famille, notamment pour des questions d'ordre financier ou relatives à la conciliation travail-famille.

À cet égard, les mesures visant à augmenter le nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs favorisent la conciliation entre la vie professionnelle, familiale et sociale des parents en atténuant ou en éliminant certaines contraintes auxquelles ils ont à faire face.

Par ailleurs, en plus d'offrir une certaine flexibilité aux parents, l'accessibilité élargie aux services de garde favorise le développement des enfants et concoure à augmenter l'égalité des chances pour ces derniers, contribuant ainsi à la réduction de l'exclusion sociale et de l'incidence de la pauvreté.

Dans une perspective de développement durable, la famille constitue une richesse collective qui doit être valorisée, respectée et soutenue. En raison de son impact potentiel sur le nombre de naissances, la mise en place d'infrastructures favorables à la famille exerce une certaine influence sur le stock de *capital humain* d'une société.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 40.

Description

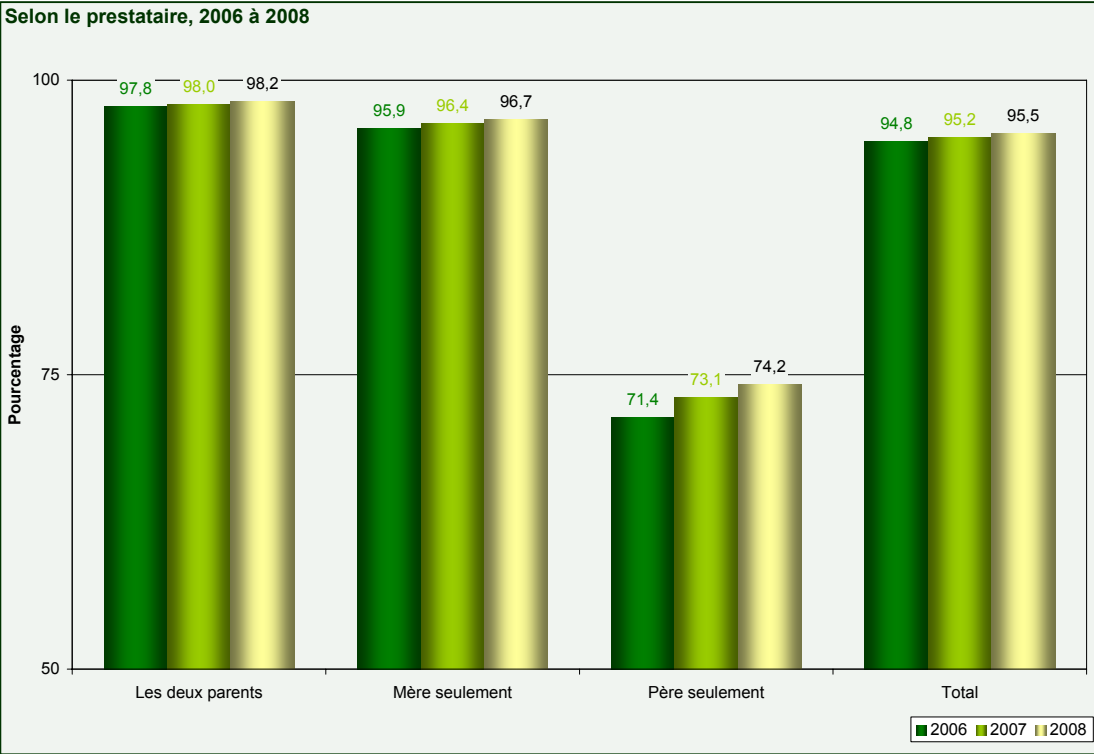
Cet indicateur représente la proportion moyenne du nombre de semaines de prestations prises par les parents sur le maximum de semaines de prestations qui peuvent être prises pour l'événement, en vertu du *Régime québécois d'assurance parentale* (RQAP). Ce taux permet de comparer le nombre de semaines de prestations utilisées en moyenne par les nouveaux parents, peu importe le nombre de parents prestataires ou l'option de régime choisi.

RQAP* : Régime de remplacement du revenu. Afin de bénéficier de ce remplacement du revenu, il faut avoir touché un revenu d'emploi. (<http://www.rgap.gouv.qc.ca>)

Prestataire : Travailleuse et travailleur, salarié et autonome, qui est reconnu comme parent d'un enfant à la suite d'une naissance ou d'une adoption pour qui les autorités responsables du régime ont établi le droit à une prestation.

Évènement : Appellation générale désignant une naissance ou une adoption permettant à un parent de demander une prestation.

Taux d'utilisation du *Régime québécois d'assurance parentale*



Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

En 2006, première année de mise en place du *Régime québécois d'assurance parentale*, le taux global d'utilisation du régime était de 94,8%. Ce taux a légèrement augmenté pour se situer à 95,5 % en 2008. La cible du CGAP vise à maintenir un taux de 95,0 %.

Lorsque la mère est l'unique prestataire, le taux d'utilisation grimpe à 96,7 % en 2008. À l'inverse, lorsque le père est le seul prestataire, ce taux descend à 74,2 % en 2008. Il s'agit d'une hausse de l'utilisation de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2006. Si les deux parents sont prestataires, le taux atteint 98,2 %, toujours en 2008.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 14
Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le Régime québécois d'assurance parentale vise à concilier le travail et la vie familiale. Il accorde un meilleur soutien financier aux parents qui s'absentent du marché du travail lorsqu'ils donnent naissance ou lorsqu'ils adoptent un enfant. »¹

Autant la venue d'un enfant peut être une source de joie et d'accomplissement personnel, autant elle peut constituer une source de stress pour les parents qui tentent de concilier vie professionnelle et vie familiale. À cet égard, le taux d'utilisation d'une mesure d'aide qui permet aux parents de prendre un temps d'arrêt pour donner à leur nouvel enfant toute l'attention dont il a besoin, témoigne de l'importance qu'accorde la société au bien-être des familles, au rôle-clé des nouvelles générations pour assurer la pérennité économique et à la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

« Le Régime québécois d'assurance parentale a été conçu pour répondre à l'évolution du contexte sociétal et du marché du travail, notamment pour faire face au défi démographique et à l'évolution des valeurs familiales. »²

En favorisant l'instauration de conditions propices à la hausse de la natalité et au maintien de la population active, cette mesure contribue à la bonification du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 40.
2- QUÉBEC. CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE. *Plan stratégique triennal 2006-2008*, p. 7.

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion des naissances au Québec, pour lesquelles des prestations du *Régime québécois d'assurance parentale* (RQAP) ont été versées à un ou deux parents et ce, peu importe quand celles-ci ont été versées.

RQAP : Régime de remplacement du revenu. Afin de bénéficier de ce remplacement du revenu, il faut avoir touché un revenu d'emploi. (www.rgap.gouv.qc.ca)

Taux de participation au *Régime québécois d'assurance parentale*



Source : Conseil de gestion parentale (CGAP).
Compilation : Conseil de gestion parentale (CGAP).
Note : Données révisées : 2008. Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

Entre 2006 et 2008, le taux de participation au *Régime québécois d'assurance parentale* est passé de 81,1 % en 2006 à 84,5 % en 2008, soit une augmentation de 3,4 points de pourcentage.

En 2008, 12 régions administratives sur 17 ont un taux de participation se trouvant au-dessus de la moyenne du Québec. Les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capital-Nationale ont les plus hauts taux avec 93,7 % et 91,7 % respectivement. Notons que le Nord-du-Québec, Montréal et la Côte-Nord représentent les régions qui ont les plus bas taux de participation avec 51,8 %, 70,8 % et 77,3 % respectivement.

La cible visée par le Conseil de gestion de l'assurance-parentale est de maintenir un taux de participation de 83 % au *Régime québécois d'assurance parentale*.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 14
Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Améliorer le niveau de vie des adultes, instaurer des mesures pour leur permettre de concilier leurs responsabilités et le développement de conditions socio-économiques favorables à la famille sont parmi les conditions qui pourraient favoriser la réalisation du désir d'avoir des enfants. »¹

Le *Régime québécois d'assurance parentale* vise à encourager les couples de travailleurs dans leur désir d'avoir des enfants en leur accordant un soutien financier qui leur permet de prendre un congé pour s'occuper de leur nouvel enfant et de conserver leur lien avec le marché du travail.

Cette mesure d'aide favorise l'adaptation du marché du travail à l'évolution de la structure démographique. Aussi, le taux de participation au RQAP est représentatif de l'importance qu'accorde la société québécoise au bien-être des familles, au rôle-clé des nouvelles générations pour contribuer à la prospérité économique du Québec et à la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

« Le RQAP est une des réponses que le gouvernement du Québec a apportées aux changements sociaux et économiques qui touchent l'ensemble de la société québécoise, mais plus particulièrement les nouvelles générations de travailleuses et de travailleurs. »²

Il exerce un effet positif sur le *capital humain* et sur le *capital social* en favorisant l'augmentation de la natalité, ainsi que la qualité de vie des parents et de leur famille.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 40.
2- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE. *Rapport annuel de gestion 2007*, p. 20.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

Cet indicateur correspond au revenu personnel disponible de l'ensemble du territoire divisé par le nombre d'habitants de ce territoire. « *Le revenu personnel disponible par habitant est l'un des principaux indicateurs généralement utilisés pour comparer le niveau de vie des populations.* »¹

Revenu personnel : Somme de tous les revenus des « particuliers » résidant dans un territoire économique donné, qu'il s'agisse de gains au titre de la production courante ou de transferts courants d'autres secteurs, plus les revenus de placement que les associations de particuliers accumulent pour leur propre compte ou celui des particuliers.

Dans le système de comptabilité nationale, le secteur des « particuliers » comprend non seulement les particuliers et les ménages mais aussi les associations de particuliers au service des ménages telles que les organisations autochtones, les syndicats, les partis politiques,....

Revenu personnel disponible : Revenu personnel moins les impôts directs des particuliers, les cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants versés par les particuliers aux administrations publiques tels que les primes d'assurance-médicaments, les licences et les permis.

Précaution

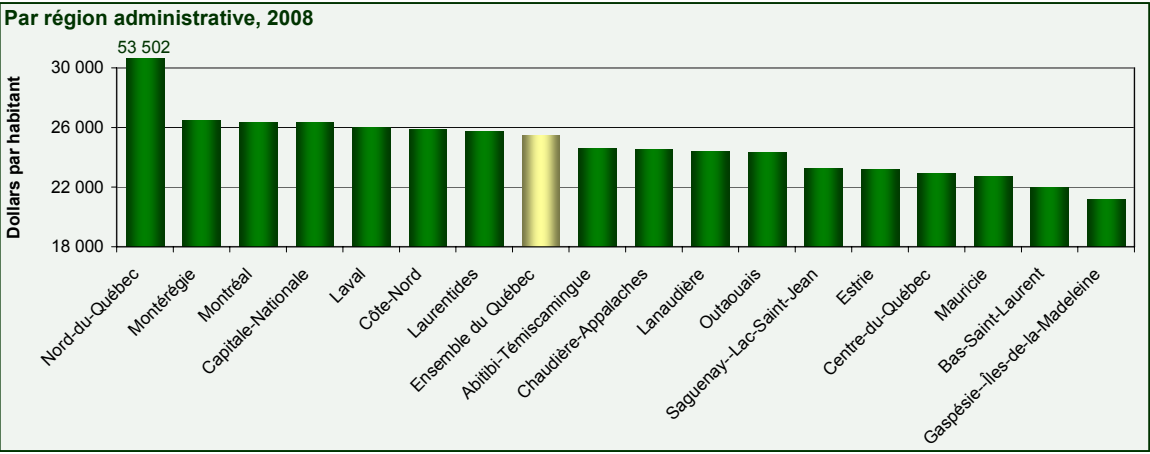
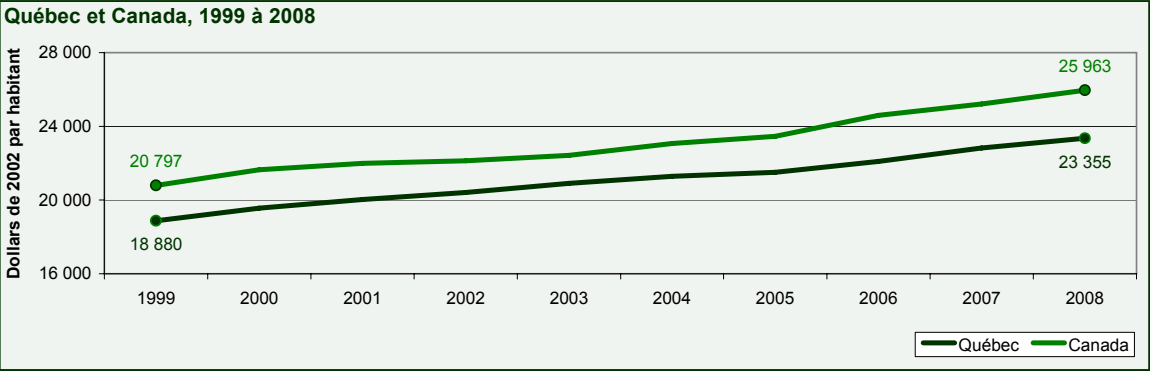
Le revenu personnel disponible pour le Québec présenté dans le 1^{er} graphique ne peut être comparé avec le revenu personnel disponible par région administrative (2^e graphique) car le premier est en dollars enchaînés de 2002 et le second en dollars courants (2008). Afin d'éliminer les variations dues aux prix, il est préférable d'utiliser les données en dollars enchaînés de 2002 pour mesurer l'accroissement du niveau de vie.

Le revenu personnel disponible par habitant mesure le revenu moyen des habitants d'un territoire donné, toutefois, il ne montre pas si ce revenu est réparti de manière équitable ou non entre ses habitants.

Compte tenu de la définition élargie du secteur des particuliers, il importe de ne pas interpréter les statistiques du revenu personnel comme se rattachant uniquement aux ménages.

(1) MDEIE, *Portrait socioéconomique des régions Édition 2008*, p. 88

Revenu personnel disponible par habitant



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Statistique Canada (SC), Division des comptes des revenus et dépenses.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Le revenu personnel disponible par habitant du Québec et celui du Canada sont calculés en valeurs de 2002 à l'aide des indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation (dollars enchaînés). Les données par région administrative sont en dollars courants car les indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation ne sont pas disponibles pour les régions administratives. Données révisées. Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

Entre 1999 et 2008, le revenu personnel disponible par habitant s'est accru, en termes réels, de 23,7 % au Québec comparativement à 24,8 % au Canada. L'enrichissement réel des Québécois durant cette période s'explique, en grande partie, par la forte progression de l'emploi qui a fait augmenter de façon substantielle la rémunération des salariés, principale composante du revenu personnel. L'écart persistant du revenu personnel disponible entre le Québec et le Canada de 1999 à 2008 a comme principales causes un taux d'emploi et une rémunération des salariés plus élevés au Canada qu'au Québec. À l'échelle régionale, le Nord-du-Québec affiche de loin le revenu personnel disponible par habitant le plus élevé en 2008, soit 53 502 \$, en raison notamment d'un versement spécial de 1,1 milliard de dollars du gouvernement fédéral à l'Administration régionale crie pour le règlement des questions liées à la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Si l'on fait abstraction du paiement spécial accordé par l'administration fédérale à l'Administration régionale crie, le revenu disponible par habitant s'établirait dans le Nord-du-Québec à 26 712 \$ en 2008, en hausse de 3,2 % en regard de l'année précédente.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 15
Accroître le niveau de vie.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« *Le vieillissement de la population, combiné au coût croissant des nouvelles technologies, devrait entraîner une hausse substantielle des coûts de santé. Pour toutes ces raisons, le gouvernement entend prendre des mesures pour maintenir et améliorer le niveau de vie de la population (...).* »¹

Le revenu personnel disponible par habitant permet d'apprécier la capacité de la population à maintenir ou accroître son niveau de vie. Dépendant de plusieurs facteurs, tels que le niveau de production, le nombre d'emplois, le taux d'imposition ou la taille de la population, le revenu personnel disponible par habitant contribue à la vitalité de l'activité économique.

Il explique en partie les variations des montants alloués aux dépenses de consommation ou à l'épargne, lesquels ont un effet direct sur le niveau de vie de la société, tant dans le présent que dans le futur.

Une augmentation du revenu personnel disponible par habitant peut signifier une plus grande autonomie financière pour la population et se traduire par une hausse des avoirs nets des ménages alors que ceux-ci ont la possibilité d'acquérir des actifs financiers ou non financiers.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 39.

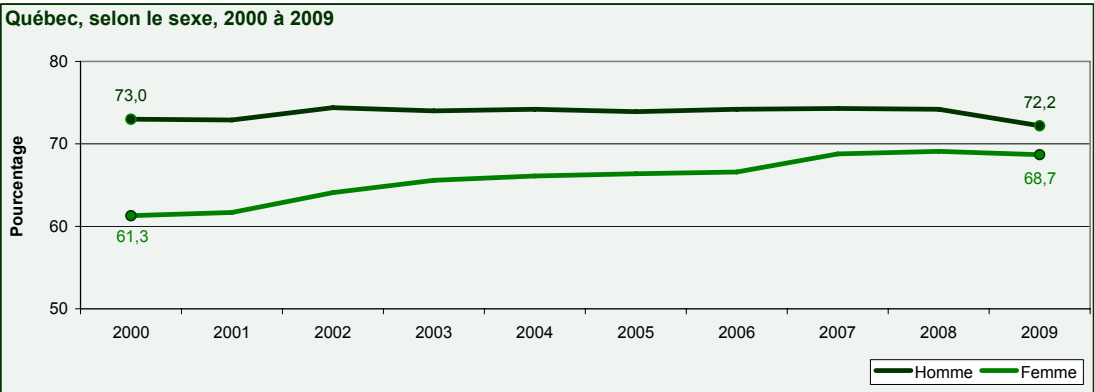
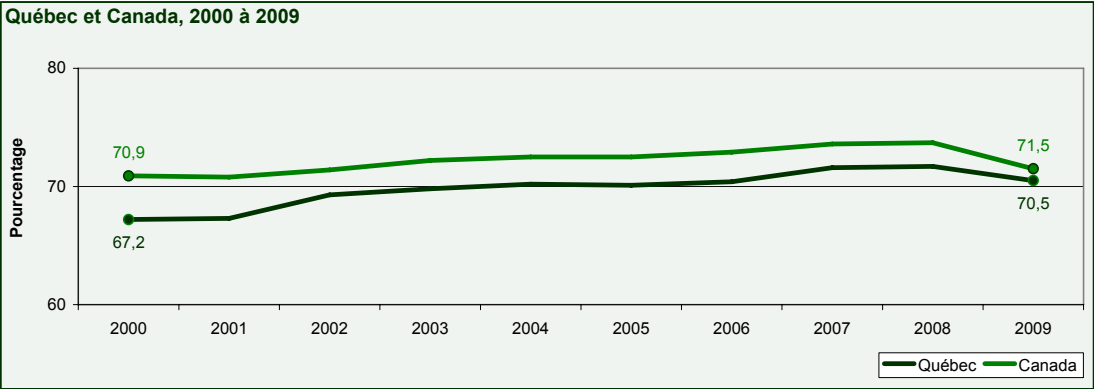
Taux d'emploi

Description

Le taux d'emploi correspond au nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans exprimé en pourcentage des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans). Il permet d'apprécier le degré de participation de la population à l'activité économique et la capacité de l'économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

Personne occupée : Personne qui, au cours de la semaine de référence :

- avait effectué un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou son propre compte, ou
- avait effectué un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui, ou
- avait un emploi, mais n'était pas au travail.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Après avoir atteint, en 2008, son plus haut niveau (71,7 %) depuis 1976, le taux d'emploi du Québec a connu une baisse de 1,2 point de pourcentage en 2009 (70,5 %). L'écart entre le taux d'emploi du Québec et celui du Canada a rétréci, passant de 3,7 points de pourcentage en 2000 à 1 point en 2009. Entre 2005 et 2009, le taux de croissance annuel moyen du taux d'emploi s'avère positif au Québec (+0,14%), tandis qu'il est négatif pour l'ensemble du Canada (-0,35%).

Le taux d'emploi des femmes s'élevait à 61,3 % en 2000 et a atteint un sommet historique de 69,1 % en 2008. Il a ensuite diminué de 0,4 point de pourcentage en 2009. Chez les hommes, le taux d'emploi est passé de 73,0 % à 72,2 % entre 2000 et 2009. La progression plus rapide chez les femmes depuis plusieurs années a entraîné une baisse de l'écart du taux d'emploi entre les deux sexes. La différence, qui atteignait 11,7 points de pourcentage en 2000 est descendue à 3,5 points en 2009.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques
OBJECTIF 15
Accroître le niveau de vie.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

«L'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Il permet l'autonomie des personnes et le progrès de la société.»¹

Au même titre que la productivité et la formation de la main-d'œuvre, l'emploi est un facteur déterminant du niveau de vie des individus. En assurant une autonomie financière il rend possible la satisfaction des besoins fondamentaux de même que l'épanouissement personnel et social.

Un accroissement du taux d'emploi, par une participation plus grande des personnes aptes à travailler, permet d'atténuer, en partie, les effets potentiels des changements démographiques sur le niveau de vie des individus.

« La participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès le défi que posent la faible croissance et le vieillissement de la population, tant du point de vue du niveau de vie de sa population que du point de vue de l'équilibre du marché du travail et du maintien de la capacité du gouvernement de financer ses programmes sociaux et d'aider les plus démunis. »²

Parce qu'il peut accroître la richesse d'un pays, réduire l'incidence de la pauvreté, pallier la précarité des finances publiques ou hausser la productivité, l'emploi joue un rôle central sur l'évolution des capitaux humain, produit, social et financier du Québec.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 56.
2- EMPLOI-QUÉBEC. Plan d'action annuel 2007-2008, p. 9.

Indicateur de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Description

Le taux de croissance de la productivité du travail correspond à la variation annuelle du rapport entre le produit intérieur brut (PIB) réel et le nombre d'heures travaillées.

La productivité du travail représente le volume de production généré par heure de travail. Elle mesure l'efficience des ressources humaines dans le processus de production.

PIB réel : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an corrigée afin de tenir compte de la variation des prix et ainsi de permettre la comparabilité dans le temps.

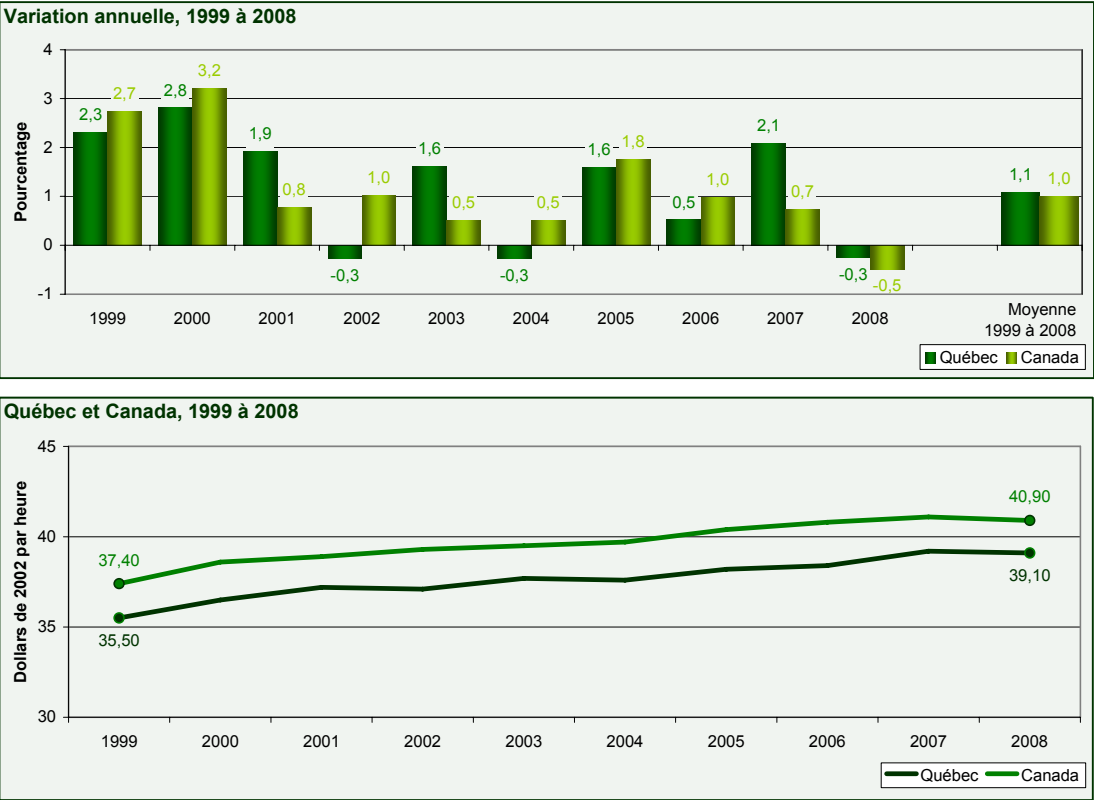
Heures travaillées : Nombre total d'heures qu'une personne consacre au travail, que celles-ci soient rémunérées ou non.

Précaution

En plus de la performance de la main-d'œuvre, plusieurs facteurs influencent de manière significative la productivité du travail. Notons, entre autres, la taille des entreprises, les innovations technologiques, l'organisation du travail, la fiscalité et la réglementation, la qualité du stock de capital fixe (machines et outillage), la recherche et développement, de même que le niveau d'éducation et de formation de la main-d'oeuvre.

Le rendement de l'économie mesuré par la productivité du travail doit être interprété avec prudence, car les estimations de la productivité du travail reflètent les variations des autres entrées (le capital, par exemple) en plus de la croissance de l'efficacité des processus de production.

Taux de croissance de la productivité du travail au Québec



Source : Statistique Canada (SC).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Données révisées de 1999 à 2008. Valeurs en dollars enchaînés de 2002. Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Analyse

À partir de 2001, le taux de croissance de la productivité du travail a ralenti, au Québec et au Canada. Après des sommets de 2,8 % au Québec et de 3,2 % au Canada en 2000, l'accroissement de la productivité fut plus modeste entre 2001 et 2008. Malgré certaines bonnes années, 2007 au Québec (+2,1 %) et 2005 au Canada (+1,8 %), la productivité a crû annuellement en moyenne de 1,1 % au Québec et de 1,0 % au Canada, au cours de la dernière décennie.

En 1999, au Québec, la productivité du travail s'établissait à 35,50 \$ l'heure. Elle est passée à 39,10 \$ l'heure, en 2008, soit une augmentation de 3,60 \$ l'heure au cours des 10 dernières années. Au Canada, cette productivité était de 37,40 \$ en 1999. Elle a augmenté de 3,50 \$ l'heure pour atteindre 40,90 \$ en 2008.

ORIENTATION 5
Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 16
Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Il faut aussi chercher à augmenter le taux d'emploi et à améliorer les conditions de travail (rémunération, organisation du temps de travail et niveau de productivité). »¹

La hausse constante de la productivité du travail figure parmi les éléments les plus déterminants de la croissance économique à long terme. Dans un contexte de libéralisation des marchés et de concurrence mondiale intensifiée, elle permet aux entreprises de demeurer concurrentielles tout en préservant leur capacité à offrir des emplois bien rémunérés et de qualité. Par ailleurs, elle atténue sensiblement les effets des changements démographiques, notamment, ceux qui sont engendrés par le vieillissement de la population.

« Si le Québec réussit à améliorer la productivité du travail, la société québécoise aura à sa disposition des richesses accrues, des services publics plus variés et de meilleure qualité, et les moyens d'assurer le développement de son économie. »².

L'accroissement de la productivité du travail peut avoir des effets sur le stock de *capital produit* du Québec. Ces effets peuvent notamment se traduire par une augmentation des biens et des services produits. D'ordre général, l'accroissement de la productivité résulte d'une amélioration des techniques de travail (acquisition de connaissances) ou d'une hausse qualitative ou quantitative du capital fixe (machine, outillage, bâtiment).

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 39.
2- FINANCES QUÉBEC. *Études économiques, fiscales et budgétaires*, vol. 1 n° 3, 31 août 2005, p. 6.

Description

Le ratio de la dette totale du gouvernement du Québec, pour les fins de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, (la Loi) est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Dette totale : Concept utilisé pour fixer les objectifs de ratio dette/PIB contenus dans la Loi. La dette totale est constituée de la somme :

- de la **dette directe**, soit la dette qui a été contractée sur les marchés financiers par le gouvernement et les organismes consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement avant la réforme comptable de 2006-2007;
- du **passif net au titre des régimes de retraite**. Ce passif correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de services;

dont est soustrait le **solde du Fonds des générations**.

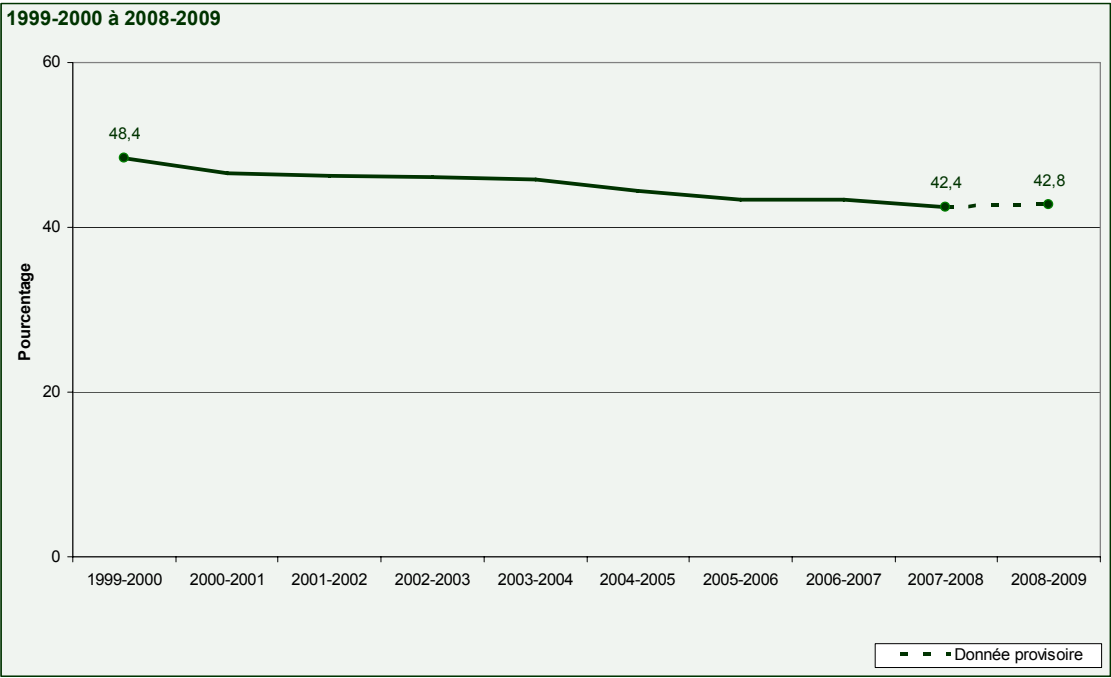
PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d'un an.

Précaution

Le défi du remboursement de la dette est au cœur des préoccupations du gouvernement, et ce, malgré la conjoncture économique difficile que traverse temporairement le Québec.

Le gouvernement entend donc maintenir au cours des prochaines années les versements de revenus dédiés au Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette.

Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB



Source : Ministère des Finances (MFQ).
Compilation : Ministère des Finances (MFQ). Le PIB est calculé au prix de base en dollars courants. Dernières données disponibles : 2008-2009.
Prochaines données : 2009-2010.

Analyse

La dette totale du gouvernement du Québec en pourcentage du PIB s'est soldée à 42,8 % au 31 mars 2009, en hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'année budgétaire 2007-2008. Cette hausse est attribuable à une croissance plus élevée de la dette totale relativement à la croissance de l'économie durant cette même période. La hausse de la dette totale s'explique principalement par des investissements dans les sociétés d'État ainsi que par les investissements en immobilisation. Par ailleurs, depuis 1999-2000 à 2008-2009, le ratio a diminué de façon relativement constante, fléchissant de 5,6 points de pourcentage.

En vertu de la Loi, la dette totale devra atteindre 38 % du PIB au 31 mars 2013. En raison des déficits anticipés pour les prochaines années, le poids de la dette totale en pourcentage du PIB devrait augmenter temporairement malgré le maintien des versements au Fonds des générations. Pour cette raison, le gouvernement a annoncé lors du Budget 2009-2010 que d'ici la présentation du budget 2011-2012, soit une fois la reprise économique bien enclenchée, le gouvernement reverra les cibles prévues à la Loi.

ORIENTATION 5

Répondre aux changements démographiques

OBJECTIF 17

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Rembourser la dette publique devient [...] un impératif pour pouvoir transmettre des finances publiques en santé aux générations futures. »

C'est dans cette optique que le gouvernement du Québec a institué le Fonds des générations qui est voué à l'accumulation de sommes réservées au remboursement de la dette publique. En effet, une diminution de l'importance relative de cette dette peut stimuler la croissance économique et l'emploi, en accentuant les possibilités d'investissements. À l'inverse, une dette publique élevée peut augmenter le fardeau fiscal qui, à son tour, décourage l'épargne, l'offre de travail et l'investissement.

Ainsi, tous les efforts de réduction de la dette contribuent à accroître l'équité intergénérationnelle, puisqu'ils peuvent faire bénéficier les générations futures d'une plus grande marge de manœuvre financière et leur permettre de se développer dans un environnement économique favorable. Par ailleurs, ils créent un espace propice à une amélioration du niveau de vie global des citoyens actuels et futurs.

En somme, une réduction du ratio dette/PIB peut se refléter sur le stock de capital financier et plus particulièrement sur les actifs financiers du gouvernement, puisqu'une partie des ressources financières libérées peut être investie dans des produits financiers (placement à long terme, court terme, etc.), dans la construction d'infrastructures (routes, bâtiments, etc.) ou dans le financement de programmes sociaux et environnementaux.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 41.

Description

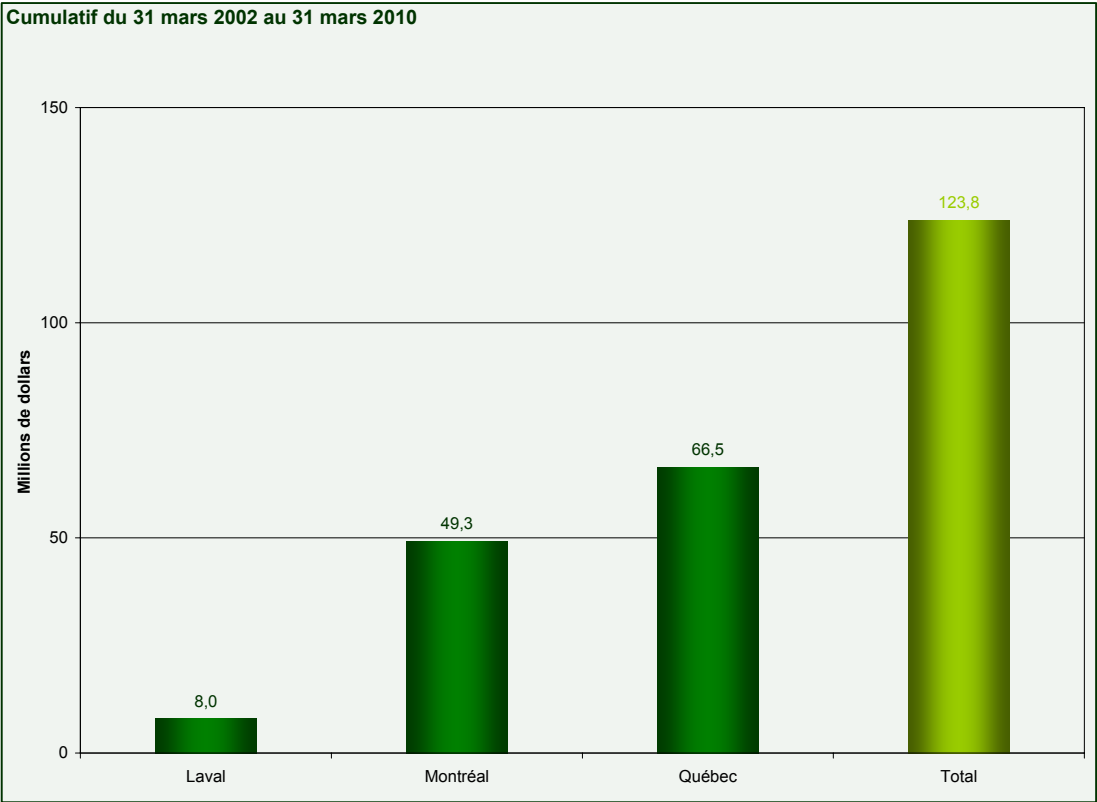
Cet indicateur permet de quantifier la part d'aide financière accordée par le gouvernement du Québec aux municipalités possédant des réseaux d'égout unitaire pour qu'elles réalisent sur ces réseaux des travaux d'infrastructures qui permettront de réduire la fréquence des débordements survenant à la suite de pluies importantes. Cette part d'aide financière provient de programmes du Québec et de programmes conjoints Canada-Québec.

La majorité de ces débordements survenant dans les grandes villes, on peut considérer que si certaines d'entre elles effectuaient les travaux requis, on pourrait réduire la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.

Réseaux d'égout unitaire : Conduites collectant à la fois les eaux usées provenant des bâtiments raccordés à ces conduites et les eaux de pluie.

Les débordements dans le milieu aquatique des trop pleins de ces réseaux surviennent à la suite de fortes pluies amenant des volumes d'eau à canaliser qui ajoutés aux eaux usées déjà canalisées, excèdent la capacité des conduites à les évacuer normalement vers la station d'épuration pour un traitement avant rejet dans le cours d'eau récepteur.

Aide financière cumulée aux municipalités pour les inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Analyse

Le total de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec pour aider à réduire de 20 pourcents la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluies, s'élève à 123,8 millions de dollars au 31 mars 2010. Les villes de Québec, Montréal et Laval ont bénéficié d'aides financières du gouvernement du Québec de 66,5, de 49,3 et de 8,0 millions de dollars respectivement.

ORIENTATION 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
OBJECTIF 18
Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Bénéficiant d'importantes réserves d'eau et souhaitant les protéger, le Québec s'est doté d'une *Politique nationale de l'eau* qui prévoit notamment réduire la fréquence des débordements des réseaux unitaires d'égout qui peuvent survenir en temps de pluie.

« Il importe aussi d'optimiser les investissements en infrastructures, en équipements et en services et de les localiser dans les milieux de vie de façon à en maximiser l'usage et l'efficacité. »¹

Ces débordements entraînant des contaminations par des organismes pathogènes ou par des substances organiques ou inorganiques nuisibles, les investissements réalisés sur les infrastructures existantes des réseaux d'égout ou pour l'installation de nouvelles infrastructures telles que les bassins de rétention permettent d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Ils concourent également à la protection de la santé de la population et à la préservation des écosystèmes aquatiques.

Par ailleurs, en contribuant à assurer la pérennité des infrastructures et à protéger les investissements publics, l'aide financière accordée aux municipalités par le gouvernement du Québec permet une augmentation du *capital produit*, particulièrement de la valeur foncière du parc immobilier.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 47.

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux. Les MRC reçoivent annuellement une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre du plan de travail de leur pacte rural. Elles utilisent ces sommes pour favoriser la réalisation de projets élaborés par des organismes publics ou à but non lucratif. L'indicateur permet d'apprécier l'engagement des collectivités rurales et du gouvernement à s'investir et à innover pour bâtir une ruralité prospère.

Pacte rural : Entente entre le gouvernement et une MRC ou une instance équivalente en vue de renforcer et de soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire. D'une durée de sept ans à compter de la date de signature, il vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des quatre orientations stratégiques de la *Politique nationale de la ruralité*, lesquelles orientations servent de guide aux MRC dans la sélection des projets soutenus par le Pacte rural :

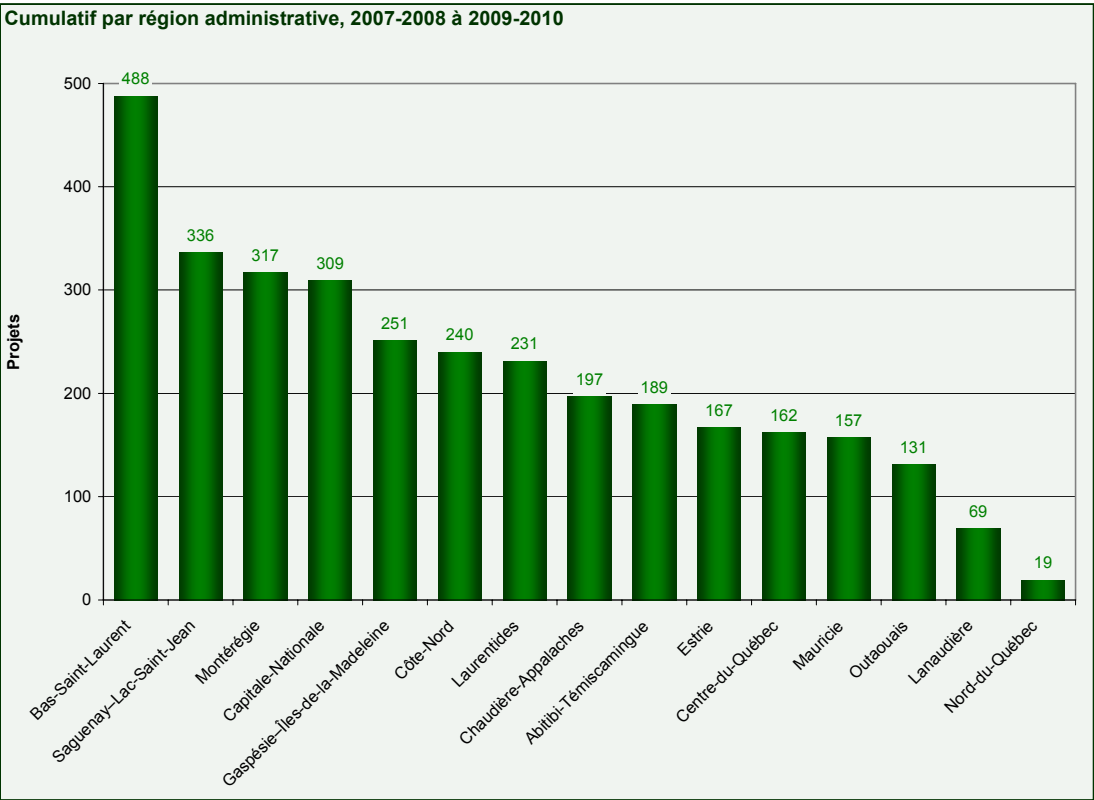
- promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- assurer la pérennité des communautés rurales;
- maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Plan de travail : Il est développé à la suite d'un diagnostic territorial et identifie les initiatives qui permettront de soutenir les actions de développement des communautés et d'appuyer les opérations menant à la réalisation de projets. Il sert notamment à déterminer les priorités de la MRC et les territoires d'intervention prioritaires.

Précaution

Cette *Politique* vise 15 régions administratives sur 17, les exceptions étant Montréal et Laval.

Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Analyse

À ce jour, plus de 3 263 projets de développement ont été lancés par les communautés rurales. La région du Bas-Saint-Laurent se démarque fortement avec 488 projets. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Montérégie, la Capitale-Nationale et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine suivent avec respectivement 336, 317, 309 et 251 projets.

ORIENTATION 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19
Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Un développement durable et intégré du territoire rural passe notamment par la mise en place de mécanismes qui favorisent la concertation des instances régionales et qui suscitent la mobilisation des populations pour réaliser des projets locaux créateurs de richesse.

« Il faut poursuivre et intensifier l'application de conditions facilitant le partage des responsabilités et la participation active des instances régionales et locales (...) dans leur propre développement. »¹

À cet égard, les pactes ruraux offrent aux instances régionales une souplesse et une autonomie d'action qui leur permet de participer activement au développement de leur région en tenant compte de ses particularités, de ses caractéristiques culturelles, de la protection des milieux naturels ainsi que des occasions d'investissement qui se présentent. Ainsi, les projets issus des pactes ruraux contribuent à renforcer la viabilité et la résilience des collectivités qui les ont fait naître, en plus de participer à la prospérité économique de l'ensemble de la société québécoise.

Par ailleurs, le développement des collectivités rurales peut avoir un effet positif sur la protection et la mise en valeur du territoire zoné agricole et, plus globalement, sur le *capital naturel*. Le maintien d'une ruralité québécoise forte est primordial, alors que les territoires qui en font partie représentent un patrimoine collectif qui doit être préservé et développé de façon durable.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 44.

Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés.

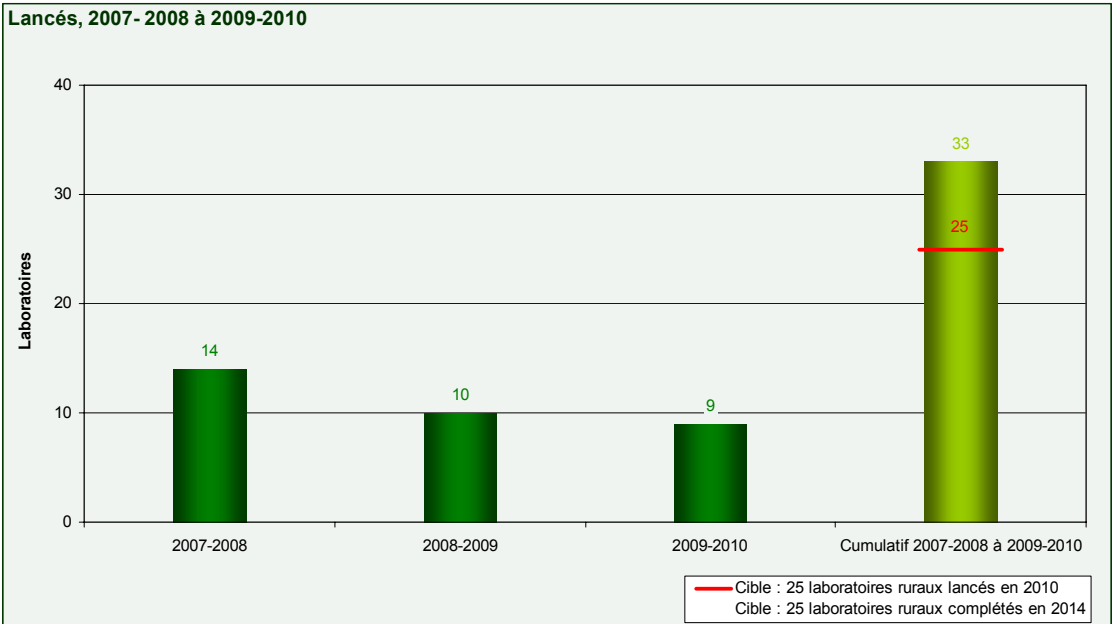
Un laboratoire rural est un projet pilote qui vise à mener des expériences approfondies de développement dans des champs d'activité peu étudiés et peu éprouvés qui représentent des débouchés prometteurs pour assurer, éventuellement l'avenir de la ruralité québécoise. Ces projets sont développés par des organisations locales, des communautés rurales ou par des municipalités régionales de comté. Chaque laboratoire rural a l'obligation de transmettre ses constats et ses résultats au reste du Québec rural tout au long de son expérimentation selon une approche prévue dès le démarrage du projet.

Il peut atteindre une durée de six ans et porter sur des thèmes comme la santé, l'éducation, la culture, le patrimoine, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, les solutions de rechange énergétiques, les économies et les services de proximité ou encore, l'exploitation des ressources naturelles.

Précaution

L'année 2007 est la première année de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. C'est pourquoi il n'y a pas de données pour les années antérieures à 2007.

Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Analyse

Dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, 33 laboratoires ruraux ont été lancés dans 13 régions administratives et pour le moment, aucun laboratoire n'est complété. Les laboratoires ruraux lancés couvrent 14 des 16 champs thématiques décrits dans la Politique et se répartissent comme suit :

- Santé en milieu rural (4) : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, Laurentides, Montérégie, Chaudière-Appalaches;
- Accueil, installation et intégration de nouvelles populations (1) : Saguenay—Lac-Saint-Jean;
- Agriculture innovante de spécialité et de proximité (2) : Laurentides, Estrie;
- L'école au cœur de la communauté rurale (2) : Estrie, Outaouais;
- Nouvelle foresterie (4) : Saguenay—Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord;
- Culture et patrimoine au cœur du développement rural (2) : Mauricie-Lanaudière, Chaudière-Appalaches;
- Milieux ruraux comme acteurs dans le domaine énergétique (4) : Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Outaouais;
- Développement intégré des ressources en territoire rural (3) : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
- La famille comme pierre angulaire de la vie collective (1) : Capitale-Nationale;
- Environnement et développement durable en milieu rural (3) : Lanaudière, Outaouais, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine;
- Nouvelles technologies de l'information et des communications (1) : Abitibi-Témiscamingue;
- Les modèles de développement rural porteurs (3) : Montérégie, Laurentides, Estrie;
- Communauté entrepreneuriale et entrepreneuriat collectif (2) : Montérégie;
- Approche multisectorielle de développement (1) : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Toutes les collectivités, dont les collectivités rurales, doivent avoir les moyens de se mobiliser afin de mettre en œuvre des projets visant à améliorer leurs conditions de vie. »¹

La mise sur pied de projets novateurs tels que les laboratoires ruraux vise à renforcer la capacité des collectivités à se développer. Réalisés dans des secteurs sensibles de l'économie des régions, ces projets contribuent notamment à assurer la viabilité et la résilience des communautés rurales en apportant des solutions potentielles à certaines problématiques rurales non résolues.

« Préparer la ruralité de demain relève d'un juste équilibre entre ce qui la caractérise – en matière d'activités, de ressources, de traditions, de savoir-faire et d'organisation locale du développement – et l'ouverture à de nouvelles approches et à des dimensions inédites dans la mise en valeur du territoire. »²

En concourant à assurer la pérennité des collectivités rurales les laboratoires ruraux favorisent la mise en valeur du *capital social*. De plus, le maintien d'une ruralité québécoise forte est primordial, alors que les territoires qui en font partie représentent un patrimoine collectif qui doit être habité, préservé et développé de façon durable.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 43.

2- *Une force pour tout le Québec : Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, p. 5.

Nombre de produits de spécialité soutenus

Description

Cet indicateur, qui permet d'apprécier l'effervescence de l'entrepreneuriat rural, rend compte du nombre de produits originaux qui ont fait l'objet d'une aide financière en vertu de la mesure prévue par la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014* pour soutenir la mise au point, la production et la mise en marché de produits de spécialité provenant de trois secteurs d'activité :

- bioalimentaire : produits agricoles, produits de la mer ou d'eau douce;
- forêt : produits ligneux ou non ligneux;
- culture : produits culturels, artisanaux ou patrimoniaux.

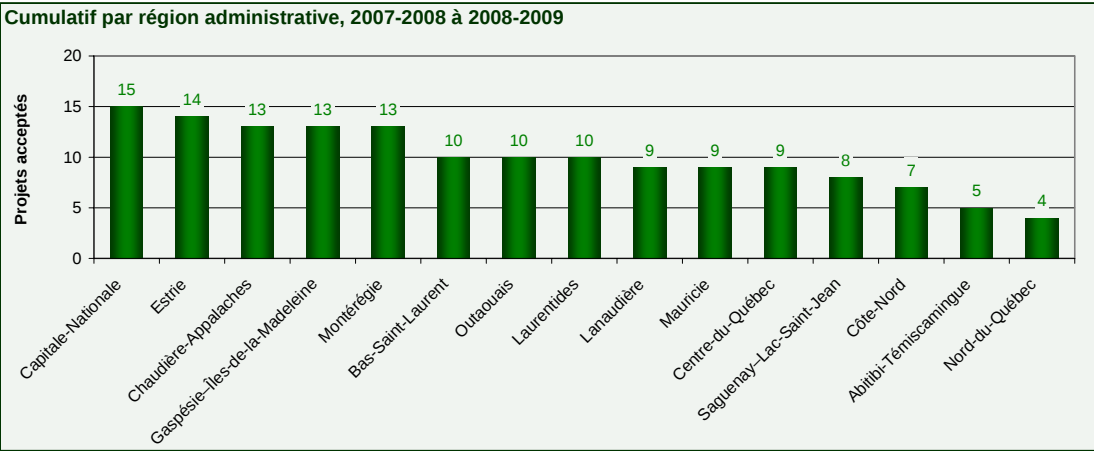
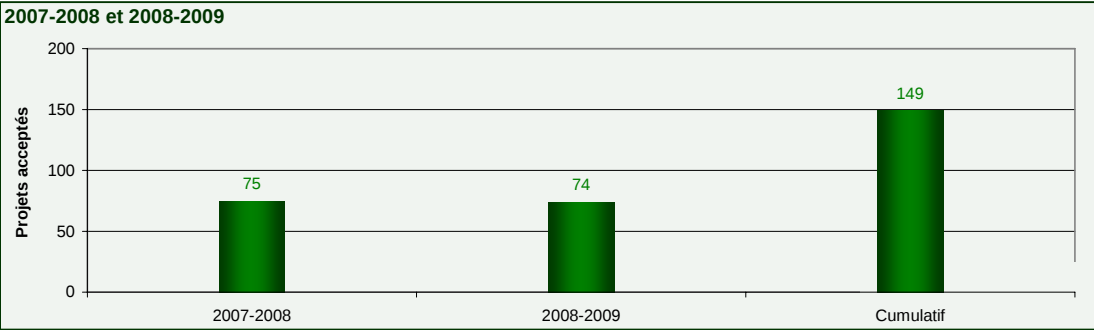
Les produits de spécialité visés par la mesure répondent à certains critères. Il s'agit de produits qui :

- favorisent le maintien, la consolidation ou la création d'activités économiques et culturelles et d'emplois;
- sont produits sur le territoire de la *Politique nationale de la ruralité*;
- démontrent un potentiel certain de rentabilité;
- se distinguent de la simple reproduction d'un produit existant au Québec et qui couvrent un créneau de marché particulier;
- nécessitent l'utilisation de matières premières, d'ingrédients ou de ressources humaines et de savoir-faire provenant des communautés rurales et régionales environnantes;
- respectent la pérennité des ressources utilisées en répondant aux principes d'un développement durable;
- sont destinés à divers usages : alimentation, cosmétiques (hygiène et beauté), santé (produits nutraceutiques, aliments fonctionnels), ornementation et décoration, etc.;
- qui répondent aux règles et normes de leur secteur d'activité.

Précaution

Puisque l'année 2007 est la première année de mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, il n'y a pas de donnée antérieure à 2007.

Cette *Politique* vise 15 régions administratives sur 17, les exceptions étant Montréal et Laval.



Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

Au 31 mars 2009, il y avait au total 149 produits de spécialité soutenus, dont 124 dans le secteur bioalimentaire, 11 en foresterie et 14 dans le secteur de la culture. Les montants engagés pour soutenir ces produits se sont élevés à 3 152 637 \$ pour des investissements générés de 19 419 500 \$.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le développement intégré du territoire repose également sur l'abondance et la diversité des ressources naturelles des régions du Québec. La mise en valeur de ces ressources s'appuie sur la réalisation de projets créateurs de richesse et mobilisateurs pour les populations des régions. »¹

La conception et la fabrication de nouvelles gammes de produits de spécialité dans les milieux ruraux contribuent à l'accroissement de la viabilité des collectivités locales et régionales, en favorisant la diversification de leur économie et la mobilisation des populations, de même qu'en suscitant une occupation plus dynamique des territoires ruraux.

« L'originalité des produits devient une des marques de commerce d'une nouvelle ruralité québécoise qui, dans un grand nombre de cas, déborde nos frontières et profite de la mondialisation des marchés. »²

Rendues possibles grâce au savoir-faire et aux capacités d'innovation des artisans et des promoteurs des milieux ruraux, ces créations ont un effet non négligeable sur le *capital social*. D'une part, elles concourent à l'amélioration de la qualité de vie des producteurs et des artisans. D'autre part, la notoriété acquise grâce à la mise en valeur de potentiels propres à chaque région favorise l'éveil d'un sentiment de fierté et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 43.

2- *Une force pour tout le Québec : Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, p. 7.

Description

Cet indicateur rend compte du nombre de personnes dont la langue la plus souvent parlée à la maison est autochtone.

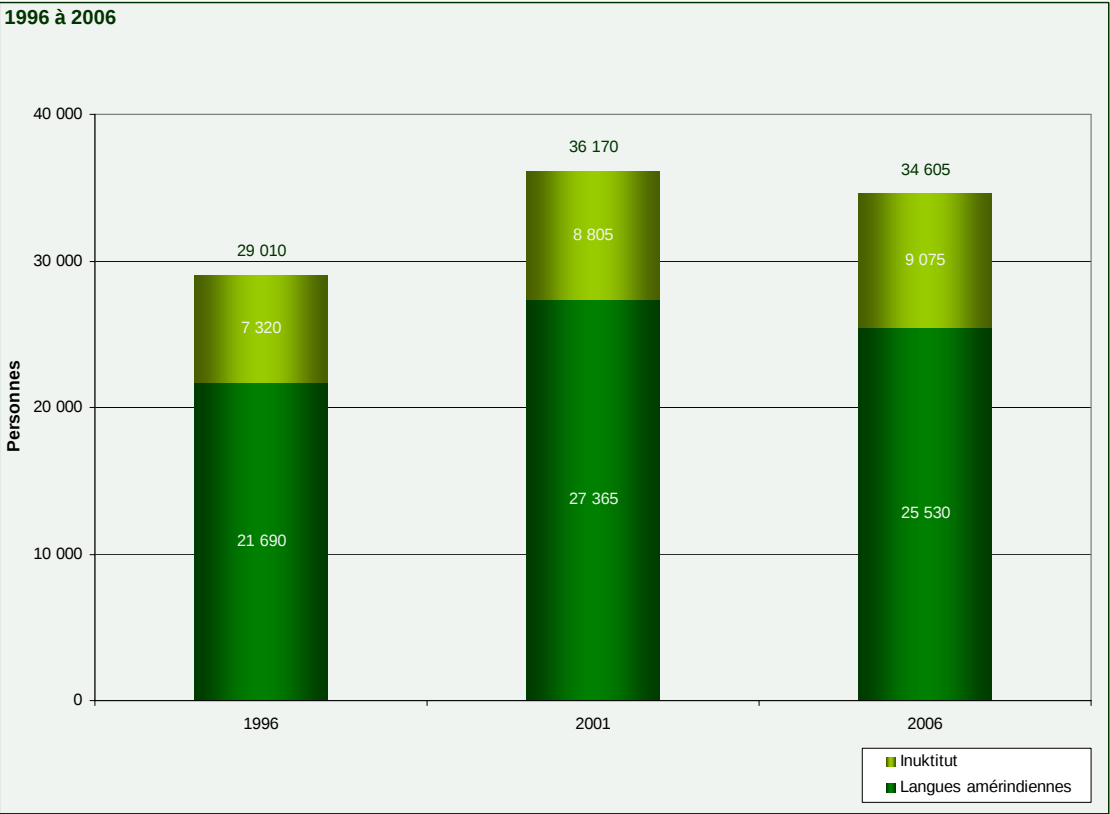
Précaution

Le dénombrement de la population n'a pas été permis ou a été interrompu avant terme dans plusieurs réserves et établissements indiens. Les données relatives à ces dernières ne sont donc pas comprises dans les données du recensement.

En 2006, la population autochtone non dénombrée dans ces réserves et établissements indiens fut estimée à 16 600 personnes.

De plus, ces résultats ne tiennent pas compte des 1 190 personnes ayant répondu qu'elles utilisaient une autre langue à la maison, en plus d'une langue autochtone.

Personnes dont la langue d'usage à la maison est autochtone



Source : Statistique Canada, Recensement de la population.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible 2006. Prochaine donnée : 2011.

Analyse

Au Québec, la population qui utilise l'inuktitut comme langue d'usage à la maison a progressé de 24,0 % entre 1996 et 2006. Par contre, l'analyse de la population parlant une langue amérindienne est difficile car plusieurs réserves et établissements indiens n'ont pas pu être recensés.

ORIENTATION 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 19
Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Il est également primordial d'assurer le développement la survie et la transmission des connaissances et des pratiques locales et traditionnelles qui contribuent à maintenir et à améliorer la qualité de vie. »¹

La langue est vitale pour le développement d'une identité culturelle forte et le maintien du tissu social. Elle s'avère un élément déterminant de l'évolution d'une société, car elle contribue à son épanouissement et à l'appropriation de ses valeurs fondamentales par les plus jeunes. Il est donc important pour les communautés autochtones de préserver leur langue qui constitue le fondement de leur héritage culturel.

Parce qu'elles confèrent un sentiment d'appartenance fort et qu'elles facilitent la socialisation entre les générations, les langues autochtones permettent de renforcer la viabilité et la résilience des communautés amérindiennes et inuites. Ainsi, leur utilisation quotidienne par un plus grand nombre d'Autochtones contribue à l'amélioration de l'état du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Description

Cet indicateur correspond au nombre d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'une place dans un service de garde régi sur le nombre total d'enfants de moins de 5 ans, au 30 septembre qui précède le mois de lecture des données. Le calcul du pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en service de garde régi est établi à partir d'une extrapolation du nombre d'enfants de chaque année d'âge (moins de 1 an, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans) fréquentant un service de garde régi, durant une semaine de référence à la mi-mars de chacune des années. Pour chacune des années d'âge, ce nombre est rapporté à une estimation de la population québécoise du même âge au 1^{er} avril de chacune des années (estimation sur la base des estimations de l'ISQ au 1^{er} juillet).

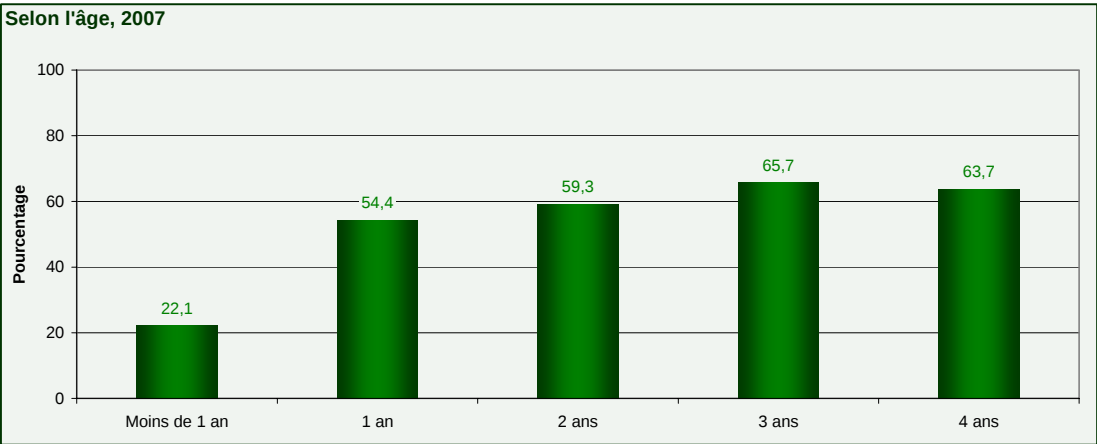
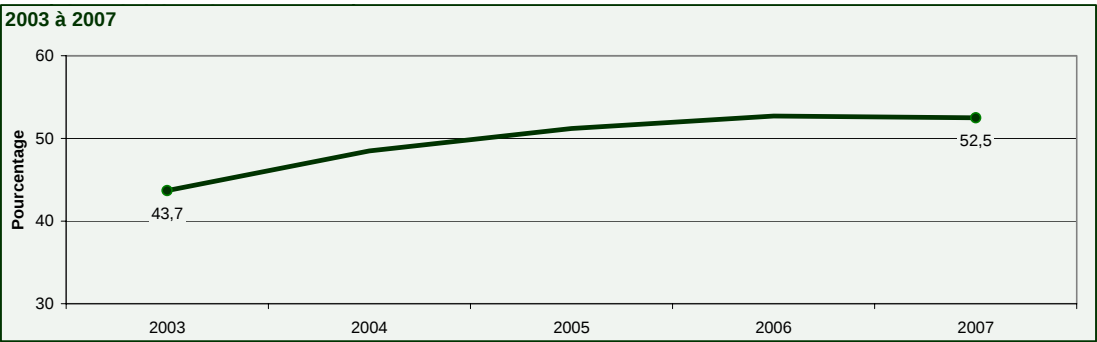
Service de garde régi : Organisme ou personne qui offre des services de garde régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Ils comprennent les centres de la petite enfance et les garderies subventionnées et non subventionnées qui détiennent un permis délivré par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), ainsi que les services de garde en milieu familial qui sont reconnus par un bureau coordonnateur.

Précaution

(1) Comme ce ne sont pas 100 % des CPE, garderies et milieux familiaux qui remettent leur rapport d'activités, le MFA produit une extrapolation du nombre de places pour le Québec sur la base de ceux qui acheminent leur rapport.

(2) En l'absence de données plus consistantes, cet indicateur n'est encore qu'une estimation brute de la proportion d'enfants du Québec fréquentant un service de garde régi. Il ne permet pas de qualifier le type de fréquentation en termes de durée par semaine ou de régime de fréquentation (de temps plein ou partiel), et ce, même si les services de garde rapportent que plus de 8 enfants sur 10 fréquentent le service 5 jours par semaine. Mais comme les biais sont les mêmes d'une année à l'autre, cet indicateur permet de voir la progression de l'effort du MFA et de voir dans quel groupe d'âge s'effectuent les changements (positifs ou négatifs). Il traite de l'offre de services de garde pour une population susceptible de fréquenter ces services de garde.

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis



Sources : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée disponible : 2008.

Les données par région seront disponibles à compter de 2009-2010 et couvriront les années antérieures.

Analyse

Entre 2003 et 2007, il y a eu, au Québec, une augmentation du pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui fréquentent un service de garde régi. Ce nombre est passé de 43,7 % à 52,5 %, soit une croissance de 8,8 points de pourcentage.

Tout comme les années précédentes, environ un cinquième des enfants de moins de un an fréquentent un service de garde régi en 2007 (22,1%), soit beaucoup moins que les enfants plus âgés. Pour ces derniers, ceux qui fréquentent un service de garde régi représentent respectivement 54,4 % (enfants de 1 an), 59,3 (enfants de 2 ans), 65,7 % (enfants de 3 ans) et 63,7 % (enfants de 4 ans) des enfants de leur âge.

ORIENTATION 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

OBJECTIF 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La population doit avoir accès à des services publics de qualité, compte tenu de la capacité financière de l'État et des contingences régionales. »¹

Les services de garde constituent un service de base et l'un des éléments majeurs des politiques publiques concernant la famille. Ils permettent de créer un contexte favorable à la réalisation du désir d'enfant en favorisant notamment la conciliation travail-famille-études pour les parents. Les services de garde peuvent également contribuer à une plus grande égalité des genres en facilitant l'accès au marché du travail ou le retour en emploi des mères de jeunes enfants. Ils rendent possible l'épanouissement personnel et la réalisation des parents au sein de leur communauté. À cet égard, permettre au plus grand nombre possible d'enfants de moins de 5 ans de profiter des services de garde éducatifs régis constitue une condition propice à la hausse des naissances.

L'accès à un service de garde de qualité peut contribuer à l'amélioration du *capital humain*. Elle favorise le développement des habiletés et des compétences des enfants, notamment en les habituant à la vie en collectivité et en les préparant à la scolarisation. De plus, l'existence de structures de garde peut concourir à la hausse du taux d'activité des mères de jeunes enfants.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 47.

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de personnes âgées de 12 ans et plus dans les ménages privés et collectifs non institutionnels qui ont déclaré avoir eu, au cours des 12 mois qui ont précédé l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), des besoins de soins de santé non comblés. Il témoigne, dans une certaine mesure, du niveau d'accessibilité aux différents services de soins de santé.

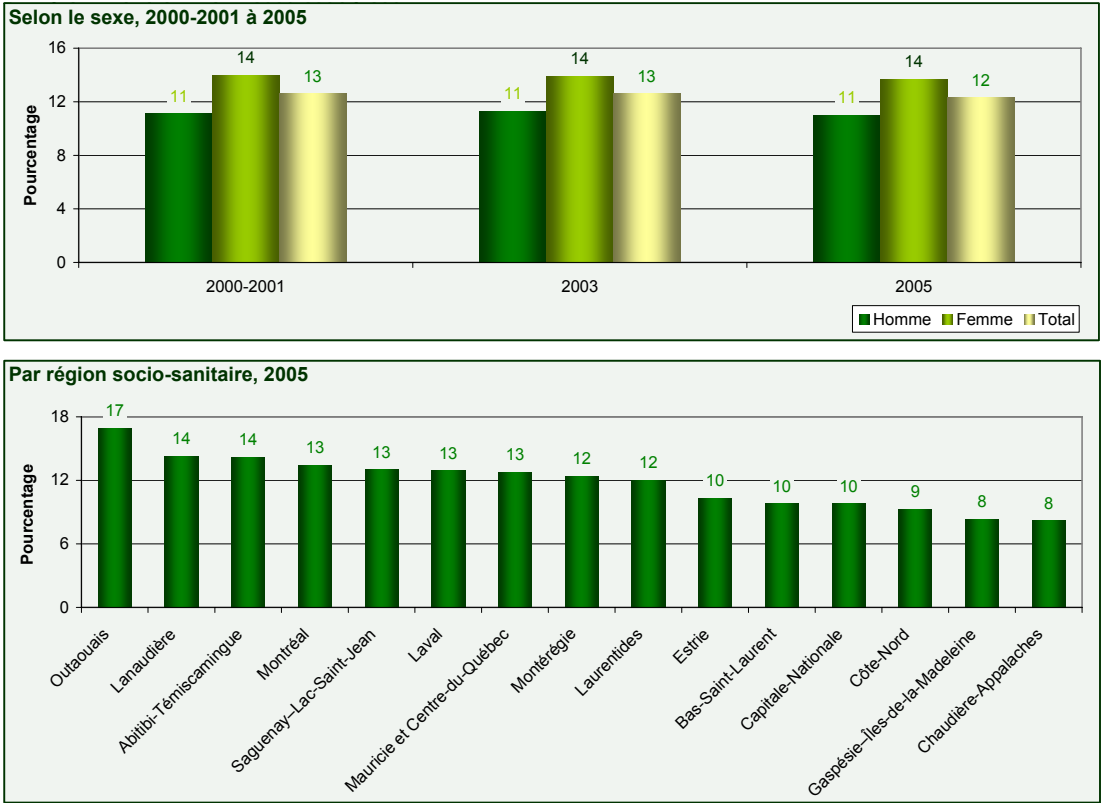
Besoin de santé non comblé : Ce concept correspond à la différence entre les services de santé jugés nécessaires pour traiter un problème de santé particulier et les services effectivement reçus. (Source : INSPQ, 2007)

Précaution

Il est important de noter que dans la mesure des BNC, il existe une dimension subjective et individuelle qu'est la perception du besoin par l'individu. La perception de la santé et la perception du besoin de soins peuvent toutes deux être influencées par les attentes des personnes, indépendamment de l'état de santé et des besoins réels de services. (Source : INSPQ, 2007)

- La localisation géographique des ressources en cause par rapport au lieu de résidence du répondant n'est pas spécifiée. L'impression de non-satisfaction des besoins de soins de santé peut donc s'être manifestée pour des services impliquant une ressource située à l'extérieur de la région sociosanitaire de résidence du répondant.
- Des considérations méthodologiques affectent les comparaisons dans le temps mais également entre les régions. Cependant, l'analyse de la présente fiche tient compte de ces considérations.

Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC).
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible 2005. Prochaine donnée : 2009, sous réserve de la décision de Statistique Canada de conserver cette section de l'enquête.

Analyse

En 2005, selon cette enquête, 12 % de la population âgée de 12 ans et plus ont déclaré des besoins de soins de santé non comblés et l'analyse ne relève aucun changement significatif entre 2000-2001 et 2005. Par contre, pour chacune des années d'enquête, il apparaît que les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à faire état de besoins de santé non comblés (14 % contre 11 % en 2005).

L'analyse régionale montre que, en 2005, la proportion de personnes rapportant des besoins de santé non comblés est significativement plus forte dans les régions de Montréal et de l'Outaouais par rapport à l'ensemble du Québec tandis que c'est l'inverse pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-nationale, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches.

ORIENTATION 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
OBJECTIF 20
Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La qualité de vie des établissements humains est aujourd'hui un facteur attractif qui favorise leur développement et leur compétitivité. »¹

L'accessibilité aux services de base constitue un élément déterminant pour le mieux-être des populations. À cet égard, aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée implique entre autres que chaque citoyen puisse bénéficier des services de soins de santé dont il a besoin.

L'accès aux services de soins de santé lorsque le besoin se fait ressentir peut contribuer à améliorer l'état de santé des individus, leur qualité de vie et leur espérance de vie. Par ailleurs, des individus en santé sont plus susceptibles d'être productifs et actifs au sein de leur collectivité, et ainsi, d'en améliorer la vitalité de même que les perspectives économiques.

Ainsi, une diminution de la proportion des personnes qui ont déclaré avoir eu des besoins de soins de santé non comblés peut avoir un effet positif sur l'état du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 46.

Achalandage du transport en commun

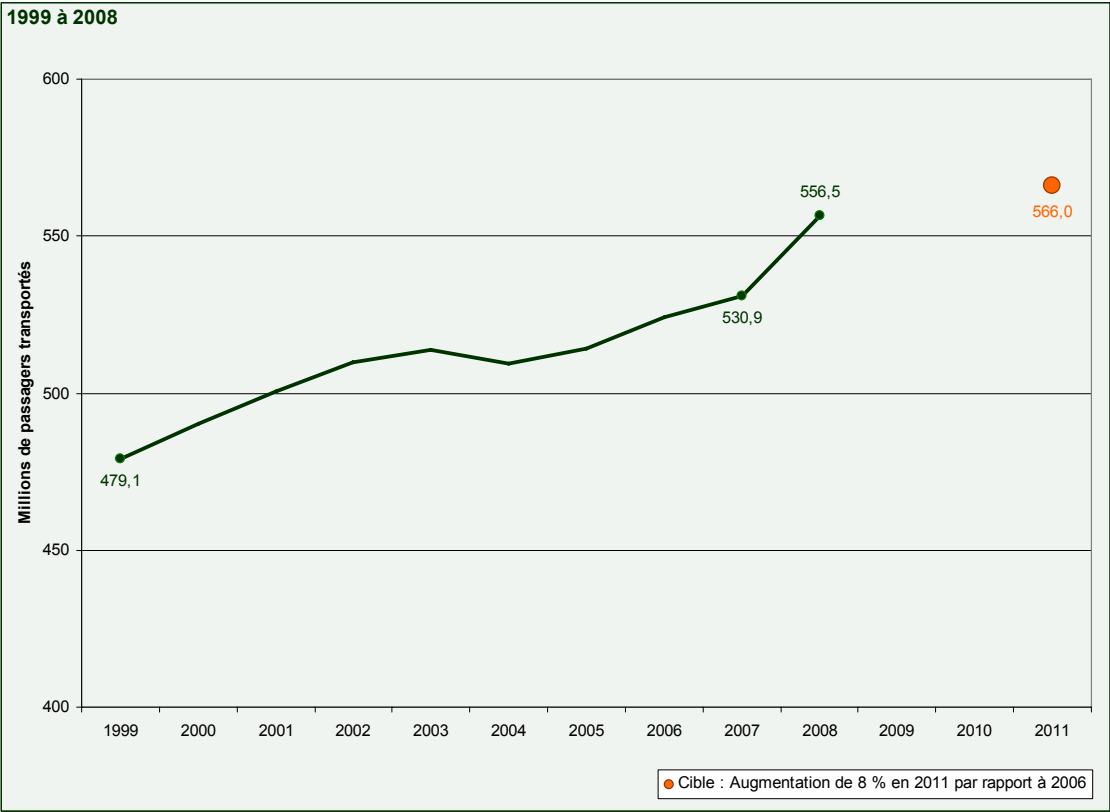
Description

Cet indicateur rend compte du nombre annuel de déplacements réalisés en transport en commun. Il correspond à la somme des données annuelles d’achalandage des sociétés de transport en commun (STC), de l’Agence métropolitaine de transport (AMT) et des organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT).

Les données de chaque organisme de transport comprennent le nombre réel de déplacements payés à l’unité, le nombre réel de laissez-passer mensuels vendus et une estimation du nombre moyen de déplacements effectués par les détenteurs de laissez-passer mensuels.

Précaution

Une forte proportion de l’achalandage découle des laissez-passer mensuels. L’estimation du nombre de déplacements par détenteur de laissez-passer mensuel est mise à jour à une fréquence variable (STC et AMT) ou repose sur une norme de subvention du ministère des Transports (OMIT) qui est indépendante des déplacements réellement effectués.



Source : Ministère des Transports du Québec (MTQ).
Compilation : Ministère des Transports du Québec (MTQ).
Note : Les données 2007 et 2008 ont été révisées. Dernière donnée disponible : 2008, Prochaine donnée disponible : 2009.

Analyse

Malgré une légère baisse, en 2004, le nombre de passagers transportés, au Québec, par les réseaux de transport en commun a augmenté de 16,2 %, entre 1999 et 2008, passant de 479,1 millions à 556,5 millions. De 2007 à 2008, ce nombre a augmenté de 25,6 millions, ce qui représente une croissance de 4,8 %.

La cible retenue par la *Politique québécoise du transport collectif* (PQTC) est d’accroître de 8 % le nombre de passagers transportés par les réseaux de transport en commun, entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2011, soit d’atteindre 566,0 millions de passagers transportés annuellement. Au 31 décembre 2008, cet accroissement s’élevait à 6,2 %.

ORIENTATION 6
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
OBJECTIF 20
Assurer l’accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d’équité et d’efficience.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« Il importe aussi d’optimiser les investissements en infrastructures, en équipements et en services et de les localiser dans les milieux de vie de façon à en maximiser l’usage et l’efficacité. Enfin, la population doit avoir accès à des services publics de qualité (...). »¹

Une société qui s’engage dans une démarche de développement durable doit développer l’offre de transport en commun afin de le rendre plus accessible. Il permet le maintien d’un tissu social fort au sein des communautés, puisqu’il représente pour certains le seul mode de transport pour se rendre au travail, pour se déplacer vers des établissements de santé et d’enseignement ou pour participer à des activités de loisir.

Par ailleurs, le transport en commun favorise la compétitivité des entreprises et des pôles économiques régionaux, notamment en réduisant les coûts associés à la congestion routière. Il exerce également un pouvoir attractif pour les entreprises désirant s’installer sur le territoire en leur permettant d’étendre le bassin de main-d’œuvre qualifiée et d’améliorer la qualité de vie des employés.

En favorisant la diminution du nombre de voitures sur les routes, le transport en commun peut exercer un effet positif sur l’état du *capital humain* notamment sur la qualité de vie des citoyens et sur la santé publique. Il contribue notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et le nombre d’accidents de la circulation.

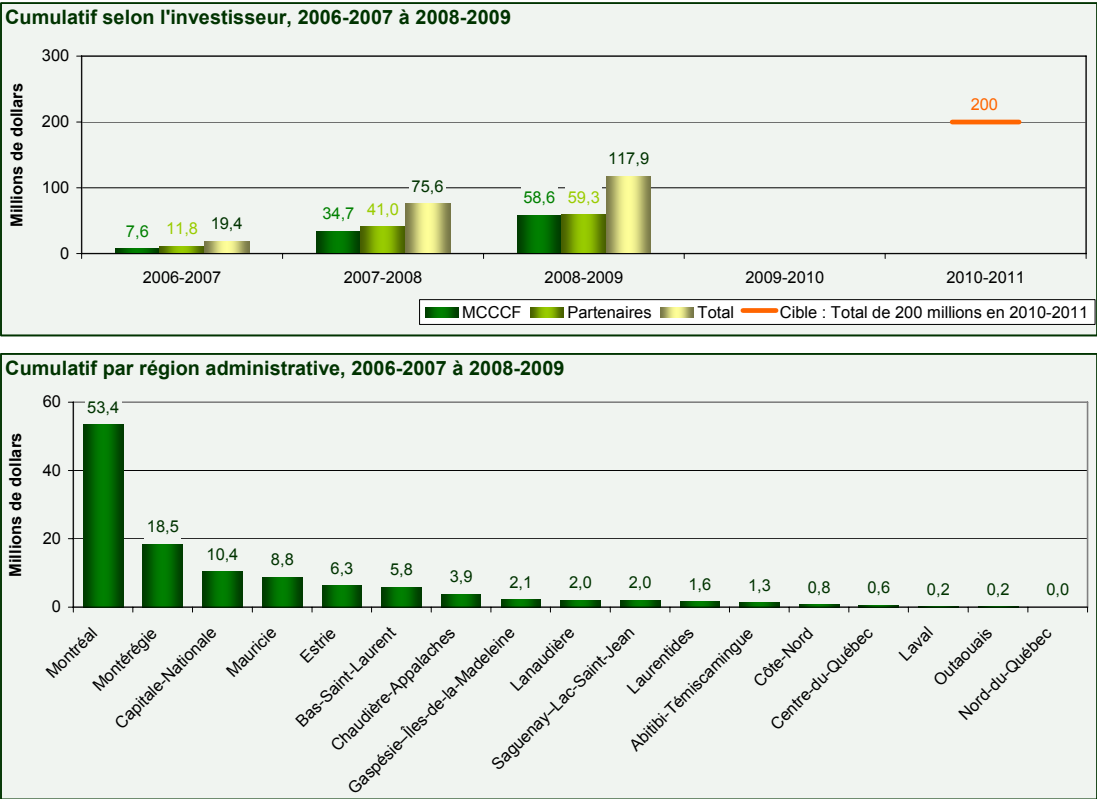
1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 47.

Description

Cet indicateur rend compte des montants provenant du *Fonds du patrimoine culturel québécois* qui ont été engagés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et par ses partenaires pour la réalisation des projets subventionnés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Fonds du patrimoine culturel québécois : Ce fonds est un programme quinquennal d'investissements de 200 M\$ qui a été mis en place en 2006 afin d'effectuer un certain rattrapage et de renforcer le soutien à la restauration, au recyclage, à la mise aux normes et à la diffusion d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Le Fonds vise à soutenir la restauration et la mise en valeur de certains éléments significatifs du patrimoine culturel, notamment ceux protégés par les municipalités. Il associe l'action de protection du patrimoine bâti et artistique sur le territoire à des activités de diffusion du patrimoine mobilier qui permettront de développer la connaissance sur le patrimoine grâce à la contribution des musées québécois.

Montants versés en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel



Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
Compilation : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

Le cumulatif 2006-2007 à 2008-2009 des montants versés par le ministère de la Culture des Communication et de la Condition féminine et par ses partenaires en vertu du programme d'investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel a atteint 117,9 millions de dollars. De ce montant, 58,6 millions furent dépensées par le MCCCF et 59,3 par ses partenaires.

Avec 53,4 millions la région administrative de Montréal est celle qui a le plus bénéficié du *Fonds du patrimoine culturel québécois* depuis 2006-2007.

ORIENTATION 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
OBJECTIF 21
Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Fondement de l'identité d'un peuple, la culture façonne la vie collective notamment par ses normes, ses systèmes de valeurs, ses institutions, ses règles, ses traditions et ses croyances. Le patrimoine culturel, qui contribue à l'expression de cette identité, constitue un puissant facteur de cohésion sociale.

« Il importe de conserver les biens et de garder vivantes les pratiques qui forgent l'identité d'une société pour que chacun puisse en bénéficier. »¹

La résilience du patrimoine culturel dépend, entre autres, de la persistance que mettent et mettront les citoyens d'aujourd'hui et de demain à conserver et à mettre en valeur les multiples facettes de ce patrimoine. À cet égard, le *Fonds du patrimoine culturel québécois* suscite l'engagement des divers acteurs sociaux et favorise leur la participation au mouvement de promotion de notre héritage collectif.

Les efforts consentis pour assurer la pérennité du patrimoine culturel peuvent exercer un effet positif sur le *capital social*, notamment en contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et à augmenter la part des secteurs de la culture et communications dans l'ensemble de l'activité économique.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 49.

Description

Cet indicateur correspond à la somme des dépenses d’immobilisations et des dépenses d’exploitation effectuées par les entreprises pour la protection de l’environnement divisée par le produit intérieur brut (PIB).

Il s’agit des dépenses effectuées afin de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale. Elles incluent notamment les services de gestion des déchets, la lutte contre la pollution, la protection et la restauration de la faune et de l’habitat, l’évaluation environnementale et les amendes et permis.

Dépenses d’immobilisations pour la protection de l’environnement : Toutes les dépenses pertinentes engagées pour l’acquisition, l’installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d’installations non résidentielles.

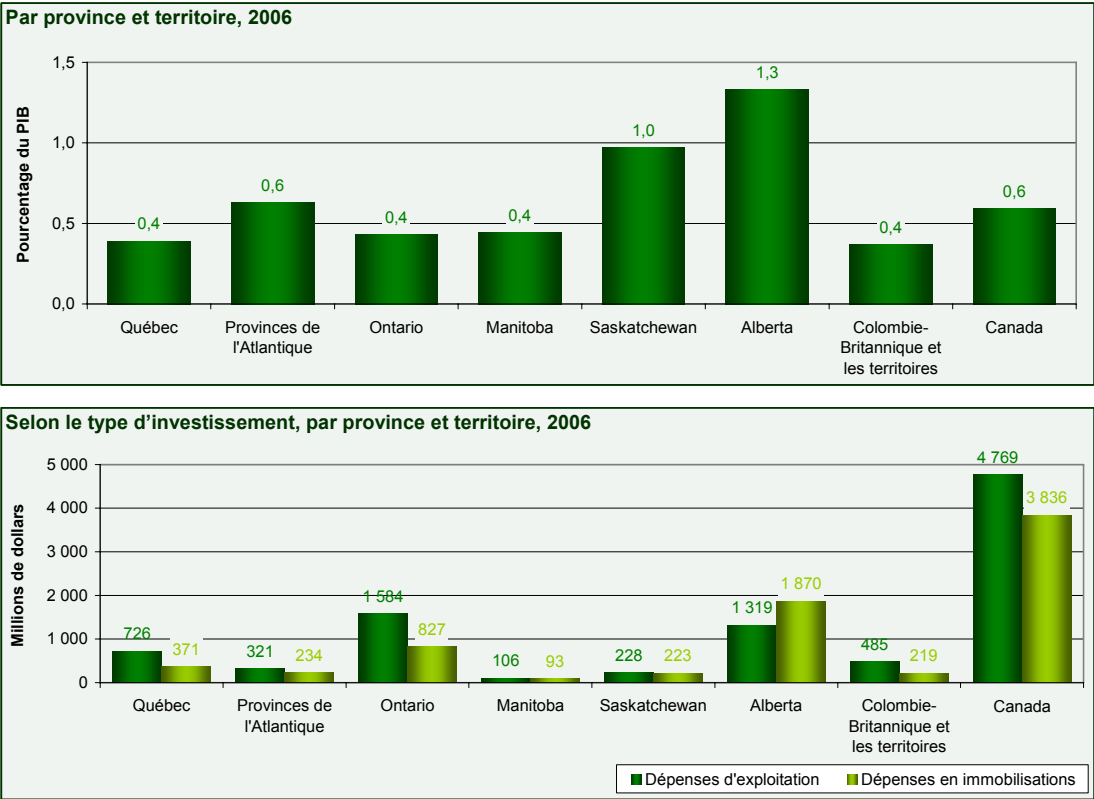
Dépenses d’exploitation pour la protection de l’environnement : Toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d’exercice au chapitre de l’entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d’œuvre, du combustible et de l’électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l’achat de services.

PIB : Valeur totale des biens et des services produits, sur un territoire donné durant une période d’un an.

Précaution

En 2006, les questions d’enquête relatives aux procédés et technologies environnementaux ont été changées « pour mettre l’accent sur l’efficacité énergétique plutôt que sur les émissions de gaz à effet de serre ». De plus, la base d’échantillonnage a été accrue pour y inclure les entreprises comptant plus de 19 employés (au lieu de 49). Ces modifications empêchent la comparabilité entre l’enquête de 2006 et les précédentes.

Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l’environnement sur le PIB



Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l’environnement (EDPE), Comptes économiques provinciaux.
Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Dernière donnée disponible : 2006. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Au Québec, les dépenses des entreprises pour la protection de l’environnement se chiffraient à 1,1 milliard de dollars en 2006, soit à 0,4 % du PIB. En termes de ratio sur le PIB, ces dépenses ne différaient pas de façon notable de celles réalisées en Ontario, au Manitoba, en Colombie-Britannique et dans les territoires. Par ailleurs, les entreprises des provinces de l’Atlantique, de la Saskatchewan et de l’Alberta avaient des dépenses s’élevant respectivement à 0,6 %, 1,0 % et 1,3 % de leur PIB, soit à 555 millions de dollars, 451 millions de dollars et 3,189 milliards de dollars. L’importance de l’écart entre le Québec et l’Alberta est principalement attribuable à la forte présence des producteurs de pétrole et de gaz en Alberta. En effet, les industries de l’extraction du pétrole et du gaz ont contribué à plus de 45 % des dépenses en immobilisations pour la protection de l’environnement de l’ensemble du Canada en 2006 et à près de 23 % des dépenses d’exploitation.

ORIENTATION 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22
Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« Il est souhaitable d’utiliser avec prudence les ressources non renouvelables et d’user des ressources renouvelables sans en compromettre la régénération. En fait, les activités de développement de toute nature et l’exploitation de ressources agricoles, forestières, aquatiques doivent respecter la capacité de support des écosystèmes.»¹

Les dépenses engagées par les entreprises pour la protection de l’environnement, que ce soit dans une approche préventive ou curative, s’avèrent nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine collectif. Elles permettent de réduire l’impact négatif des activités économiques sur l’environnement. Ainsi, elles peuvent contribuer à préserver la biodiversité et la qualité de l’environnement des générations actuelles et futures.

Elles ont également une incidence positive sur l’économie et sur le marché du travail, en favorisant le développement d’une industrie de l’environnement et l’éclosion d’un marché de produits et de services novateurs. Les dispositions légales auxquelles les entreprises doivent se conformer pour une meilleure protection de l’environnement représentent un débouché pour la recherche et la technologie environnementales et peuvent être à l’origine de progrès scientifiques et d’innovation.

Les dépenses de protection de l’environnement contrent la détérioration de l’état du *capital naturel*. Elles peuvent notamment avoir un effet sur la qualité de l’eau, la santé des écosystèmes forestiers et sur la qualité de l’air.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Émissions de gaz à effet de serre

Description

Cet indicateur exprime, en millions de tonnes équivalent de dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂), la quantité de gaz à effet de serre (GES) qui est annuellement générée au Québec par l'activité humaine. Il permet de schématiser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dues au transport, à l'industrie, au chauffage, à l'agriculture, aux déchets et à la production d'électricité.

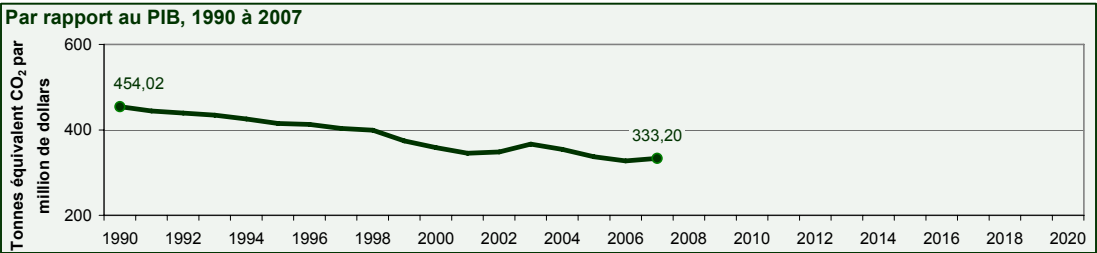
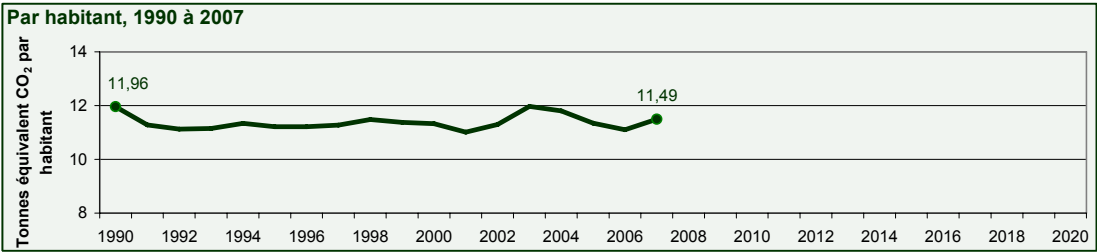
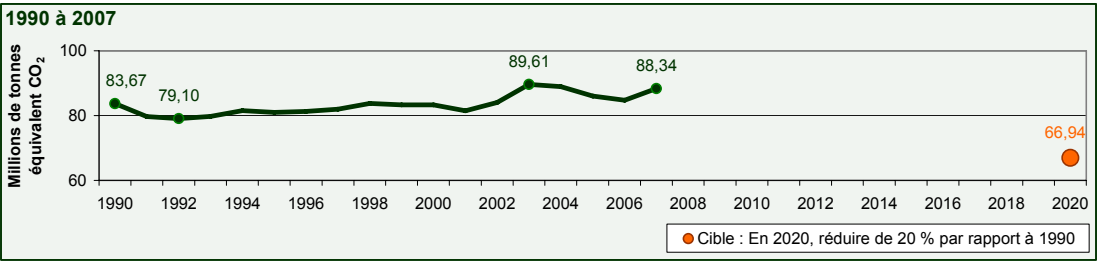
GES : Gaz qui absorbe et diffuse par rayonnement, dans la basse atmosphère, de la chaleur qui serait autrement perdue dans l'espace. Aux fins du calcul de l'indicateur, les GES pris en compte sont ceux considérés par le Protocole de Kyoto :

- le dioxyde de carbone (CO₂);
- le méthane (CH₄);
- l'oxyde nitreux (N₂O);
- l'hexafluorure de soufre (SF₆);
- les polyfluorocarbures (PFC);
- certains hydrofluorocarbures (HFC).

Les données nécessaires au calcul de l'indicateur proviennent de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP).

Précaution

Le CO₂ provenant de la biomasse et des sols agricoles, les combustibles fossiles utilisés dans le transport international (aérien et maritime), ainsi que les émissions provenant des réservoirs hydroélectriques ne sont pas comptabilisés dans l'inventaire du MDDEP.



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Note : Données révisées de 1990 à 2006. Dernières données disponibles : 2007. Prochaines données : 2008.

Analyse

Entre 1990 et 2007, les émissions québécoises de GES ont passablement fluctué. Le plus bas niveau, 79,10 Mt éq. CO₂ a été enregistré en 1992 et le plus haut, en 2003, avec 89,67 Mt éq. CO₂. En 2007, elles se chiffraient à 88,34 Mt éq. CO₂, ce qui représente 5,6 % de plus qu'en 1990. Toutefois, pendant cette même période, la population a crû de 9,9 % et le PIB de 43,9 %. Ainsi, l'intensité des émissions de GES par rapport à la population a diminué de 3,9 %, passant de 11,96 à 11,49 tonnes éq. CO₂ par personne alors que l'intensité par rapport au PIB a baissé de 26,6%, passant de 454,02 à 333,20 tonnes éq. CO₂ par million de dollars.

Selon la cible établie par le gouvernement pour réduire la quantité de GES émis au Québec, en 2020, les émissions annuelles devraient être de 20 % inférieures à celles enregistrées en 1990, ce qui correspond à un maximum de 66,94 Mt éq. CO₂.

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Une société qui veut assurer sa prospérité économique, son épanouissement et la protection de son milieu de vie agit en amont des catastrophes et autres événements ou phénomènes pouvant générer des effets néfastes, tels ceux provoqués par les changements climatiques [...] »¹

L'effet de serre est un processus déterminant du système climatique terrestre. Il contribue au développement de l'espèce humaine, de la flore et de la faune. Les émissions de gaz à effet de serre, principalement celles de nature anthropique, ont un effet non négligeable sur la température. Les changements climatiques provoqués par une augmentation des GES peuvent être préoccupants en raison de leurs impacts sur la santé humaine, sur la biodiversité et sur de nombreux secteurs économiques.

« Au cours des prochaines années, le Québec devra réduire ses émissions de GES tout en maintenant une économie forte et durable [...] »²

Concourant aux principes de précaution et de prévention, la réduction des émissions de GES constitue un objectif tant national que mondial qui contribue à atténuer les impacts de l'activité humaine sur le climat, dimension centrale du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 28.
2- *Le Québec et les changements climatiques : un défi pour l'avenir*. Plan d'action 2006-2012, p. 15.

Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

Description

Cet indicateur exprime, en kilotonne (kt), la quantité de dioxyde de soufre (SO₂) qui est annuellement libérée dans l’atmosphère par l’activité humaine au Québec. Il rend compte de l’évolution des émissions de SO₂ dues à la combustion et aux procédés industriels, à la combustion non industrielle, aux transports, ainsi qu’à l’incinération. Il permet également d’apprécier les effets des mesures déployées pour réduire les émissions de ce polluant atmosphérique identifié comme l’une des principales causes des précipitations acides, les autres polluants étant les oxydes d’azote (NO_x).



Source : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP).
Compilation : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP).
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

À la suite de l’adoption, en 1984, d’une politique sur les précipitations acides, le Québec a pris une série d’engagements de réduction des émissions de SO₂ sur son territoire. Ainsi, entre 1990 et 2007, les émissions annuelles de SO₂ ont diminué de 55 %, passant de 401 à 182 kilotonnes et, en 2004, le Québec avait atteint l’objectif qu’il s’était fixé pour 2010, soit le respect d’un plafond d’émission de SO₂ de 250 kilotonnes par an. Cette diminution est attribuable à plusieurs facteurs, dont la baisse de la teneur en soufre dans les carburants, les efforts réalisés dans le secteur du cuivre en vertu du programme de réduction des émissions de SO₂, des fermetures d’établissements industriels, notamment celle de l’usine d’extraction de cuivre à Murdochville, en 2002.

En 2007, les principaux émetteurs de SO₂ étaient les sources industrielles (81 % des émissions totales), le transport (11 %) et la combustion à des fins non industrielles (8 %). Ce dernier secteur comprend les émissions provenant des centrales thermiques et à biomasse, du chauffage au bois et du chauffage commercial, résidentiel et institutionnel.

ORIENTATION 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22
Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

Le dioxyde de soufre (SO₂) participe, avec d’autres substances comme les oxydes d’azote (NO_x) et leurs dérivés, à la formation d’aérosols acides qui contribuent notamment à l’acidification des lacs, au dépérissement de la végétation et à la dégradation du parement des infrastructures. En outre, les émissions de SO₂ peuvent avoir des incidences non négligeables sur la santé des individus et sur l’économie. Toutefois, il n’existe pas d’évaluation précise de l’ampleur de ces effets.

« [...] la production de biens et de services consomme des ressources naturelles, rejette des matières résiduelles et génère parfois des risques d’accidents qu’il est possible de prévenir et de réduire [...] »¹

À cet égard, le développement de pratiques de production et de consommation responsables, ayant pour effet de réduire les émissions de SO₂, s’avère déterminant pour la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles.

Dans une perspective de développement durable, l’imposition d’un plafond aux émissions de SO₂ contribue à atténuer ou à limiter les effets indésirables de ce polluant sur le *capital naturel* (qualité de l’air, de l’eau et des écosystèmes terrestres), sur le *capital humain* (santé) et sur le *capital produit* (infrastructures).

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 29.

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à création et à la mise en œuvre d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Celui-ci répond à un engagement de *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*. Le programme doit poursuivre les buts suivants :

- d'assurer l'amélioration des eaux du bassin et des ressources naturelles qui en dépendent;
- de protéger et de restaurer l'intégrité hydrologique et écosystémique du bassin;
- de conserver la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans le bassin;
- d'assurer l'utilisation durable des eaux du bassin;
- de promouvoir une utilisation efficace de l'eau et réduire les pertes ainsi que le gaspillage de l'eau.

Les travaux se déroulent en 4 étapes :

- l'analyse de la situation comprenant la description de l'environnement et l'identification des besoins;
- la conception du programme, qui doit prendre en considération les buts et objectifs spécifiques au territoire québécois visé par l'Entente;
- la mise en œuvre, soit les activités permettant d'appliquer les mesures retenues dans le programme;
- le suivi qui permettra d'identifier les forces et les faiblesses des éléments du programme, de souligner certains éléments positifs, de suggérer certaines solutions ou d'apporter les correctifs nécessaires.

Conservation efficace : La conservation efficace de l'eau représente une amélioration des pratiques de gestion des ressources en eau entraînant une réduction bénéfique de l'utilisation, des pertes ou du gaspillage de l'eau par des méthodes technologiques ou sociales au bénéfice de la population, de l'environnement ou de l'économie.

Utilisation efficace : Une utilisation efficace de l'eau réfère à l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé à l'aide d'une quantité minimale d'eau.

Mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau

Calendrier de travail

2008-2009 :

- Recherche documentaire sur les mesures de conservation et d'utilisation efficace de l'eau.
-

2009-2010 : Conception du programme

- Élaboration des objectifs spécifiques au territoire québécois visé par l'Entente.
- Consultations internes.
- Consultations des ministères concernés.
- Validation des résultats par le comité interministériel de *l'Entente*.
- Développement de mesures visant l'atteinte des objectifs spécifiques.
- Développement d'une stratégie d'évaluation du programme.

Mise en œuvre du programme

- Application des mesures développées.

2010-2011 Suivi de la mise en œuvre du programme

- Cueillette et compilation des données.
- Rédaction et dépôt de la première évaluation annuelle du programme.

Travaux amorcés ou réalisés

ORIENTATION 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le patrimoine écologique [...] est une source de mieux-être et de prospérité. Dans une perspective de développement durable, il est primordial de le considérer comme un héritage à transmettre aux générations futures et de le gérer adéquatement. »¹

L'eau joue un rôle important pour le développement économique, social et culturel du Québec. Or, l'expansion économique et la croissance de la population exercent des pressions sur cette ressource convoitée, si bien que sa pérennité pourrait être compromise, à long terme.

À cet égard, la mise en place d'un programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau vise notamment à assurer un accès équitable aux ressources en eau et leur disponibilité à long terme; à améliorer la qualité de vie; à sauvegarder le patrimoine naturel, social et culturel lié à l'eau.

En somme, l'application de mesures cherchant à allier la protection de l'environnement, l'intégrité de la ressource ainsi que le développement économique et social contribue à améliorer l'état des différents capitaux et plus particulièrement, celui du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à l'élaboration de la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements d'eau identifiés par le gouvernement du Québec. Il permet notamment de suivre la mise en œuvre de l'un des engagements pris par le Québec à titre de signataire de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*.

Ces travaux comprennent les étapes suivantes :

- Revue de littérature sur les techniques d'évaluation des impacts cumulatifs.
- Mise en place d'un comité ministériel pour élaborer la méthode d'évaluation des impacts des prélèvements d'eau.
- Analyse des options pour le Québec.
- Participation au comité scientifique du *Conseil régional de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent* sur le sujet.
- Développement des outils pour mener les évaluations des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau.

Prélèvement d'eau : Un prélèvement d'eau est entendu, dans l'*Entente*, comme toute action de prendre de l'eau de surface ou de l'eau souterraine.

Impacts cumulatifs : Impacts résultant des effets combinés de tous les aspects d'un prélèvement, d'une dérivation ou d'une consommation et des effets combinés de tous les prélèvements, dérivations et consommations passées, actuels ou raisonnablement prévisibles. Les impacts cumulatifs peuvent résulter de prélèvements, de dérivations ou de consommations ayant des répercussions mineures au plan individuel, mais qui deviennent significatives lorsque considérés ensemble sur une période de temps donné.

Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau

Calendrier de travail

2008-2009 :	Revue de littérature sur les techniques d'évaluation des impacts cumulatifs. Mise en place d'un comité ministériel pour élaborer la méthode d'évaluation des impacts des prélèvements d'eau.
2009-	Analyse des options pour le Québec.
2010-	Participation aux travaux du comité scientifique du <i>Conseil régional de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent</i> .
2009-2014	Développement des outils pour mener les évaluations des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau

Travaux amorcés ou réalisés

ORIENTATION 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22
Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'eau joue un rôle important dans le développement économique, social et culturel de la société. La demande en eau étant grandissante, des mesures d'évaluation d'impact des prélèvements d'eau doivent être appliquées afin d'assurer la pérennité de la ressource.

« [Il est] souhaitable d'utiliser avec prudence les ressources non renouvelables et d'user des ressources renouvelables sans en compromettre la régénération. »

L'une des mesures prévues dans l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent* vise notamment l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau. Cette évaluation permettra de quantifier et de qualifier les effets globaux des prélèvements d'eau qui, pris individuellement, peuvent avoir de faibles répercussions.

Cette évaluation peut donc jouer un rôle important dans la conservation de la ressource eau et plus globalement, du *capital naturel*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.

État d'avancement du nouveau régime forestier

Description

Cet indicateur rend compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Il témoigne de l'effort gouvernemental en vue d'assurer la pérennité de cette ressource renouvelable.

Nouveau régime forestier : Ce nouveau régime s'inscrit dans la foulée des travaux du Sommet sur l'avenir du milieu forestier québécois tenu en décembre 2007. Les participants ont exprimé le souhait, entre autres, que le prochain régime forestier québécois :

- (1) repose sur une mainmise plus directe des communautés et des régions à l'égard de leur avenir forestier;
- (2) garantisse la pérennité des forêts et en protège la diversité biologique;
- (3) mise sur des travailleurs qualifiés et fiers de mettre à profit leurs compétences;
- (4) favorise le maintien d'entreprises dynamiques qui soutiennent l'excellence et la concurrence;
- (5) suscite des investissements pour augmenter la production de matière ligneuse et favorise une sylviculture mieux ciblée et à la fine pointe des connaissances scientifiques.

Le nouveau régime forestier, qui s'appliquera en avril 2013, représente l'aboutissement d'une démarche comprenant la réalisation de nombreux livrables et des consultations publiques. Jusqu'à présent, la liste des documents réalisés comprend :

- le livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain* (2008);
- le document de travail *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* (2008);
- le projet de loi n^o 57 sur l'occupation du territoire forestier;
- le document explicatif du projet de loi sur l'occupation du territoire forestier;

D'autres assises du nouveau régime forestier sont actuellement en rédaction, dont :

- la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- le Règlement sur l'aménagement durable des forêts;
- les guides sylvicoles.

ORIENTATION 7
Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF 22
Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Les activités de développement de toute nature et l'exploitation des ressources agricoles, forestières, aquatiques ou minières doivent respecter la capacité de support des écosystèmes. »¹

Richesse naturelle inestimable, la forêt constitue une composante déterminante du capital naturel pour le Québec, puisqu'elle assure des fonctions écologiques, économiques et sociales importantes. La forêt doit donc être protégée et mise en valeur. Par conséquent, le nouveau régime forestier vise entre autres à garantir la pérennité de cette ressource.

Dans une perspective de développement durable, il importe de gérer la forêt de façon à sauvegarder un patrimoine collectif au bénéfice des générations actuelles et futures. Le nouveau régime forestier contribuera à protéger et mettre en valeur le le *capital naturel* du Québec, en permettant de générer un volume de bois suffisant et de qualité pour les différents usages .

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 49.
2- *La forêt, pour construire le Québec de demain*, p. 4.

Nombre moyen d'heures consacrées au bénévolat

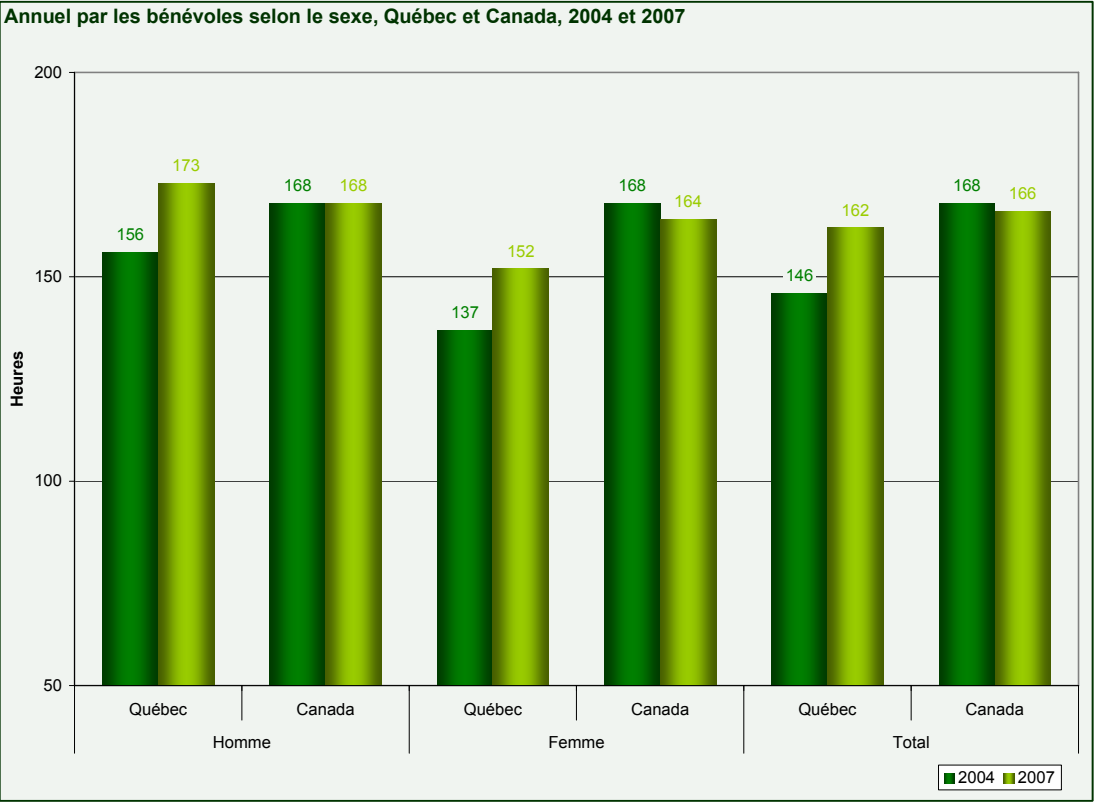
Description

Cet indicateur rend compte du nombre total d'heures de bénévolat effectuées en moyenne par les personnes âgées de 15 ans et plus pendant une année. Il permet d'apprécier l'effort des bénévoles dans leur communauté.

Bénévolat : Travail effectué par les personnes qui ont fourni un service sans rémunération par l'entremise d'un groupe ou d'un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cette définition comprend l'aide non rémunérée fournie à une école, un organisme religieux, une association communautaire ou une association de sports.

Précaution

Les résultats obtenus par l'enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) reposent sur des réponses autodéclarées relatives à des activités faites au cours des 12 derniers mois. Par conséquent, les réponses dépendent fortement de la capacité mémorielle du répondant.



Source : Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Au Québec, le temps annuel consacré aux activités sans rémunération par les bénévoles était en moyenne de 162 heures en 2007 et de 146 heures en 2004. La différence entre ces deux moyennes n'est cependant pas significative statistiquement. La moyenne canadienne est restée stable avec 168 heures en 2007 et 166 heures en 2004.

La cible gouvernementale est de maintenir la moyenne annuelle à 146 heures.

ORIENTATION 8

Favoriser la participation à la vie collective

OBJECTIF 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

«Les individus et les communautés qui participent à la vie collective contribuent davantage à l'amélioration de la qualité de vie de la population. »¹

Le bénévolat est au cœur de l'implication citoyenne. Il témoigne de la vigueur de la contribution des citoyens au développement de leur communauté et au bien-être des personnes qui la composent. Que ce soit en raison du grand nombre de personnes visées, de la diversité des secteurs d'activités ou des milieux sociaux, le bénévolat permet de renforcer les liens entre les membres de la collectivité.

Par ailleurs, l'engagement bénévole a un impact positif sur la santé physique et mentale des personnes bénévoles, en plus de favoriser l'acquisition de connaissances et le développement de leurs compétences.

Le temps consacré au bénévolat contribue à l'amélioration du *capital social*, notamment parce qu'il joue un rôle important dans le soutien social offert par les collectivités aux gens qui en ont besoin.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 53.

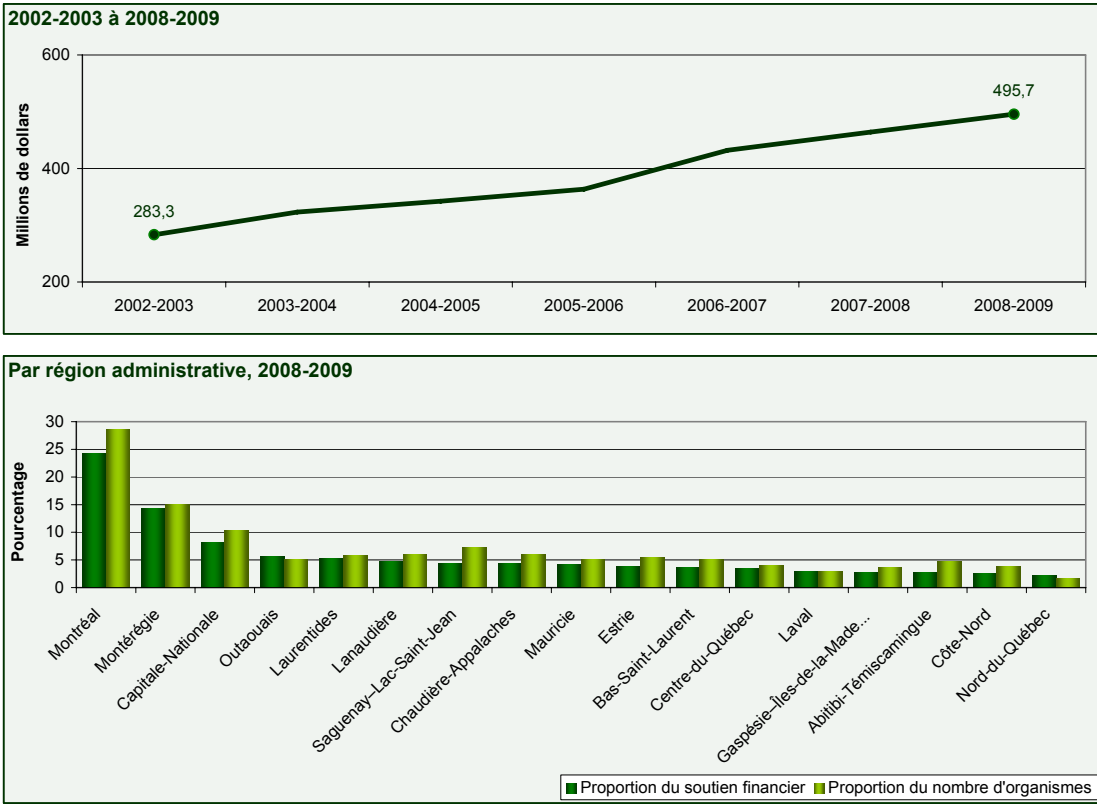
Indicateur de suivi des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

Description

Cet indicateur permet de comparer l'évolution du soutien accordé par le gouvernement aux organismes communautaires pour la réalisation de leur mission globale.

Ce mode de soutien se définit par le versement d'un montant forfaitaire visant à couvrir les frais liés à l'existence même des organismes (les frais généraux tels que le local, la téléphonie, les infrastructures technologiques, etc.) et les frais salariaux associés à la base de fonctionnement des organismes et aux services alternatifs qu'ils offrent.

Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

Entre 2002-2003 et 2008-2009 le soutien financier du gouvernement en appui à la mission globale des organismes communautaires a augmenté de 212,4 millions de dollars, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen de 9,8 %.

En 2008-2009, Montréal, la Montérégie et la Capitale-Nationale représentent les régions administratives bénéficiant le plus du soutien financier en appui à la mission globale avec des montants de 120,1, 71,4, et 40,9 millions de dollars respectivement, pour des proportions de 24,2 %, 14,4 % et 8,2 % par rapport à l'ensemble du soutien financier. Ces régions sont également celles où le nombre d'organismes soutenus est le plus élevé, soit 28,5 %, 15,1 % et 10,4 % des 4 267 organismes soutenus au Québec.

ORIENTATION 8
Favoriser la participation à la vie collective
OBJECTIF 24
Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

Le milieu communautaire constitue un acteur de développement social et économique pour le Québec. En œuvrant dans les différentes collectivités, les organismes communautaires contribuent à améliorer les conditions de vie de nombreux Québécoises et Québécois. Le soutien financier qui est accordé pour la réalisation de la mission globale de ces organismes contribue à accroître leur autonomie d'action et leur stabilité financière.

« Les organismes associées au milieu communautaire, de par leur dynamique de prise en charge individuelle et collective, animent par leur action, des lieux d'engagement et de participation dans la vie de la communauté. »¹

L'action communautaire est un facteur de cohésion sociale alors qu'elle met de l'avant les valeurs d'entraide, de partage et de solidarité. Elle permet le développement d'une citoyenneté active, ce qui renforce les collectivités.

« Les personnes qui s'investissent dans l'action communautaire contribuent au resserrement des liens sociaux dans les collectivités. L'action communautaire joue un rôle de critique et crée un espace de délibération qui constitue une manifestation concrète de participation sociale. »²

Le soutien financier en appui à la mission globale permet aux organismes communautaires de continuer leurs activités dans les communautés, permettant notamment à la population de bénéficier d'un plus haut niveau de soutien social. Il participe ainsi à l'augmentation du *capital social* de la société.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 53.
2- *L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. p. 18.

Description

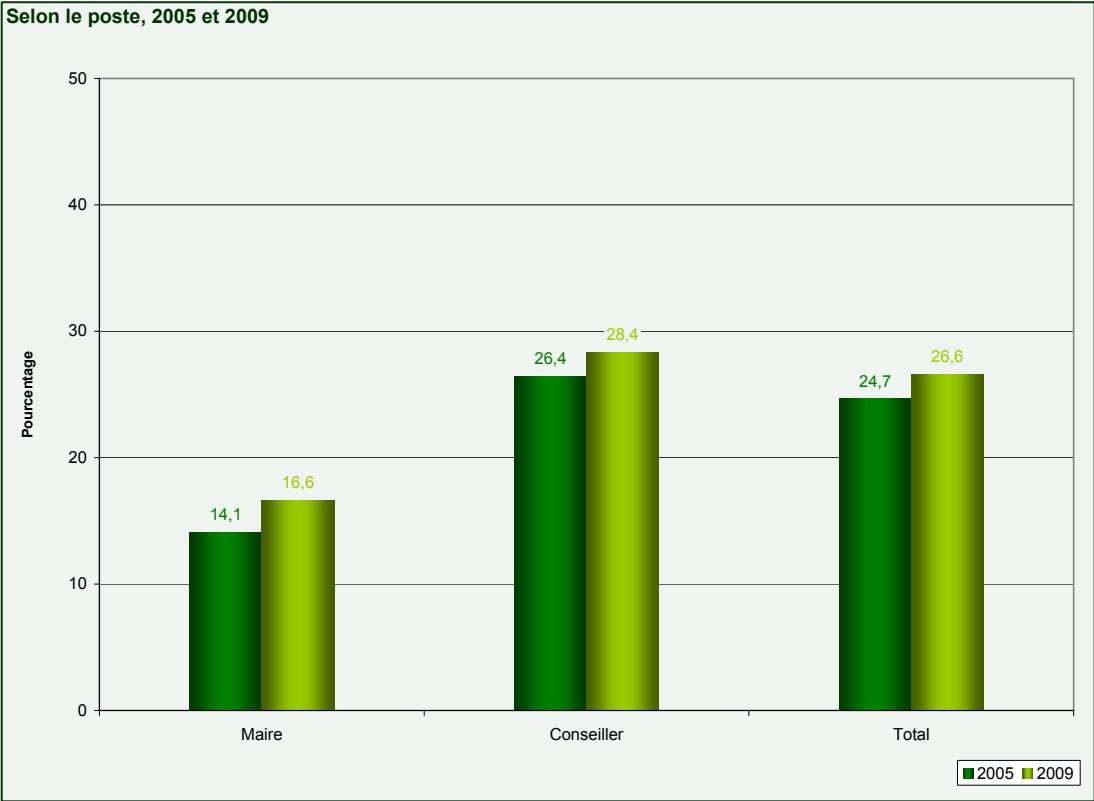
Cet indicateur correspond au rapport du nombre total de candidatures féminines divisé par le nombre total de candidatures présentées lors des élections municipales, ayant lieu tous les quatre ans. Il permet d’apprécier l’évolution de la proportion des candidatures féminines aux postes électifs (maire et conseiller) aux élections générales municipales.

Candidature : Pour poser sa candidature, une personne doit être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et y résider depuis 12 mois, le 1^{er} septembre de l’année de l’élection ou à la date de la publication de l’avis d’élection, de façon continue ou non. (Référence : Directeur général des élections.)

Précaution

L’utilisation du nombre absolu de candidatures féminines doit être mise en perspective, car le nombre de postes électifs pourrait diminuer dans les prochaines années (réductions de la taille des conseils municipaux par exemple), ce qui pourrait entraîner une diminution du nombre total de candidatures. En théorie, le nombre de candidatures féminines pourrait diminuer ou l’écart entre le nombre de candidatures féminines et masculines pourrait ne pas diminuer, et ce, même si la proportion de candidatures féminines augmentait.

Proportion des candidatures féminines aux élections générales municipales



Source : Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2013.

Analyse

Lors des élections municipales de 2009, 12 738 personnes ont soumis leur candidature à un poste électif. La proportion féminine des candidatures au poste de maire ou au poste de conseiller s’élevait à 26,6 % comparativement à 24,7 % en 2005. Cette augmentation de la proportion de candidatures féminines touche tant le poste de maire que le postes de conseiller. En effet, entre ces deux périodes, la proportion de femmes candidates au poste de maire et au poste de conseiller a augmenté respectivement de 2,5 et de 2,0 points de pourcentage.

ORIENTATION 8
Favoriser la participation à la vie collective
OBJECTIF 24
Accroître l’implication des citoyens dans leur communauté.

Contribution à l’atteinte de l’objectif

« La démocratie participative et la gouvernance démocratique permettent de prendre en compte les opinions, les connaissances et l’expertise des citoyens à l’égard de leur propre milieu de vie. Cette expertise citoyenne, au travers d’un processus démocratique, enrichit les prises de décision sur des projets ou des orientations qui les concernent (...). »¹

Une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles représente une valeur démocratique reconnue et défendue par la société québécoise.

« Parce que la municipalité est l’instance décisionnelle la plus proche des citoyennes et des citoyens, qu’elle influence notamment par ses décisions la qualité de vie, le développement socio-économique, l’habitation, l’environnement et l’aménagement du territoire, l’apport des femmes est essentiel. »²

Des changements de culture doivent s’opérer pour que la culture de l’égalité qui imprègne tous les rapports sociaux se transpose dans les sphères décisionnelles et permette aux femmes de participer activement au développement social et économique du Québec.

Une plus forte représentativité des femmes aux élections municipales exerce une influence positive sur le *capital social*, alors qu’elle correspond aux principes d’égalité et d’équité qui façonnent la solidarité entre les membres d’une société.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 54
2- QUÉBEC. *Statistiques sur la représentation des femmes et des hommes aux instances électives municipales 2003*, p. 6

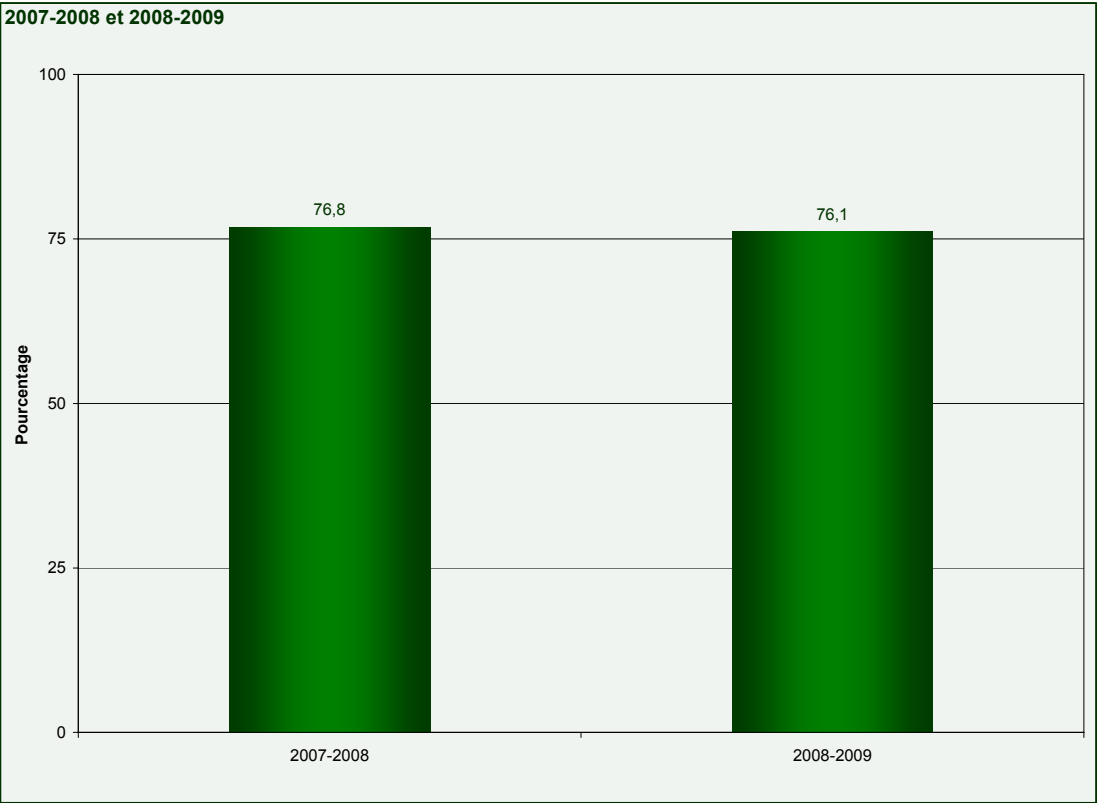
Description

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'adultes distincts prestataires des programmes d'assistance sociale considérés comme aptes au travail qui ne reçoivent pas, pour au moins six mois consécutifs, de prestations d'aide financière et le nombre d'adultes distincts prestataires de ces programmes qui n'en reçoivent pas, pendant au moins un mois durant l'année. Un suivi rigoureux de cet indicateur peut servir d'outil d'aide à la décision en ce qui a trait aux mesures de réinsertion durable de ces groupes de personnes au marché de l'emploi.

Programmes d'assistance sociale : Appellation générique qui permet de parler à la fois du *Programme d'aide sociale*, du *Programme de solidarité sociale* et du *Programme alternative jeunesse*, qui est implanté depuis le 1^{er} avril 2007.

Adulte distinct : Désigne le fait qu'un adulte prestataire d'un ou de plusieurs programmes d'aide sociale est dénombré une seule fois, et ce, en dépit du fait qu'il peut « entrer et sortir d'un programme » plus d'une fois dans une année.

Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

En 2008-2009, 76,1 % des prestataires des programmes d'assistance sociale considérés comme aptes au travail, qui n'ont pas reçu de prestations pendant au moins un mois, sont demeurés sans prestations pendant au moins six mois consécutifs. Il s'agit d'une baisse de 0,7 point de % pourcentage par rapport à 2007-2008.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise, dans sa planification stratégique 2008-2011, une proportion des sorties d'une durée prolongée (six mois) de 79,5 % pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
OBJECTIF 26
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale. Il permet l'autonomie des personnes et le progrès de la société. »¹

Les programmes d'assistance sociale permettent à des personnes sous-représentées ou éloignées du marché du travail de bénéficier d'une aide leur servant non seulement à couvrir leurs besoins essentiels, mais aussi à se réorienter et à se trouver un emploi.

« L'amélioration du bien-être des personnes à faible revenu passe [...] par des actions valorisant les efforts que font les personnes exclues du marché du travail pour développer leur potentiel et s'insérer en emploi. »²

Dans une perspective de développement durable, l'insertion sociale et l'insertion économique des personnes en marge de la société ou de personnes éloignées du marché du travail leur permettent d'accroître leur niveau de vie et de leur donner la possibilité de participer à la vie collective. Augmenter la proportion de sorties d'une durée prolongée pour l'ensemble de la clientèle, c'est favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail et c'est améliorer l'état des *capitaux humain et social* du Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.
2- *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*, p. 37.

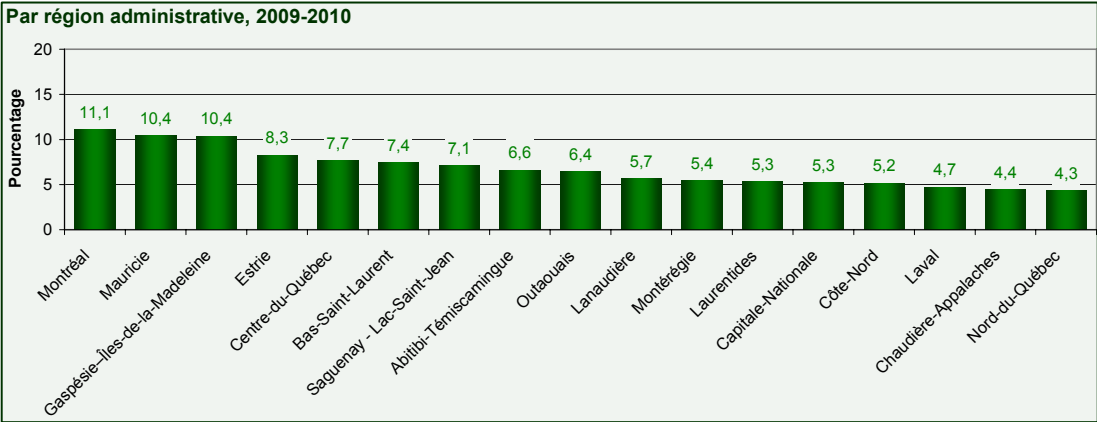
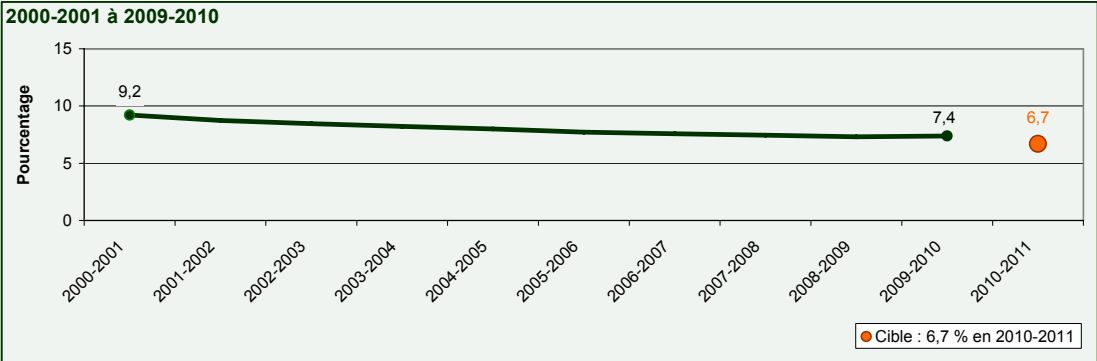
Taux d'assistance sociale des 0 à 64 ans

Description

Cet indicateur rend compte de la proportion de la population âgée de 0 à 64 ans qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale sur l'ensemble de la population québécoise âgée de 0 à 64 ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre de prestataires de l'assistance sociale.

Programmes d'assistance sociale : Appellation générique qui permet de parler à la fois du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale et du Programme alternative jeunesse, lequel est implanté depuis le 1^{er} avril 2007.

- Programme d'aide sociale : Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi.
- Programme de solidarité sociale : Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi, ainsi qu'à leurs conjoints.
- Programme alternative jeunesse : Programme visant, sur une base volontaire, à soutenir les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Analyse

Durant la période s'échelonnant d'avril 2000 à mars 2010, le taux d'assistance sociale de la population québécoise de moins de 65 ans a connu une baisse significative passant de 9,2 % à 7,4 %, ce qui représente une diminution de 1,8 point de pourcentage. À l'exception de la dernière année, le taux n'avait pas cessé de se contracter. La cible du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est d'atteindre un taux d'assistance sociale moyen de 6,7 % en 2010-2011.

Au niveau régional, ce sont les régions du Nord-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et de Laval qui ont les plus faibles taux d'assistance sociale pour l'année 2009-2010 avec 4,3 %, 4,4 % et 4,7 % respectivement. À l'inverse, c'est dans les régions de Montréal, de la Mauricie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que l'on retrouve les taux les plus élevés avec 11,1 %, 10,4 % et 10,4 % respectivement.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 26
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« À l'échelle du Québec, le développement économique est aussi intimement lié au développement social et culturel. L'intervention de l'État, dans ce contexte, permet une meilleure distribution de la richesse. »¹

Les mesures ciblant la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, comme les programmes d'assistance sociale, contribuent au maintien de la stabilité sociale et accentuent l'équité sociale. D'une part, elles agissent comme un filet de sûreté en fournissant aux personnes sous-représentées ou éloignées du travail des ressources financières pour couvrir leurs besoins de base. D'autre part, elles constituent un facteur d'intégration sociale en favorisant la réinsertion de ces personnes sur le marché du travail.

L'emploi est l'une des variables déterminantes du niveau et de la qualité de vie des individus, puisqu'il leur permet notamment d'atteindre une autonomie financière et de s'épanouir personnellement et socialement. Par ailleurs, certains prestataires de l'assistance sociale représentent une force de travail dont le Québec peut tirer profit. Dans une perspective de développement durable, la réinsertion de ces personnes au marché de l'emploi exerce une influence positive sur le *capital humain* en contribuant à l'augmentation du taux d'activité.

1- Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, p. 56.

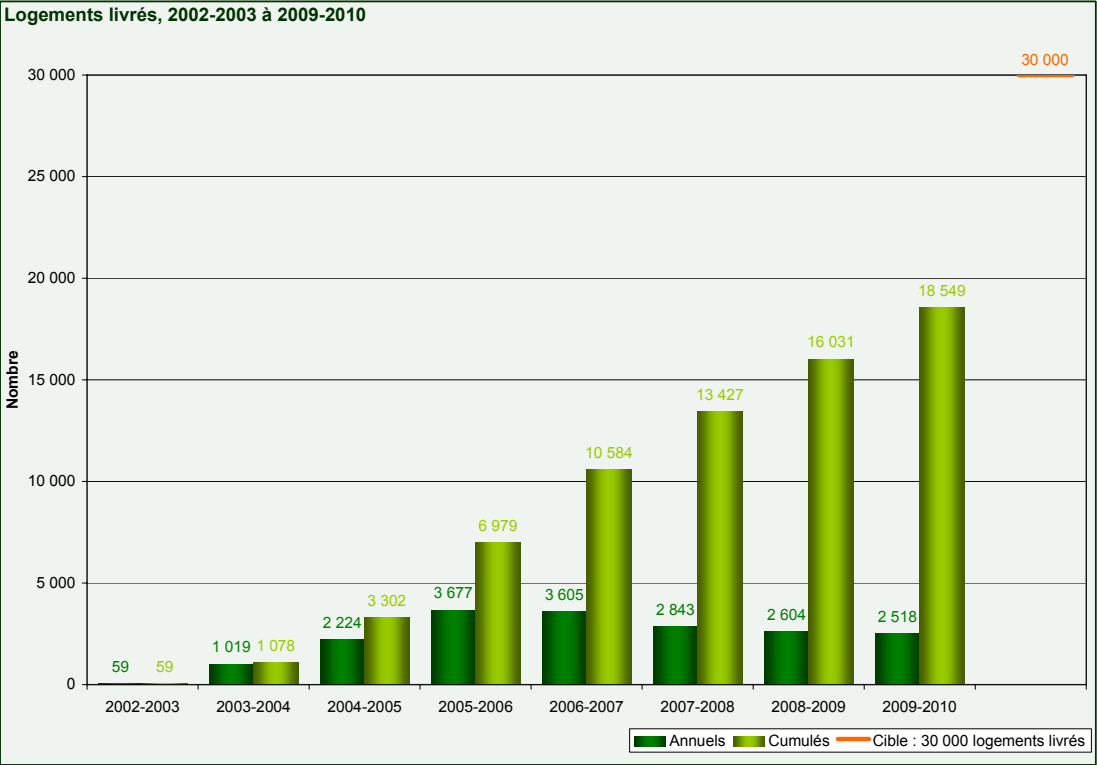
Description

Cet indicateur mesure le nombre de logements livrés dans le cadre des programmes d'aide financière *AccèsLogis Québec* (ACL) et *Logement abordable Québec* (LAQ). Il permet de voir combien de nouveaux logements communautaires et abordables se sont ajoutés annuellement, depuis 2002-2003 et d'apprécier la progression vers l'atteinte de la cible fixée.

Logement communautaire et abordable : Logement de qualité offert en location à coût abordable à des ménages à faible revenu, de même qu'à des clientèles ayant des besoins particuliers en habitation. Il peut être réalisé par un office municipal, un office d'habitation, une coopérative d'habitation, un organisme ou une société acheteuse à but non lucratif, ou encore, par un propriétaire ou un promoteur privé.

Ménage à faible revenu : Est considéré comme un ménage à faible revenu, au sens de cet indicateur, une unité composée d'une famille ou d'une personne vivant seule dont le revenu est inférieur ou égal *au Plafond des revenus pour besoins impérieux* (PRBI).

Nombre de logements communautaires et abordables



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011. Données révisées : 2005-2006 à 2008-2009.

Analyse

De 2002-2003 à 2005-2006, le nombre de nouveaux logements communautaires et abordables livrés annuellement a constamment augmenté, passant de 59 à 3 677. Depuis 2005-2006, ce nombre est en baisse passant de 3 677 à 2 518 en 2009-2010.

Au total, entre 2002-2003 et 2009-2010, 18 549 logements communautaires et abordables de plus ont été rendus disponibles pour les ménages à faible revenu, en vertu des programmes *AccèsLogis Québec* (ACL) et *Logement abordable Québec* (LAQ), ce qui représente une moyenne annuelle de 2 319 nouveaux logements.

La cible établie dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* était de 24 000 nouveaux logements communautaires et abordables. Cette cible a toutefois fait l'objet de plusieurs bonifications et est passée à 30 000 nouveaux logements.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
OBJECTIF 26
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le choix d'un modèle de développement durable implique l'adoption de pratiques et la mise en oeuvre d'actions qui contribuent à assurer la viabilité et la qualité des établissements humains »¹

L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou surpeuplé, se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Les mesures visant à accroître l'offre de logements communautaires et abordables permettent l'intégration de ménages en difficulté dans un milieu de vie plus sain et contribuent à leur épanouissement personnel et social.

En plus de générer des bénéfices sociaux, notamment en favorisant l'équité et en créant un sentiment d'appartenance au sein d'une communauté, l'ajout de logements communautaires et abordables a un effet positif sur le *capital produit* en augmentant la valeur foncière du parc immobilier québécois.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 46.

Description

Cet indicateur mesure l'effet combiné de deux programmes d'aide financière de la Société d'habitation du Québec (SHQ) : *Adaptation de domicile* (PAD) et *Logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA). Il rend compte du nombre de ménages dont le logement a été adapté en vertu de ces deux programmes.

PAD : Ce programme a pour but d'aider les personnes handicapées à payer le coût des travaux nécessaires pour adapter leur logement afin de le rendre accessible et de leur permettre une plus grande autonomie.

LAAA : Ce programme accorde une aide financière aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu pour la réalisation d'adaptations mineures au logement qu'elles occupent afin d'y vivre de façon plus autonome le plus longtemps possible.

Ménage : Est considéré comme un ménage au sens de cet indicateur, une unité occupant un logement autonome et qui est composée soit :

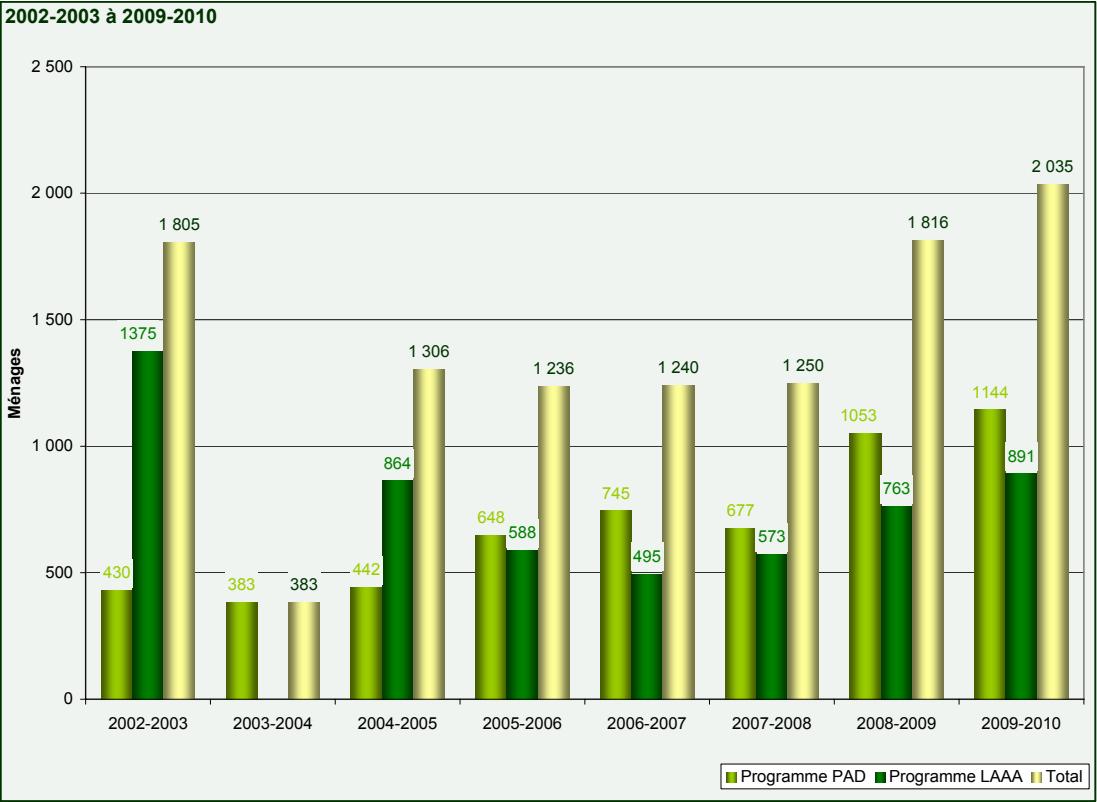
- d'une personne vivant seule;
- d'une famille;
- d'un groupe d'individus vivant ensemble.

Précaution

La livraison du LAAA a été interrompue en 2003 car l'entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral finançait une partie des coûts du programme a pris fin en mars 2003 et n'a été renouvelée qu'en janvier 2004.

Le nombre de ménages aidés par les programmes PAD et LAAA dépend du nombre de demandes effectuées et de la capacité de la SHQ et de ses partenaires à répondre à ces demandes.

Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011. Données révisées : 2005-2006 à 2008-2009.

Analyse

Le nombre annuel de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement en vertu du programme PAD a connu une tendance à la hausse depuis 2003-2004, passant de 383 à 1 144 ménages en 2009-2010. En moyenne, 690 ménages par année ont bénéficié du programme PAD pour la période allant de 2002-2003 à 2009-2010.

Le nombre annuel de ménages ayant obtenu une aide du programme LAAA pour adapter leur logement a passablement fluctué entre 2002-2003 et 2009-2010. Annuellement, une moyenne de 694 ménages a pu bénéficier du programme LAAA au cours de cette période. Au total, 11 071 logements ont été adaptés pour les ménages en vertu des programmes PAD et LAAA entre 2002-2003 et 2009-2010.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
OBJECTIF 26
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« L'intégration sociale est un principe d'équité selon lequel chacun participe, en fonction de ses compétences, au développement de la société dans ses dimensions environnementale, sociale et économique. »¹

L'aide accordée par l'État pour adapter un logement en fonction des besoins spécifiques de personnes aux prises avec une incapacité physique constitue un facteur non négligeable d'intégration sociale. Pour ces dernières, le fait de maintenir ou de recouvrer une certaine autonomie peut représenter l'opportunité de participer à la vie collective et ainsi, de briser les barrières de l'isolement.

L'intervention publique en habitation génère des bénéfices sociaux importants. En contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des personnes, en favorisant l'équité et la création d'un sentiment d'appartenance à la collectivité, l'aide au logement a un effet positif sur l'état du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Description

Cet indicateur exprime, pour une année donnée, le nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement en vertu des programmes *Habitation à loyer modique* (HLM) ou *Supplément au loyer* (PSL).

HLM : Ce programme permet à des ménages à faible revenu d'occuper un logement subventionné. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de leur revenu et de l'état du logement qu'ils occupent, conformément au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*. Le loyer de base (incluant le chauffage et l'eau chaude) équivaut à 25 % du revenu du ménage. Certains frais peuvent s'ajouter (électricité domestique, stationnement).

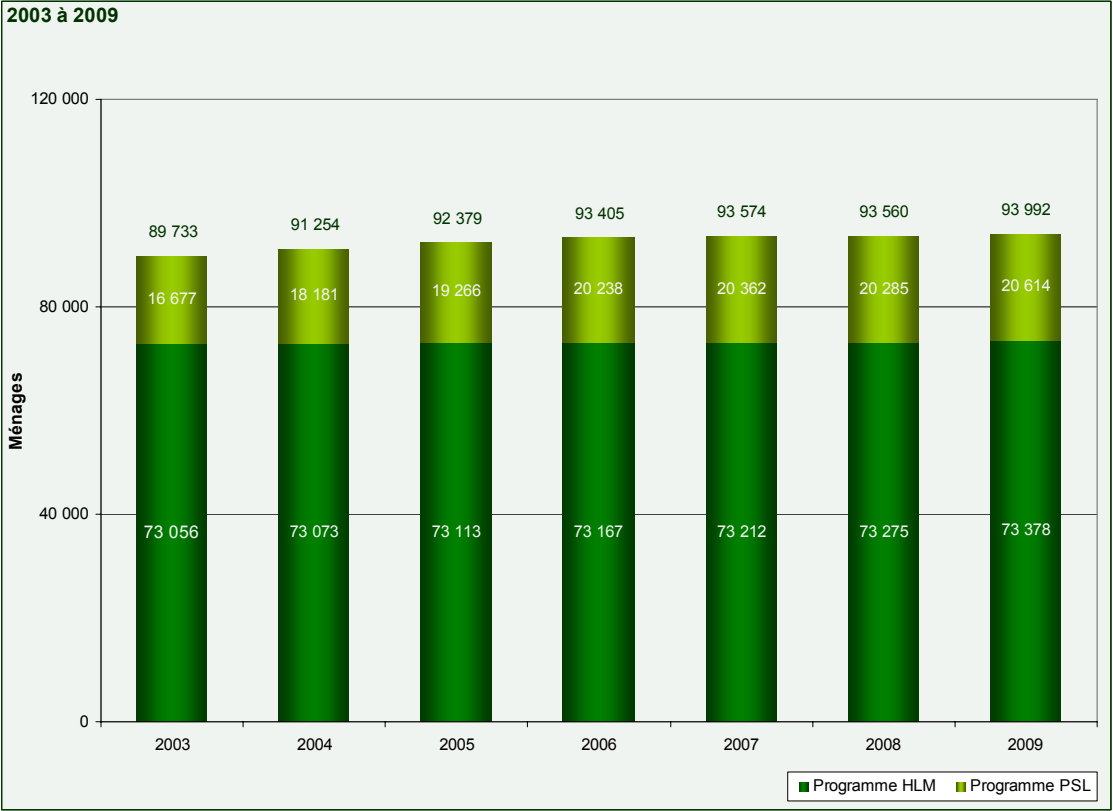
PSL : Ce programme s'adresse aux ménages à faible revenu, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes vivant des situations exceptionnelles, comme les femmes victimes de violence conjugale. Il permet d'habiter un logement du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation ou à des organismes sans but lucratif, tout en payant un loyer semblable à celui d'une habitation à loyer modique. La différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage est alors comblée par une subvention.

Ménage à faible revenu : Est considéré comme un ménage à faible revenu, au sens de cet indicateur, une unité composée d'une famille ou d'une personne vivant seule dont le revenu est inférieur au *Plafond des revenus pour besoins impérieux* (PRBI).

Précaution

Le nombre de ménages se qualifiant aux programmes HLM et PSL est tributaire de la pauvreté et de la vigueur de l'économie du Québec.

Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement



Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Analyse

Entre 2003 et 2009, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu du programme *Habitation à loyer modique* (HLM) est demeuré pratiquement le même, passant de 73 056 à 73 378, ce qui correspond à une hausse de 0,4 %.

Depuis 2006, le programme *Supplément au loyer* (PSL) permet de soutenir annuellement plus de 20 000 ménages. Entre 2003 et 2009, ce nombre a augmenté de 23,6 %, passant de quelque 16 677 ménages à 20 614 six ans plus tard.

Au total, pour cette même période, le nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide au logement en vertu de l'un ou l'autre de ces programmes est passé de 89 733 à 93 992 ménages, ce qui représente une hausse de 4,7 %

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
OBJECTIF 26
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Le niveau socio-économique est un déterminant majeur de la santé et du bien-être. La pauvreté doit être réduite en favorisant la mise en commun des ressources des secteurs public, communautaire et privé. »¹

L'accès à un logement de qualité à un coût abordable exerce une influence notable sur le bien-être et la qualité de vie des personnes. En effet, les ménages contraints d'occuper un logement trop dispendieux pour leurs moyens, un logement insalubre ou surpeuplé se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Pour les ménages à faible revenu qui en bénéficient, l'aide au logement octroyée par les autorités publiques agit comme un élément moteur de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. En favorisant une plus grande stabilité financière et la satisfaction d'autres besoins essentiels comme la nourriture et l'habillement, l'aide au logement permet à ces ménages d'amorcer des solutions à leur situation de vulnérabilité, comme le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.

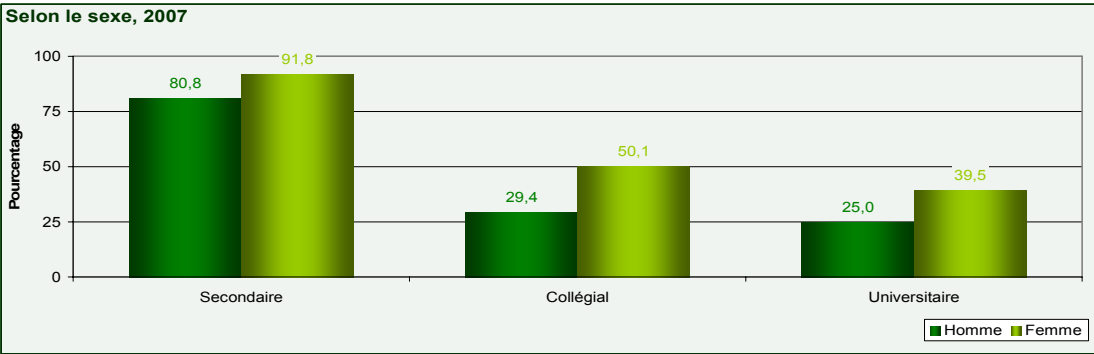
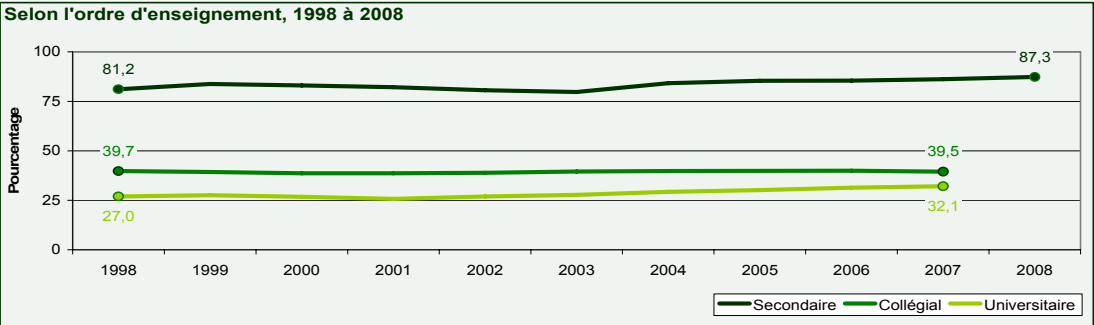
L'*Habitation à loyer modique* et le *Supplément au loyer* sont deux mesures de lutte contre la pauvreté qui influencent positivement l'avoir financier des ménages, améliorant ainsi l'état du *capital financier*, en plus d'avoir un impact global sur la qualité du *capital humain* et du *capital social*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Description

Cet indicateur représente la proportion de la population qui obtient un premier diplôme pour une année donnée. Il permet d'établir combien d'élèves, parmi ceux qui entrent au secondaire (100 % de la population), obtiennent un diplôme, selon les divers ordres d'enseignement (secondaire, collégial, universitaire). Il permet d'apprécier le niveau de réussite du système éducatif québécois.

Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme à chaque ordre d'enseignement



Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).
Note : Dernière donnée disponible : secondaire 2007-2008, collégial 2006-2007, universitaire 2007. Prochaine donnée : secondaire 2008-2009, collégial 2007-2008, universitaire 2008

Analyse

Le taux d'obtention d'un premier diplôme au secondaire est passé de 81,2 % en 1997-1998 à 79,8 % en 2002-2003. À la suite de cette baisse, le taux a constamment augmenté jusqu'en 2008, où il a atteint 87,3 %. Durant la période 1997-1998 à 2006-2007, le taux d'obtention d'un premier diplôme au collégial est demeuré relativement stable, fluctuant entre 38,6 % pour les années 1999-2000 et 2000-2001 et 39,9 % pour l'année 2005-2006. Pour ce qui est du niveau universitaire, après une certaine stabilité observée entre les années 1998 et 2001, le taux d'obtention d'un premier diplôme est en hausse continue depuis 2001, passant de 25,7 % à 32,1 % en 2007.

Pour tous les ordres d'enseignement, les femmes ont un plus fort taux d'obtention d'un premier diplôme, l'écart le plus grand se situant au niveau collégial, alors que 20,7 points de pourcentage séparent les deux sexes.

La cible fixée pour le taux annuel d'obtention d'un premier diplôme par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est de 80 % à l'enseignement secondaire pour les moins de 20 ans. Cette cible est de 30 % à l'enseignement universitaire. Une cible de diplomation pour l'enseignement collégial sera déterminée après une nouvelle analyse de la situation.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
OBJECTIF 27
Accroître la scolarité, le taux de diplômation et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

L'éducation et la formation sont essentielles pour une société qui cherche à réduire les inégalités sociales et économiques. Elles permettent aux individus d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur seront utiles, tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Ces apprentissages peuvent contribuer notamment au développement de l'autonomie et du sens des responsabilités, ce qui les rend davantage aptes à participer au développement de la collectivité.

« La capacité des personnes à garder leur emploi ou à accéder à un nouvel emploi est aujourd'hui de plus en plus conditionnelle à l'obtention d'au moins un diplôme du secondaire [...]. »¹

Dans un contexte de concurrence mondiale, la survie des entreprises est largement tributaire du rehaussement des compétences de la main-d'œuvre alors que des travailleurs qualifiés augmentent la capacité d'innovation et la capacité productive de la société. Par ailleurs, la société du savoir requiert une éducation et une formation plus poussées pour être en mesure de s'adapter aux changements sociétaux.

L'éducation et la formation contribuent à l'amélioration du *capital humain* d'une société, notamment parce qu'elles concourent à l'accroissement des connaissances, des aptitudes, des compétences et des attributs de ses membres. Elles peuvent également influencer l'état du *capital social* en favorisant la participation à la vie de la collectivité, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Description

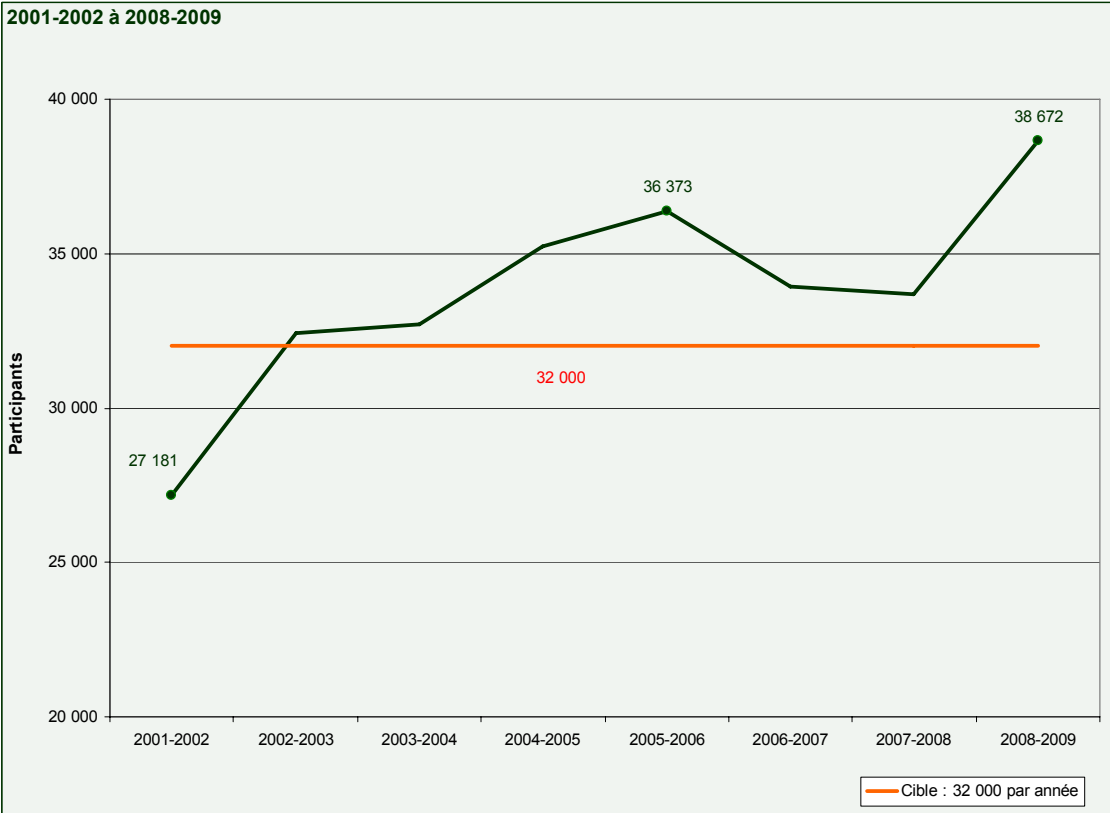
Cet indicateur rend compte du nombre annuel de nouveaux participants prenant part activement à des activités de formation de base. Il schématise l'attractivité des activités de formation de base et témoigne, en partie, de l'évolution du niveau d'éducation de la population.

Formation de base : Au Québec, les apprentissages sanctionnés par le diplôme d'études secondaires et par le diplôme d'études professionnelles constituent la norme sociale de référence pour définir la formation de base à acquérir par toutes les personnes ayant la capacité de le faire. Cette formation de base comprend d'abord un premier ensemble de compétences générales et communes nécessitant généralement neuf années d'études et se situant, tout en la dépassant toutefois, dans la ligne dite de l'alphabétisation. La formation de base comprend par ailleurs une première qualification professionnelle permettant de s'insérer dans le marché du travail, cette qualification pouvant s'obtenir soit en continuité avec le diplôme d'études secondaires, soit plus tôt, soit en alternance avec un emploi, soit en milieu de travail.

Précaution

L'indicateur mesure le nombre d'adultes distincts qui ont débuté une activité de formation de base quelconque. Cependant, il ne permet pas de savoir si l'activité a été terminée par les participants.

Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

Entre les années 2001-2002 et 2008-2009, le nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base a connu une progression de 42,2 %, passant de 27 181 à 38 672. Avec une croissance de plus de 6 000 nouveaux participants, suite au plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, le nombre de participants est demeuré au dessus des 32 000 personnes soutenues. Renforcé par les mesures du *Pacte pour l'emploi*, qui visent à rejoindre davantage les personnes éloignées du marché du travail, ce nombre a progressé de 14,8 % entre 2007-2008 et 2008-2009.

La cible fixée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans son document intitulé *L'emploi : passeport pour l'avenir*, est de maintenir à un minimum de 32 000, le nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 27
Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La recherche d'un développement durable s'appuie sur l'éducation et la formation continue. »¹

En contexte d'intensification de la concurrence et d'émergence des économies du savoir, la formation de base apparaît comme un élément indispensable à la prospérité et au bien-être des collectivités. D'une part, une main-d'œuvre compétente et qualifiée permet de repousser les frontières de l'innovation, de hausser la productivité des entreprises et, complémentirement, la performance de la société dans son ensemble. D'autre part, les activités de formation de base jouent un rôle clé en contribuant à la réduction des inégalités, de l'exclusion sociale et de l'analphabétisme.

« Le manque de formation de base a une incidence directe sur l'insertion socioprofessionnelle, l'emploi, l'économie et la santé de la population. »²

Dans une perspective de développement durable, la formation de base constitue un investissement en *capital humain* qui peut avoir un effet positif sur l'état du *capital social* et du *capital financier*.

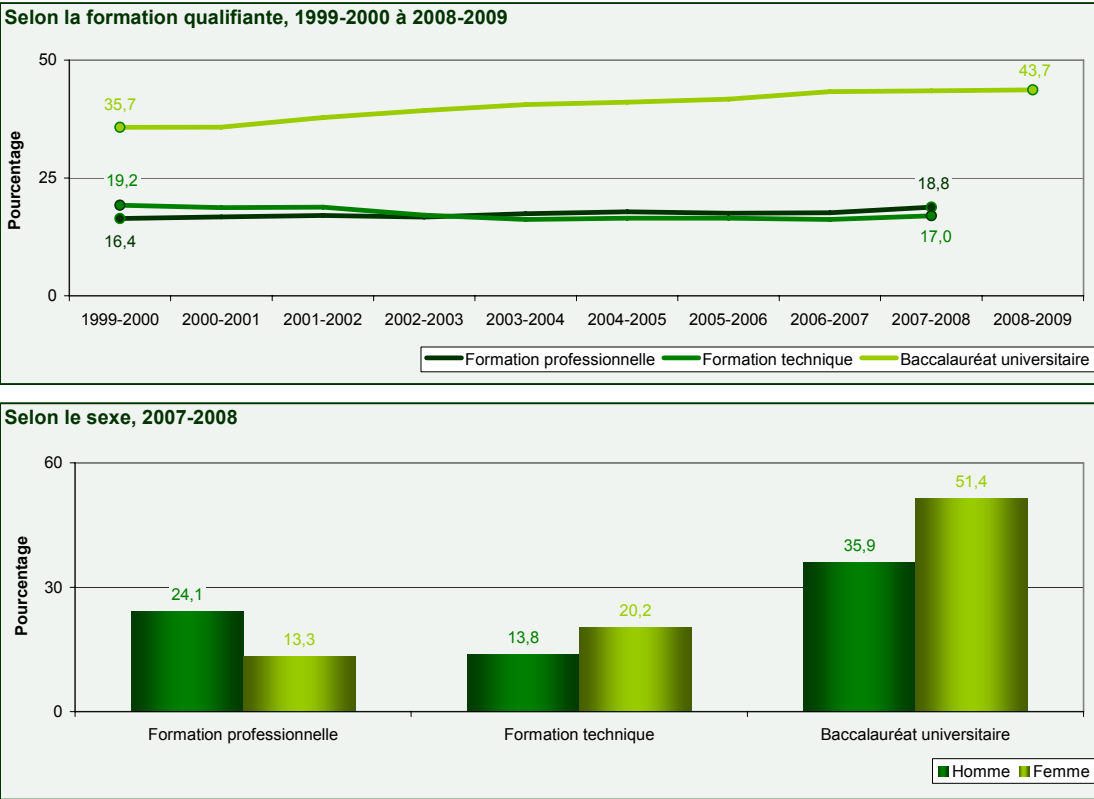
1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 24.
2- *Apprendre tout au long de la vie*, Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, p. 7.

Description

Cet indicateur mesure la proportion du nombre de premier accès à chacune des formations qualifiantes sur l'ensemble des premiers accès aux formations qualifiantes, pour une année donnée. Il permet d'identifier la répartition des admissions à chacune des formations qualifiantes selon le sexe. De plus, il témoigne de l'attractivité de ces formations.

Formation qualifiante : Une formation qualifiante se définit comme étant un processus structuré par lequel l'individu développe les compétences nécessaires à l'exercice d'une fonction ou d'un métier sur le marché du travail. Les formations qualifiantes incluent les formations dans le réseau scolaire public ou privé et celles parrainées par le marché du travail, pourvu qu'elles mènent à une reconnaissance attestée.

Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes



Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
Note : Dernière donnée disponible : secondaire 2007-2008, collégial 2007-2008, universitaire 2008-2009. Prochaine donnée : secondaire 2008-2009, collégial 2008-2009, universitaire 2009-2010.

Analyse

Mis à part la formation universitaire avec un taux de croissance d'un premier accès de 22,4% entre 1999-2000 et 2008-2009, les taux d'un premier accès aux formations professionnelles et techniques sont quant à eux, demeurés relativement stables avec des variations respectives de 3,66% et -2,08% sur un intervalle de neuf ans.

En 2007-2008, la proportion d'hommes accédant à une formation professionnelle est supérieure à celle des femmes avec un taux de 24,1% comparativement à 13,3%, soit un écart de 10,8%. Toutefois, l'inverse se produit au niveau de la formation technique où le pourcentage de femmes y accédant est supérieur à celui des hommes, affichant respectivement 20,2% et 13,8%, constituant une différence de 6,4%. En ce qui a trait au baccalauréat universitaire, la proportion des femmes (51,4%) est plus élevée que celle des hommes (35,9%) avec un écart de 15,5%.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 27
Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. »¹

L'émergence des économies du savoir et les pressions exercées par la concurrence mondiale exigent des individus qu'ils accroissent et diversifient leurs connaissances et leur compétences. L'établissement d'un environnement éducatif favorable au développement des savoirs qui permet notamment une accessibilité élargie aux différentes formations qualifiantes, contribue à l'adaptation des sociétés et des travailleurs aux innovations et à l'évolution des marchés.

Au plan économique, une main-d'œuvre compétente et qualifiée accroît potentiellement la productivité des entreprises et la performance d'un pays dans son ensemble. L'acquisition et le développement de connaissances peuvent donc se traduire, pour les individus, par le maintien en emploi, une plus grande mobilité et par de meilleurs salaires.

Au plan social, l'accès à une formation qualifiante contribue à réduire l'incidence de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Des personnes plus instruites sont susceptibles d'avoir une meilleure qualité de vie et de participer davantage au développement des institutions sociales, économiques et culturelles contribuant ainsi au bien-être collectif.

L'accès accru à l'éducation et à la formation constitue l'un des éléments moteurs de la croissance économique d'une société, de même que de l'accroissement du niveau et de la qualité de vie de la population, exerçant ainsi un effet direct sur le *capital produit*, sur le *capital social* et sur le *capital humain*.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Description

Cet indicateur est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'établissements qui ont offert ou financé des activités de formation à leurs employés sur le nombre d'établissements couverts par l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ). Il permet de suivre l'évolution des efforts consentis par les entreprises afin d'accroître les compétences de leurs employés.

EREQ : Enquête annuelle qui a pour objectif de suivre les tendances dans les domaines de science-technologie. L'enquête s'adresse aux entreprises commerciales de cinq employés et plus, à l'exception du secteur primaire. Les établissements du secteur public et parapublic sont également exclus.

Activité de formation : On entend par activité de formation toute activité structurée qui vise à améliorer les compétences des employés. Cela inclut toute formation reconnue par l'établissement, qu'elle soit donnée par une ressource externe ou interne. Sont exclues : toute formation de nature informelle (« apprentissage sur le tas », échange d'informations entre collègues), ainsi que la formation initiale donnée à un nouvel employé.

La région montréalaise regroupe les régions suivantes : Montréal, Montérégie, Lanaudière, Laurentides, Laval.

Les régions ressources sont les suivantes : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les régions centrales sont les suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudières-Appalaches, Estrie, Outaouais.

Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés



Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Enquête sur l'emploi et le recrutement au Québec (EREQ).
Compilation : Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Institut de la statistique du Québec (ISQ).
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

La proportion des établissements couverts par l'Enquête sur l'emploi et le recrutement au Québec (EREQ) qui ont offert de la formation à leurs employés est en croissance depuis 2005, année à partir de laquelle ces données sont disponibles. Elle est passée de 54,9 % en 2005 à 56,3 % en 2006, pour atteindre 59,4 % en 2007. Cette proportion se situe à 48 % parmi les entreprises de moins de 20 employés qui sont les plus nombreuses. La cible établie par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de 58,6 % en 2010-2011.

Dans la région montréalaise, cette proportion était de 59,6 %, en 2007, comparativement 52,8 % dans les régions ressources et à 62,6 % dans les régions centrales.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28
Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en haussant le niveau de compétences de la société [...] »¹

La formation continue vise entre autres à contrer la désuétude des compétences et à accroître la mobilité des travailleurs. Des individus mieux formés sont plus susceptibles de garder leur emploi ou d'accéder à un nouvel emploi de qualité cadrant avec leurs compétences. Qui plus est, ils peuvent bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Pour les entreprises, investir dans la formation de leurs employés, c'est en partie accroître leur niveau de productivité, maintenir leur position concurrentielle et assurer leur survie.

D'un point de vue sociétal, l'investissement dans la formation de tout ordre est un outil de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques. De plus, le maintien et le rehaussement des compétences des travailleurs sont vitaux pour la croissance économique du Québec.

Conséquemment, dans une perspective de développement durable, les investissements en formation continue ont une influence directe sur le capital *humain, social* et *produit* du Québec.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

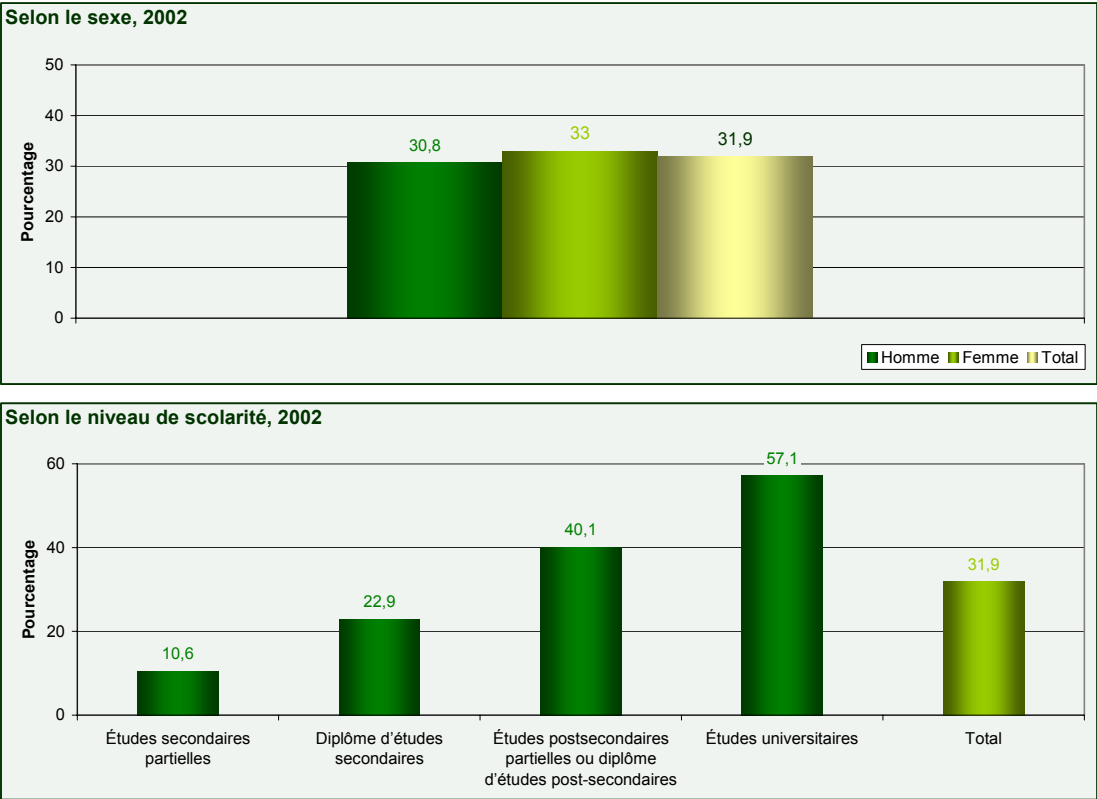
Description

Le taux de participation globale indique la proportion de la population qui prend part à une activité de formation formelle sur l'ensemble de la population. Il informe sur l'incidence de la participation à la formation de la population.

Activité de formation formelle : Toute activité structurée qui peut être suivie dans le cadre scolaire ou tout autre cadre «organisé». Elle est entreprise sous la direction d'un professeur, organisée de façon progressive et reconnue ou sanctionnée, lorsque complétée, par un diplôme ou une attestation. Elle inclut également des activités telles que les colloques, ateliers ou séminaires.

Participation globale : Se réfère à la formation suivie autant pour l'emploi que par intérêt personnel.

Taux de participation globale à la formation formelle de la population totale de 25 ans et plus



Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2002. Prochaine donnée : 2008.

Analyse

Au Québec, le taux de participation globale à la formation formelle de la population totale de 25 ans et plus se situait à 31,9 % en 2002. La participation des femmes à la formation n'est pas significativement différente de celle des hommes.

La participation globale à la formation formelle s'accroît avec le niveau de diplomation. Les personnes ayant une diplomation universitaire représentent le groupe qui participe le plus à la formation formelle avec un taux de 57,1 %. Avec un taux de 10,6 %, les personnes ayant une diplomation d'études secondaires partielles constituent le groupe qui participe le moins à la formation formelle.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28
Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« La capacité des personnes à garder leur emploi ou à accéder à un nouvel emploi est aujourd'hui de plus en plus conditionnelle à l'obtention d'au moins un diplôme du secondaire [...] »¹

La formation continue influe sensiblement sur le bien-être d'une société. La mise à jour des connaissances et des savoir-faire génère des gains notables en termes de productivité, concourant au maintien de la compétitivité des entreprises et à la prospérité économique. En outre, en contexte de globalisation des marchés et de vieillissement de la population, l'actualisation et le rehaussement des compétences jouent un rôle clé dans la survie des entreprises et la création d'emplois.

Aux plans individuel et social, la formation continue vise à contrer la désuétude des compétences et à pallier le risque d'exclusion sociale et de pauvreté. En effet, des individus peu formés sont plus susceptibles d'avoir recours aux programmes d'assistance sociale et d'être confrontés à des difficultés de réinsertion au marché du travail. Ainsi, la formation continue représente un élément déterminant du niveau de vie des individus, puisqu'elle leur donne la possibilité d'occuper des emplois de qualité et qui répondent à leurs aspirations.

Dans une perspective de développement durable, le renouvellement continu des connaissances contribue à accroître la qualité du stock de *capital humain*. De plus en permettant aux entreprises de demeurer concurrentielles et innovantes, les investissements en formation continue, contribuent à augmenter résilience d'une société en période de contraction économique.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.

Description

Cet indicateur rend compte du nombre d'entreprises ayant été soutenues dans la formation de leur main-d'œuvre par une intervention des services publics d'emploi (Emploi-Québec) réalisée au cours de l'année. La formation soutenue vise les travailleurs à risque de mise à pied ou les travailleurs ayant un besoin de développement de leurs compétences de base. La formation peut être offerte par un établissement d'enseignement, un formateur interne ou externe.

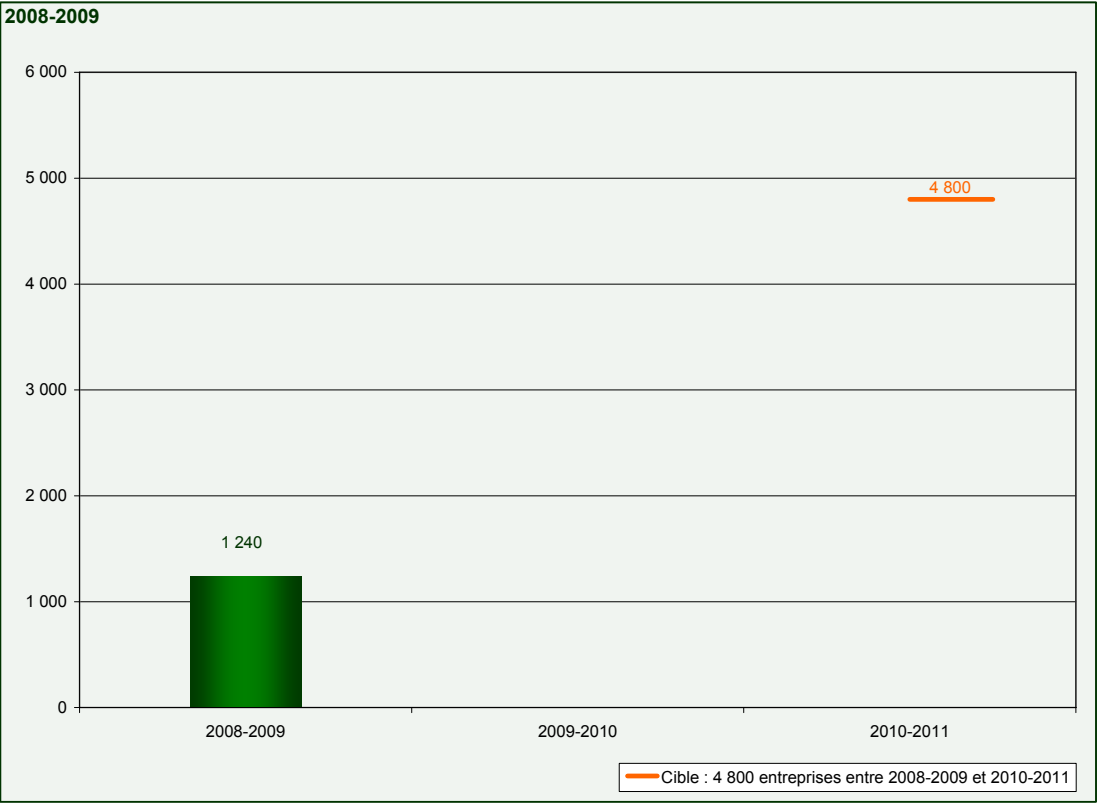
Entreprises admissibles : Sont admissibles les entreprises privées, les regroupements d'entreprises privées, les coopératives, les organismes à but non lucratif, les municipalités, les travailleurs autonomes, les collectivités et les conseils de bande.

Reconnaissance des acquis et des compétences : La reconnaissance des compétences se définit comme un processus par lequel une instance autorisée identifie, évalue et sanctionne les compétences (connaissances, habiletés et attitudes) acquises à travers l'expérience professionnelle.

Précaution

L'indicateur mesure l'objectif établi dans le *Pacte pour l'emploi 2008-2011* et ne fait pas état des entreprises qui ont été soutenues dans leurs besoins de formation antérieurement à 2008-2009.

Nombre d'entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre.



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

En 2008-2009, on dénombre 5 296 entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation, soit une progression de 1 240 par rapport au résultat de référence. L'objectif fixé dans le *Pacte pour l'emploi*, est d'augmenter de 4 800 le nombre d'entreprises nouvellement soutenues entre 2008-2009 et 2010-2011.

ORIENTATION 9
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28
Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Les mesures destinées à la lutte contre la pauvreté (supplément de revenu, accès aux services publics...) permettent d'améliorer les conditions de vie des travailleurs vulnérables que ce soit par la formation, la protection sociale et juridique, le salaire minimum, etc. »¹

Le soutien des entreprises dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'oeuvre constitue un levier important de progrès personnel, social et économique. D'une part, il permet aux travailleurs d'actualiser leur savoir et leur savoir-faire et de s'adapter aux évolutions technologiques. D'autre part, il contribue à prévenir et à réduire les inégalités sociales et économiques, en accentuant le niveau de compétences des travailleurs vulnérables, comme ceux qui risquent d'être mise à pied, et en augmentant leur mobilité. Finalement, la hausse des compétences et la reconnaissance des acquis et des compétences permettent aux entreprises d'élever leur niveau de productivité.

Dans une perspective de développement durable, le renouvellement continu des connaissances accroît la valeur du stock de *capital humain*. Plus une société possède une main-d'œuvre qualifiée, plus elle accentue sa résilience en situation de contraction économique.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 55

Description

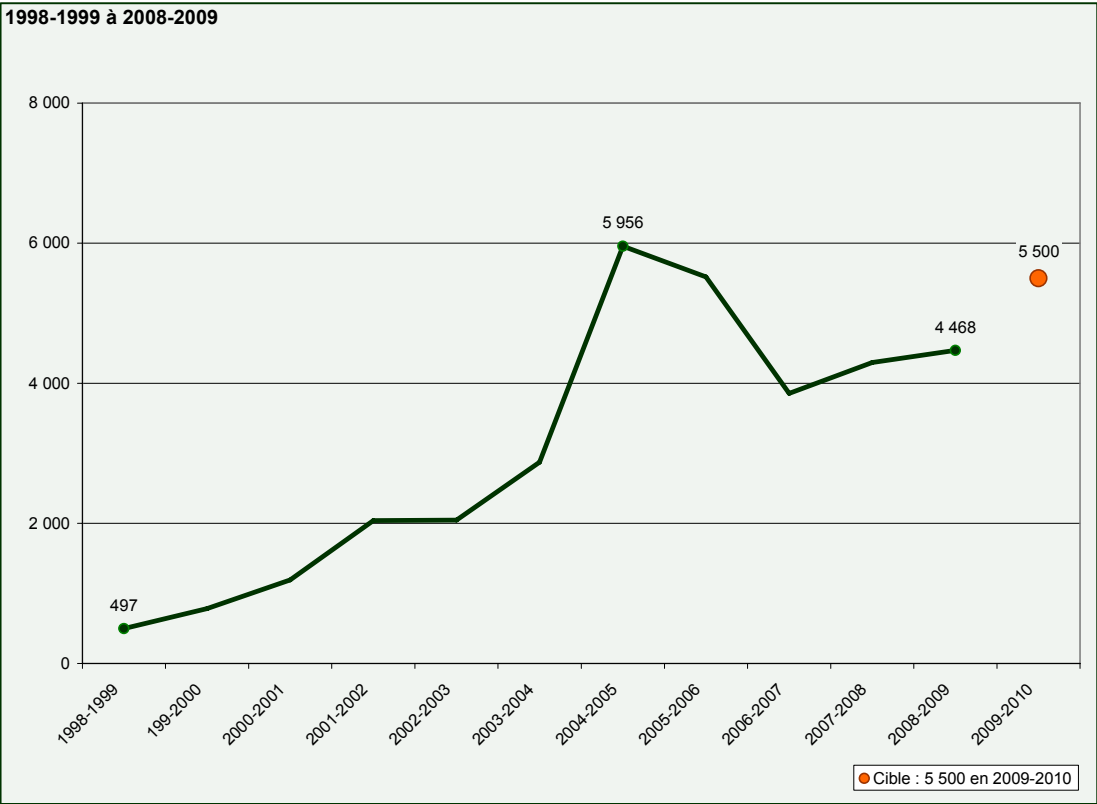
Cet indicateur rend compte du nombre de nouvelles ententes de qualification conclues entre Emploi-Québec et des entreprises à but lucratif ou non lucratif qui accueillent des personnes dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il témoigne des efforts déployés par Emploi-Québec et les entreprises afin de favoriser la formation continue en entreprise.

PAMT : Ce programme est un mode de formation structurée se déroulant en entreprise, qui repose sur la formule du compagnonnage. Le travailleur inscrit dans une démarche de qualification professionnelle développe ses compétences et peut recevoir une attestation de compétences et un certificat de qualification, à l'issue de cette démarche.

Compagnonnage : Formule utilisée selon laquelle les employés expérimentés forment des collègues dans leur milieu de travail, en leur transmettant leur savoir-faire sur une base individuelle et structurée, les premiers jouant un rôle de compagnon d'apprentissage, les seconds jouant un rôle d'apprenti.

Entente de qualification : Entente ciblant l'acquisition et la reconnaissance des compétences acquises en milieu de travail par les apprentis salariés en vue de la maîtrise d'un métier.

Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Analyse

Le nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail a fortement progressé, passant de 497 en 1998-1999 à 4 468 en 2008-2009. Les résultats exceptionnels de 2004-2005 et 2005-2006 s'expliquent par les efforts ponctuels pour conformer aux normes le personnel œuvrant dans le traitement de l'eau potable.à

Le Québec s'est doté d'une cible, élaborée dans le plan gouvernemental pour l'emploi : *L'emploi un passeport pour l'avenir*, qui fixe à 5 500 le nombre annuel de nouvelles ententes individuelles, d'ici 2009-2010.

ORIENTATION 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la population.

Contribution à l'atteinte de l'objectif

« Pouvoir accéder au savoir et apprendre tout au long de la vie est une des conditions reconnues du développement culturel, social et économique. Elle permet de lutter durablement contre la pauvreté et l'exclusion sociale [...]. »¹

Les mesures destinées à soutenir les travailleurs à l'emploi, comme les nouvelles ententes individuelles de formation conclues entre Emploi-Québec, une entreprise et un travailleur, permettent de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques, en plus de lutter contre la pauvreté. Une main-d'œuvre plus qualifiée accroît sa mobilité et facilite son repositionnement sur le marché du travail, lors d'une conjoncture économique moins favorable.

Pour les entreprises soumises aux pressions concurrentielles, les activités de qualification de la main-d'œuvre en milieu de travail contribuent à solidifier leur position commerciale en augmentant leur productivité.

« La vigueur d'une économie repose, en bonne partie, sur la productivité de ses entreprises et sur la formation et la qualification sa main-d'œuvre. »²

Dans une perspective de développement durable, la qualification en milieu de travail peut améliorer la qualité du stock de *capital humain* en contribuant à renouveler les connaissances de la main-d'œuvre. Elle peut également accentuer le potentiel de croissance des entreprises.

1- *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, p. 56.
2- *Le Pacte pour l'emploi : Le Québec de toutes ses forces*, <http://www.pacte-emploi.gouv.qc.ca/presentation/formation.asp>

Tableaux de données

Indicateurs de suivi de la Stratégie
gouvernementale de développement durable
2008-2013

Indicateur 3.1
Crédits versés et dépenses fiscales en vertu des incitatifs gouvernementaux à la R-D et à l'innovation

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Millions de dollars									
Crédits versés Aide à la R-D	414,5	384,6	374,1	347,7	491,7	347,4	349,3	385,6	416,9	412,3
Crédits versés Aide à l'innovation	51,9	48,8	121,9	164,6	79,5	54,2	68,1	51,8	62,5	73,4
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Dépenses fiscales à la R-D	426,4	528,9	649,7	673,0	665,1	628,1	657,7	689,5	613,9 ^P	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Enquête annuelle sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l’administration publique québécoise, Ministère du Revenu du Québec.

Note : Les crédits versés sont calculés suivant l’année budgétaire. Les données provisoires sont sous-estimées en raison des dossiers administratifs en attente. Dernière donnée disponible : 2008-2009 (crédits versés) et 2007 (dépenses fiscales). Prochaine donnée : 2009–2010 (crédits versés) et 2008 (dépenses fiscales).

Indicateur 3.2
Ratio des dépenses intérieures de R-D sur le PIB (DIRD/PIB)

	1998 ^r	1999 ^r	2000 ^r	2001 ^r	2002 ^r	2003 ^r	2004 ^r	2005 ^r	2006 ^r	2007 ^P
DIRD	2,22	2,33	2,54	2,77	2,79	2,78	2,76	2,67	2,71	2,63
DIRDE	1,41	1,44	1,62	1,79	1,72	1,66	1,65	1,53	1,62	1,59
DIRDET	0,16	0,16	0,20	0,21	0,21	0,18	0,17	0,20	0,19	0,17
DIRDES	0,65	0,73	0,72	0,77	0,86	0,94	0,94	0,94	0,90	0,88

Source : Statistique Canada (SC), Estimations des dépenses canadiennes au titre de la recherche et du développement (DIRD) Canada et selon la province, Bulletin de service « Statistique des sciences », Comptes économiques provinciaux.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 3.3
Ratio des dépenses intérieures de R-D exécutées par les entreprises sur le PIB (DIRDE/PIB)

	1998	1999 ^r	2000 ^r	2001 ^r	2002 ^r	2003 ^r	2004 ^r	2005 ^r	2006 ^r	2007 ^P
	Pourcentage									
DIRDE	1,41	1,44	1,62	1,79	1,72	1,66	1,65	1,53	1,62	1,59

Source : Statistique Canada (SC), Estimations des dépenses canadiennes au titre de la recherche et du développement (DIRD) Canada et selon la province, Bulletin de service « Statistique des sciences », Comptes économiques provinciaux.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 4.1
Prévalence de l’obésité et de l’embonpoint chez les jeunes et les adultes

	2000-2001	2003	2005	2007
	Pourcentage			
Embonpoint chez les enfants				
Garçon	14	16	16	15
Fille	12	11	9	12 *
Embonpoint chez les adultes				
Homme	38	41	40	39
Femme	26	25	26	27
Obésité chez les enfants				
Garçon	5	5	5 *	7 **
Fille	4	4	4 *	2 **
Obésité chez les adultes				
Homme	13	14	16	17
Femme	12	14	13	15

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de partage.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : * : Précision passable, interpréter avec prudence. ** : Faible précision, fournie à titre indicatif seulement.
Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 4.2
Nombre d’intoxications d’origine environnementale

	2006	2007	2008
	Nombre d'intoxications		
Gaz et asphyxiant	67	69	82
Métaux et métalloïdes	138	116	191
Autres	9	10	7

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuable à un agent chimique ou physique (Système MADO–chimique).

Compilation : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée: 2009.

Indicateur 4.3
Proportion des individus ayant une incapacité

	2003	2005	2007
	Pourcentage		
Total	28	27	25
Homme	26	26	23
Femme	31	28	26
Selon les causes			
Maladie ou mal	...	...	32
Blessures	...	...	21
Vieillessement	...	...	18
Autre	...	...	12
Présent dès la naissance ou héréditaire	...	...	10
Conditions de travail	...	...	8

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), fichier de micro données à grande diffusion (FMGD) pour 2003 et 2005, fichier de partage pour 2007.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 4.4
Nombre de lésions professionnelles

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Dossiers									
Total	138 627	143 517	141 283	137 456	135 724	132 906	125 931	122 086	112 009	108 758
Accidents du travail	133 406	138 403	135 997	132 485	130 633	128 104	121 293	117 545	107 612	104 491
Maladies professionnelles	5 221	5 114	5 286	4 971	5 091	4 802	4 638	4 541	4 397	4 267

Source : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Compilation : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 5.1
Montants investis pour atténuer ou
prévenir les conséquences des sinistres

	2008-2009
	Dollars
Programme général d'aide financière lors de sinistres	7 654 748
Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol	1 961 282
Cadre de prévention des risques naturels	1 264 581

Sources : Ministère de la Sécurité Publique (MSP). Ministère des Transports du Québec (MTQ).
 Compilation : Ministère de la Sécurité Publique (MSP).
 Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 6.5
Taux de réduction de la consommation de carburant dans les ministères et organismes

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Litres au 100 km					
MRNF	16,3	16,2	16,1	15,9	15,8

Source : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
 Compilation : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
 Note : Les données du secteur Faune et du secteur Foncier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) n'ont été considérées qu'à partir de 2006-2007. Dernière donnée disponible : 2007-2008. Prochaine donnée : 2008-2009.

Indicateur 6.6
Taux de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics (par rapport à 2002-2003)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Pourcentage					
Selon l'institution	...	...	...	...	
Commissions scolaires	...	...	...	...	0,3
SIQ	...	...	...	...	9,3
Cégep	...	...	...	...	2,0
Université	...	...	...	...	2,9
Réseau de la santé	...	...	...	...	6,1

Consommation d'énergie par rapport à la surface

Gigajoules par m²					
Selon l'institution					
Commissions scolaires	0,76	0,77	0,76	0,78	0,76
SIQ	1,39	1,34	1,30	1,26	1,26
Cégep	0,96	0,97	0,96	0,97	0,94
Université	1,65	1,72	1,65	1,67	1,61
Réseau de la santé	2,14	2,20	2,10	2,02	2,01

Source : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
 Compilation : Agence de l'efficacité énergétique (AEE).
 Note : Dernière donnée disponible : 2006-2007. Prochaine donnée : 2007-2008.

Indicateur 7.1
Consommation énergétique par habitant

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
					TEP per capita					
	5,22	5,30	5,43	5,26	5,53	5,71	5,65	5,44	5,26	5,55

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 7.2
Intensité énergétique

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
					TEP par millier de dollars					
	0,197	0,188	0,185	0,178	0,184	0,189	0,184	0,175	0,168	0,174

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Valeurs en dollars enchainés de 2002. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 7.3
Consommation finale de produits pétroliers, de gaz naturel et d’électricité

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
					Millions de TEP					
Produits pétroliers	14,6	14,6	14,8	14,9	15,6	16,6	16,6	15,9	15,2	16,1
					Millions de m³					
Gaz naturel	5 925	6 064	6 308	5 256	5 891	5 690	5 769	5 364	5 639	6 097
					Térawattheures					
Électricité	165,1	169,5	175,1	176,5	183,7	193,3	191,7	194,5	192,7	198,2

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 7.4
Ratio des matières résiduelles éliminées sur le PIB et par habitant

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
	Tonnes par million de dollars de 2002						
	27,1	26,4	29,7	27,0	25,7	25,9	23,2
	Tonnes par habitant						
	0,74	0,75	0,94	0,87	0,86	0,88	0,81

Sources : Recyc-Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Recyc-Québec.

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010

Indicateur 7.5
Taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles

	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008
	Pourcentage						
	40	42	39	47	49	52	57

Sources : Recyc-Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Recyc-Québec.

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée disponible : 2010.

Indicateur 8.1
Nouvelle capacité de production d'électricité hydroélectrique et éolienne

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Megawatts									
Nouveaux projets hydroélectriques	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3 050
Capacité éolienne	102,0	102,0	102,0	102,0	104,3	104,3	212,3	321,8	422,3	531,8

Sources : Hydro-Québec et les producteurs privés d'énergie éolienne.

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009

Indicateur 8.2
Quantité d'énergie renouvelable de source hydroélectrique et éolienne produite au Québec

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Millions de kilowattheures								
Production hydroélectrique	164 397	174 736	165 885	172 245	172 031	168 238	175 090	174 313	180 624
Production éolienne	121	173	190	173	170	187	416	423	667

Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Statistique Canada (SC).

Compilation : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Note : Les données excluent la production de la centrale Churchill Falls. Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée disponible : 2008.

Indicateur 12.2
Investissements privés non résidentiels

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Milliards de dollars										
Total des dépenses en immobilisation et en réparation (Secteur privé non résidentiel)	19,9	18,8	19,1	21,3	20,4	21,7	23,7	23,3	19,8	20,1

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : provisoire : 2009, perspective : 2010.

Prochaine donnée : provisoire : 2010, perspective : 2011.

Indicateur 12.3
Investissements en machines et équipements du secteur manufacturier

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Milliards de dollars										
Dépenses en immobilisation et en réparation en machine et équipement (Secteur (31 - 33) Fabrication)	4,1	3,6	4,2	3,9	3,7	3,5	3,2	3,5	2,8	3,0

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur les dépenses en immobilisation et réparation (EDIR).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : provisoire : 2009, perspective : 2010.

Prochaine donnée : provisoire : 2010, perspective : 2011.

Indicateur 13.1
Indice synthétique de fécondité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Indice synthétique de fécondité	1,452	1,495	1,475	1,503	1,501	1,542	1,648	1,687	1,735	1,731
Seuil de renouvellement	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Régions administratives										
Nord-du-Québec	2,546	...	...	...	...	...	...	...	...	2,904
Abitibi-Témiscamingue	1,611	...	...	...	...	...	...	...	...	1,996
Lanaudière	1,498	...	...	...	...	...	...	...	...	1,934
Côte-Nord	1,547	...	...	...	...	...	...	...	...	1,894
Chaudière-Appalaches	1,546	...	...	...	...	...	...	...	...	1,880
Centre-du-Québec	1,645	...	...	...	...	...	...	...	...	1,858
Laurentides	1,610	...	...	...	...	...	...	...	...	1,811
Montérégie	1,495	...	...	...	...	...	...	...	...	1,782
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,445	...	...	...	...	...	...	...	...	1,777
Laval	1,444	...	...	...	...	...	...	...	...	1,767
Outaouais	1,441	...	...	...	...	...	...	...	...	1,752
Estrie	1,560	...	...	...	...	...	...	...	...	1,735
Bas-Saint-Laurent	1,468	...	...	...	...	...	...	...	...	1,715
Mauricie	1,329	...	...	...	...	...	...	...	...	1,653
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,337	...	...	...	...	...	...	...	...	1,652
Montréal	1,421	...	...	...	...	...	...	...	...	1,617
Capitale-Nationale	1,237	...	...	...	...	...	...	...	...	1,607

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Fichier des naissances vivantes.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 13.2
Solde migratoire total, interprovincial et international

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 ^r	2007 ^r	2008 ^r	2009 ^p
Personnes										
Solde migratoire total	11 963	23 127	29 017	34 725	35 472	30 160	27 515	27 793	29 140	39400
Solde des migrations interprovinciales	-11 233	-7 089	-3 095	-221	-2 972	-7 156	-11 828	-12 675	-11 360	-5334
Solde des migrations internationales	23 196	30 216	32 112	34 946	38 444	37 316	39 343	40 468	40 500	44734

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : provisoire (2009). Prochaine donnée : provisoire (2010).

Indicateur 13.3
Solde migratoire interrégional

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Personnes										
Bas-Saint-Laurent	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-456
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-659
Capitale-Nationale	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2 761
Mauricie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	121
Estrie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	40
Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-19 463
Outaouais	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1 437
Abitibi-Témiscamingue	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-392
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-452
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-384
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	...	-61
Chaudière-Appalaches	...	...	...	...	...	...	...	...	...	463
Laval	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2 882
Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4 390
Laurentides	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4 335
Montérégie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4 861
Centre-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	577
Pourcentage										
Par rapport à la population (taux net)										
Bas-Saint-Laurent	-0,84	-0,79	-0,55	-0,34	0,01	-0,13	-0,26	-0,17	-0,15	-0,15
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-0,98	-1,09	-1,06	-1,05	-0,73	-0,72	-0,50	-0,35	-0,15	0,08
Capitale-Nationale	0,13	0,32	0,43	0,43	0,27	0,18	0,40	0,31	0,42	0,40
Mauricie	-0,37	-0,37	-0,08	0,11	0,25	0,23	0,15	0,30	0,08	-0,75
Estrie	0,16	0,11	0,39	0,38	0,22	0,16	0,00	0,08	0,03	0,69
Montréal	-0,14	-0,29	-0,81	-1,11	-1,31	-1,23	-1,23	-1,29	-1,16	0,44
Outaouais	0,32	0,65	0,43	0,44	0,18	0,17	0,22	0,15	0,40	-0,15
Abitibi-Témiscamingue	-1,82	-1,85	-1,36	-1,05	-0,67	-0,40	-0,26	-0,11	-0,27	0,03
Côte-Nord	-1,60	-1,86	-1,87	-1,23	-0,83	-0,86	-0,95	-0,72	-0,95	-0,27
Nord-du-Québec	-1,30	-1,34	-1,71	-0,77	-0,86	-1,28	-1,15	-0,65	-0,75	-0,20
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-1,66	-1,16	-0,82	-0,52	-0,10	-0,15	-0,22	-0,21	-0,20	1,23
Chaudière-Appalaches	0,00	-0,21	-0,09	0,03	0,01	0,22	0,10	0,14	0,02	0,44
Laval	0,51	0,73	0,73	0,68	0,65	0,60	0,73	0,55	0,69	0,42
Lanaudière	0,32	0,46	1,08	1,12	1,61	1,67	1,60	1,62	1,23	-1,16
Laurentides	1,19	1,21	1,34	1,47	1,47	1,22	1,05	1,21	0,79	-0,95
Montérégie	0,30	0,30	0,48	0,56	0,60	0,56	0,50	0,47	0,44	0,02
Centre-du-Québec	-0,12	-0,12	0,01	0,18	0,17	0,21	0,25	0,16	0,44	0,79

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 13.4
Taux de présence des immigrants admis au Québec

Année d'admission	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pourcentage										
Taux de présence en 2008 selon l'année d'admission	72,8	76,0	77,2	78,9	80,9	82,9	83,0	82,6	81,8	80,8

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
Note : Dernière donnée : 1998-2007. Prochaine donnée : 1999-2008.

Indicateur 14.1
Taux d’activité des mères d’enfant de moins de 6 ans

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Pourcentage									
Total	69,2	71,5	72,6	74,2	74,6	77,8	77,9	76,9	78,5	76,1
Famille biparentale	70,6	72,2	73,3	75,5	76,3	78,9	79,0	77,8	79,2	76,7
Famille monoparentale	59,0	65,9	68,2	64,4	61,4	67,6	68,8	69,9	72,1	71,7

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 14.2
Nombre de places à contribution réduite en services de garde éducatifs

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Places								
Ensemble du Québec	132 655	145 677	163 434	177 848	189 380	196 618	198 606	201 166	205 823
Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	51 622
Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	38 526
Capitale-Nationale	...	...	...	...	...	...	...	...	16 953
Laurentides	...	...	...	...	...	...	...	...	14 090
Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	11 308
Laval	...	...	...	...	...	...	...	...	10 973
Outaouais	...	...	...	...	...	...	...	...	10 374
Chaudière-Appalaches	...	...	...	...	...	...	...	...	10 320
Estrie	...	...	...	...	...	...	...	...	8 052
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	...	...	...	...	...	...	6 801
Mauricie	...	...	...	...	...	...	...	...	5 832
Centre-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	5 549
Bas-Saint-Laurent	...	...	...	...	...	...	...	...	4 316
Abitibi-Témiscamingue	...	...	...	...	...	...	...	...	4 076
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	2 509
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	2 445
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	2 077

Source : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 14.3
Taux d'utilisation du Régime québécois d'assurance parentale

	2006	2007	2008
	Pourcentage		
Total	94,8	95,2	95,5
Les deux parents	97,8	98,0	98,2
Mère seulement	95,9	96,4	96,7
Père seulement	71,4	73,1	74,2

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 14.4
Taux de participation au Régime québécois d'assurance parentale

	2006	2007	2008
	Pourcentage		
Ensemble du Québec	81,1	82,3	84,5
Chaudière-Appalaches	...	...	93,7
Capitale-Nationale	...	...	91,7
Bas-Saint-Laurent	...	...	91,6
Lanaudière	...	...	91,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	90,5
Centre-du-Québec	...	...	90,4
Montérégie	...	...	90,1
Laurentides	...	...	89,8
Outaouais	...	...	89,1
Estrie	...	...	88,5
Laval	...	...	87,7
Mauricie	...	...	85,1
Abitibi-Témiscamingue	...	...	84,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	83,7
Côte-Nord	...	...	77,3
Montréal	...	...	70,8
Nord-du-Québec	...	...	51,8

Source : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Compilation : Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP).
Note : Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 15.1
Revenu personnel disponible par habitant

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Dollars de 2002 per capita									
Canada	20 797	21 643	21 992	22 135	22 424	23 070	23 445	24 488	25 216	25 992
Québec	18 880	19 561	20 033	20 410	20 903	21 297	21 504	22 101	22 750	23 324
	Dollars per capita									
Régions administratives										
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	53 502
Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26 368
Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26 506
Capitale-Nationale	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26 361
Laval	...	...	...	...	...	...	...	...	...	26 019
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...	25 895
Laurentides	...	...	...	...	...	...	...	...	...	25 723
Ensemble du Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	25 504
Abitibi-Témiscamingue	...	...	...	...	...	...	...	...	...	24 610
Chaudière-Appalaches	...	...	...	...	...	...	...	...	...	24 574
Outaouais	...	...	...	...	...	...	...	...	...	24 345
Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	...	24 399
Estrie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23 191
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	...	...	...	...	...	...	...	23 291
Centre-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	22 951
Mauricie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	22 720
Bas-Saint-Laurent	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21 979
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	...	21 213

Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ). Statistique Canada (SC), Division des comptes des revenus et dépenses.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le revenu personnel disponible par habitant du Québec et du Canada est calculé en valeurs de 2002 à l'aide des indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation (dollars enchaînés). Les données par région administrative sont en dollars courants car les indices implicites des prix des dépenses personnelles en biens et services de consommation ne sont pas disponibles pour les régions administratives. Dernière donnée disponible : 2008.

Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 15.2
Taux d’emploi

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Pourcentage									
Canada	70,9	70,8	71,4	72,2	72,5	72,5	72,9	73,6	73,7	71,5
Québec	67,2	67,3	69,3	69,8	70,2	70,1	70,4	71,6	71,7	70,5
Homme	73,0	72,9	74,4	74,0	74,2	73,9	74,2	74,3	74,2	72,2
Femme	61,3	61,7	64,1	65,6	66,1	66,4	66,6	68,8	69,1	68,7

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active (EPA).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 16.1
Taux de croissance de la productivité du travail au Québec

	1999 ^r	2000 ^r	2001 ^r	2002 ^r	2003 ^r	2004 ^r	2005 ^r	2006 ^r	2007 ^r	2008 ^r
	Pourcentage									
Variation annuelle										
Canada	2,7	3,2	0,8	1,0	0,5	0,5	1,8	1,0	0,7	-0,5
Québec	2,3	2,8	1,9	-0,3	1,6	-0,3	1,6	0,5	2,1	-0,3
	Dollars de 2002 par heure									
Productivité										
Canada	37,40	38,60	38,90	39,30	39,50	39,70	40,40	40,80	41,10	40,90
Québec	35,50	36,50	37,20	37,10	37,70	37,60	38,20	38,40	39,20	39,10

Source : Statistique Canada (SC).
 Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Note : Valeurs en dollars enchaînés de 2002. Dernière donnée disponible : 2008. Prochaine donnée : 2009.

Indicateur 17.1
Ratio de la dette totale du gouvernement par rapport au PIB

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	^p
	Pourcentage										
	48,4	46,6	46,3	46,1	45,8	44,4	43,4	43,3	42,4	42,8	

Source : Ministère des Finances (MFQ).
Compilation : Ministère des Finances (MFQ).
Note : Le PIB est calculé au prix de base en dollars courants. Dernières données disponibles : 2008-2009. Prochaines données : 2009-2010.

Indicateur 18.3
Aide financière cumulée aux municipalités pour les
inciter et les aider à réduire de 20 % la fréquence des
débordements des réseaux unitaires en temps de pluie

	2001-2002 à 2009-2010
	Millions de dollars
Québec	66,5
Montréal	49,3
Laval	8
Cumulatif	123,8

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Indicateur 19.1
Nombre de projets de développement soutenus par les pactes ruraux

Cumulatif	2007-2008 à 2009-2010
	Projets
Bas-Saint-Laurent	488
Saguenay–Lac-Saint-Jean	336
Montérégie	317
Capitale-Nationale	309
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	251
Côte-Nord	240
Laurentides	231
Chaudière-Appalaches	197
Abitibi-Témiscamingue	189
Estrie	167
Centre-du-Québec	162
Mauricie	157
Outaouais	131
Lanaudière	69
Nord-du-Québec	19

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Indicateur 19.2
Nombre de laboratoires ruraux lancés et complétés

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Cumulatif
	Laboratoires			
Lancés	14	10	9	33
Complétés	0	0	0	0

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
 Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Indicateur 19.3
Nombre de produits de spécialités soutenus

	2007-2008	2008-2009	Cumulatif
	Projets acceptés		
	75	74	149

Régions administratives

Capitale-Nationale	...	...	15
Estrie	...	...	14
Chaudière-Appalaches	...	...	13
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	...	...	13
Montérégie	...	...	13
Bas-Saint-Laurent	...	...	10
Outaouais	...	...	10
Laurentides	...	...	10
Lanaudière	...	...	9
Mauricie	...	...	9
Centre-du-Québec	...	...	9
Saguenay—Lac-Saint-Jean	...	...	8
Côte-Nord	...	...	7
Abitibi-Témiscamingue	...	...	5
Nord-du-Québec	...	...	4

Source : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 19.4
Personnes dont la langue d’usage à la maison est autochtone

	1996	2001	2006
	Personnes		
Total	29 010	36 170	34 605
Langues amérindiennes	21 690	27 365	25 530
Inuktitut	7 320	8 805	9 075

Source : Statistique Canada (SC), Recensement de la population.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible 2006. Prochaine donnée : 2011.

Indicateur 20.1
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en services de garde régis

	2003	2004	2005	2006	2007
	Pourcentage				
Total	43,7	48,5	51,2	52,7	52,5
Moins de 1 an	...	...	...	...	22,1
1 an	...	...	...	...	54,4
2 ans	...	...	...	...	59,3
3 ans	...	...	...	...	65,7
4 ans	...	...	...	...	63,7

Sources : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

Note : Les données par région seront disponibles à compter de 2009-2010 et couvriront les années antérieures.

Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée disponible : 2008.

Indicateur 20.2
Besoins de soins de santé non comblés dans les 12 derniers mois

	2000-2001	2003	2005
	Pourcentage		
Total	13	13	12
Femme	14	14	14
Homme	11	11	11

Régions administratives

Outaouais	...	...	17
Lanaudière	...	...	14
Abitibi-Témiscamingue	...	...	14
Montréal	...	...	13
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	13
Laval	...	...	13
Mauricie et Centre-du-Québec	...	...	13
Monterégie	...	...	12
Laurentides	...	...	12
Estrie	...	...	10
Bas-Saint-Laurent	...	...	10
Capitale-Nationale	...	...	10
Côte-Nord	...	...	9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	8
Chaudière-Appalaches	...	...	8

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible 2005. Prochaine donnée : 2009 sous réserve de la décision de Statistique Canada de conserver cette section de l'enquête.

Indicateur 20.3
Achalandage du transport en commun

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Millions de passagers transportés									
Total sans transport adapté	479,1	490,0	500,5	509,8	513,9	509,2	514,0	524,1	530,9	556,5

Source : Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Compilation : Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Note : Les données 2007 et 2008 ont été révisées. Dernière donnée disponible : 2008, Prochaine donnée disponible : 2009.

Indicateur 21.1
Montants versés en vertu du programme d’investissements dédiés à la sauvegarde du patrimoine culturel

Cumulatif	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Millions de dollars		
Total	19,4	75,6	117,9
MCCCF	7,6	34,7	58,6
Partenaires	11,8	41,0	59,3
Régions administratives			
Montréal	...	...	53,4
Montérégie	...	...	18,5
Capitale-Nationale	...	...	10,4
Mauricie	...	...	8,8
Estrie	...	...	6,3
Bas-Saint-Laurent	...	...	5,8
Chaudière-Appalaches	...	...	3,9
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	...	...	2,1
Lanaudière	...	...	2,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	...	...	2,0
Laurentides	...	...	1,6
Abitibi-Témiscamingue	...	...	1,3
Côte-Nord	...	...	0,8
Centre-du-Québec	...	...	0,6
Laval	...	...	0,2
Outaouais	...	...	0,2
Nord-du-Québec	...	...	0,0

Source : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
 Compilation : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).
 Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 22.1
Ratio des dépenses des entreprises pour la protection de l'environnement sur le PIB

	2006
	Pourcentage du PIB
Québec	0,4
Provinces de l'Atlantique	0,6
Ontario	0,4
Manitoba	0,4
Saskatchewan	1,0
Alberta	1,3
Colombie-Britannique et les territoires	0,4
Canada	0,6

Types d'investissement

	Dépenses	
	d'exploitation	en immo- bilisation
	Millions de dollars	
Québec	726	371
Provinces de l'Atlantique	321	234
Ontario	1 584	827
Manitoba	106	93
Saskatchewan	228	223
Alberta	1 319	1 870
Colombie-Britannique et les territoires	485	219
Canada	4 769	3 836

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), Comptes économiques provinciaux.

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Le PIB est calculé au prix du marché en dollars courants. Dernière donnée disponible 2006. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 22.2
Émissions de gaz à effet de serre

	Tonnes d'équivalent CO ₂		
	Millions	Par habitant	Par millions
			de dollars de PIB
1990	83,67	12,0	454
1991	79,70	11,3	444
1992	79,10	11,1	439
1993	79,78	11,1	434
1994	81,55	11,3	425
1995	80,98	11,2	415
1996	81,29	11,2	413
1997	81,99	11,3	403
1998	83,76	11,5	399
1999	83,30	11,4	374
2000	83,34	11,3	359
2001	81,50	11,0	346
2002	84,03	11,3	348
2003	89,61	12,0	367
2004	88,97	11,8	354
2005	86,01	11,3	337
2006	84,72	11,1	327
2007	88,34	11,5	333

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Note : Données révisées de 1990 à 2006. Dernières données disponibles : 2007. Prochaines données : 2008.

Indicateur 22.3
Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

	Kilotonnes
1990	401
1991	382
1992	385
1993	387
1994	384
1995	377
1996	367
1997	348
1998	322
1999	300
2000	298
2001	286
2002	234
2003	259
2004	244
2005	209
2006	204
2007	182

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Compilation : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).
Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 22.4
Mise en place d’un programme de conservation et d’utilisation efficace de l’eau

Calendrier de travail

Indicateur 22.5
Élaboration d’une méthodologie d’évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d’eau

Calendrier de travail

Indicateur 22.6
État d’avancement du nouveau régime forestier

Calendrier de travail

Indicateur 24.1
Nombre moyen d’heures consacrées au bénévolat

	2004	2007
	Heures (annuellement)	
Québec		
Total	146	162
Homme	156	173
Femme	137	152
Canada		
Total	168	166
Homme	168	168
Femme	168	162

Source : Statistique Canada (SC), Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP).

Compilation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 24.2
Soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Millions de dollars						
Ensemble du Québec	283,3	323,1	342,4	363,6	431,9	464,0	495,7

Régions administratives, 2008-2009

	Proportion du soutien financier	du nombre d'orga- nismes
Montréal	24,2	28,5
Montréal	14,4	15,1
Capitale-Nationale	8,2	10,4
Outaouais	5,7	5,0
Laurentides	5,4	5,9
Lanaudière	4,8	5,9
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,4	7,3
Chaudière-Appalaches	4,4	6,0
Mauricie	4,2	5,0
Estrie	3,9	5,5
Bas-Saint-Laurent	3,6	5,0
Centre-du-Québec	3,4	4,0
Laval	3,0	3,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2,9	3,6
Abitibi-Témiscamingue	2,8	4,8
Côte-Nord	2,6	3,8
Nord-du-Québec	2,1	1,6

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 24.3
Proportion des candidatures féminines aux
élections générales municipales

	2005	2009
	Pourcentage	
Maire	14,1	16,6
Conseiller	26,4	28,4
Total	24,7	26,6

Sources : Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Compilation : Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Note : Dernière donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2013

Indicateur 26.1
Proportion des sorties d’une durée prolongée (6 mois)
pour l’ensemble de la clientèle des programmes
d’assistance sociale considérée comme apte au travail

	2007-2008	2008-2009
	Pourcentage	
	76,8	76,1

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 26.2
Taux d’assistance sociale des 0 à 64 ans

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
	Pourcentage									
Ensemble du Québec	9,2	8,7	8,5	8,2	8,0	7,7	7,6	7,5	7,3	7,4
Montréal	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11,1
Mauricie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10,4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10,4
Estrie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	8,3
Centre-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7,7
Bas-Saint-Laurent	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7,1
Abitibi-Témiscamingue	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6,6
Outaouais	...	...	...	...	...	...	...	...	...	6,4
Lanaudière	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,7
Montérégie	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,4
Laurentides	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,3
Capitale-Nationale	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,3
Côte-Nord	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5,2
Laval	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4,7
Chaudière-Appalaches	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4,4
Nord-du-Québec	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4,3

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).
 Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
 Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Indicateur 26.3
Nombre de logements communautaires et abordables

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Logements livrés								
Annuels	59	1 019	2 224	3 677	3 605	2 843	2 604	2 518
Cumulés	59	1 078	3 302	6 979	10 584	13 427	16 031	18 549

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011. Données révisées : 2005-2006 à 2008-2009.

Indicateur 26.4
Nombre de ménages ayant bénéficié d'une adaptation de logement pour répondre à leurs besoins en raison d'une incapacité physique

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Ménages								
Total	1 805	383	1 306	1 236	1 240	1 250	1 816	2 035
Programme PAD	430	383	442	648	745	677	1 053	1 144
Programme LAAA	1 375	0	864	588	495	573	763	891

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2009-2010. Prochaine donnée : 2010-2011.

Indicateur 26.5
Nombre de ménages bénéficiant d'une aide au logement

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ménages							
Total	89 733	91 254	92 379	93 405	93 574	93 560	93 992
Programme HLM	73 056	73 073	73 113	73 167	73 212	73 275	73 378
Programme PSL	16 677	18 181	19 266	20 238	20 362	20 285	20 614

Source : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Compilation : Société d'habitation du Québec (SHQ).

Note : Dernier donnée disponible : 2009. Prochaine donnée : 2010.

Indicateur 27.1
Taux annuel d’obtention d’un premier diplôme à chaque ordre d’enseignement

		1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		Pourcentage										
Secondaire		81,2	83,8	83,0	82,1	80,6	79,8	84,2	85,4	85,5	86,2	87,3
	Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...	80,8	...
	Femme	...	...	...	...	...	...	...	...	...	91,8	...
Collégial		39,7	39,3	38,6	38,6	38,9	39,6	39,7	39,8	39,9	39,5	...
	Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...	29,4	...
	Femme	...	...	...	...	...	...	...	...	...	50,1	...
Universitaire		27,0	27,6	26,8	25,7	27,0	27,7	29,3	30,2	31,4	32,1	...
	Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	...	25,0	...
	Femme	...	...	...	...	...	...	...	...	...	39,5	...

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Note : Dernière donnée disponible : secondaire 2007-2008, collégial 2006-2007, universitaire 2007. Prochaine donnée : secondaire 2008-2009, collégial 2007-2008, universitaire 2008.

Indicateur 27.2
Nombre de nouveaux participants à des activités de formation de base

		2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
		Participants							
		27 181	32 431	32 722	35 223	36 373	33 923	33 672	38 672

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée : 2009-2010.

Indicateur 27.3
Taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Pourcentage									
Formation professionnelle	16,4	16,7	17,0	16,7	17,4	17,8	17,5	17,6	18,8	...
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	24,1	...
Femme	...	...	...	...	...	...	...	...	13,3	...
Formation technique	19,2	18,7	18,8	17,1	16,2	16,5	16,5	16,2	17,0	...
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	13,8	...
Femme	...	...	...	...	...	...	...	...	20,2	...
Baccalauréat universitaire	35,7	35,8	37,8	39,3	40,6	41,1	41,7	43,3	43,5	43,7
Homme	...	...	...	...	...	...	...	...	35,9	...
Femme	...	...	...	...	...	...	...	...	51,4	...

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Compilation : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Note : Dernière donnée disponible : secondaire 2007-2008, collégial 2007-2008, universitaire 2008-2009. Prochaine donnée : secondaire 2008-2009, collégial 2008-2009, universitaire 2009-2010.

Indicateur 28.1

Proportion des établissements qui ont offert ou financé de la formation à leurs employés

	2005	2006	2007
	Pourcentage		
Ensemble du Québec	54,9	56,3	59,4
Montréal	54,6	55,0	59,6
Régions ressources	49,3	57,0	52,8
Régions centrales	58,7	58,6	62,6

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Enquête sur l'emploi et le recrutement au Québec (EREQ).

Compilation : Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH), Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : Dernière donnée disponible : 2007. Prochaine donnée disponible : 2008.

Indicateur 28.2

Taux de participation globale à la formation formelle de la population totale de 25 ans et plus

	2002
	Pourcentage
Total	31,9
Homme	30,8
Femme	33,0

Selon la scolarité

Études secondaires partielles	10,6
Diplôme d'études secondaires	22,9
Études postsecondaires partielles ou diplôme d'études post-secondaires	40,1
Études universitaires	57,1

Source : Statistique Canada (SC), Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2002. Prochaine donnée : 2008.

Indicateur 28.3

Nombre d’entreprises nouvellement soutenues dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d’œuvre

	2008-2009
	Nombre
	1240

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée disponible : 2009-2010.

Indicateur 28.4

Nombre annuel de nouvelles ententes individuelles de qualification de la main-d’œuvre en milieu de travail

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Nombre										
	497	783	1 191	2 039	2 046	2 873	5 956	5 519	3 854	4 296	4 468

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Compilation : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Note : Dernière donnée disponible : 2008-2009. Prochaine donnée disponible : 2009-2010.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain